MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Demande d'extension du périmètre d'épandage des boues de l'usine d'épuration Seine aval du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) dans le département du Val d'Oise.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
SIAAP

Raison sociale

N° SIRET
2 5 7 5 5 0 0 0 4 0 0 0 4 4

Type de société (SA, SCI...)
Établissement public administratif

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
GONCALVES

Prénom(s)
Alexandre

Le loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Décret 2016-1110 du 11 août 2016 : 26° a)	"Plan d'épandage de boues relevant de l'article R. 214-1 du même code et comprenant l'ensemble des installations liées à l'épandage de boues et les ouvrages de stockage de boues, dont la quantité de matière sèche (MS) est supérieure à 800 t/ an ou azote total supérieur à 40 t/ an." Soit 3 533 t/an de MS maximum (arrêté du 14 mars 2022)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Procédure d'extension du périmètre d'épandage des boues de l'usine d'épuration Seine aval du SIAAP dans le département du Val d'Oise. Suite aux échanges avec la DDT du département concerné, le projet fait l'objet d'un nouveau dossier intégrant le parcellaire déjà autorisé par l'arrêté du 14 mars 2022 et le nouveau parcellaire.

- Nombre de communes concernées : 65 dont 35 déjà autorisées par l'arrêté du 14 mars 2022
- Nombre d'exploitations concernées : 52 dont 35 déjà autorisées par l'arrêté du 14 mars 2022
- Surface totale : 6 028,74 ha dont 3 029,26 ha ajoutés dans le cadre de la circulaire au seuil de révision
- Surface épandable : 5 748,71 ha dont 2 913,72 ha ajoutés dans le cadre de la circulaire au seuil de révision

4.2 Objectifs du projet

Les boues sont riches en éléments fertilisants (phosphore) et éléments amendants (matière organique et calcium). Elles sont utilisées par les agriculteurs en tant que substituants des engrais minéraux. Leur valorisation par épandage agricole présente donc un intérêt agronomique.

Les boues de la station d'épuration de Seine aval sont valorisées par épandage sur le département du Val d'Oise depuis les années 1990. Ces épandages sont encadrés par l'arrêté d'autorisation en date du 14 mars 2022.

L'augmentation des volumes de boues à valoriser sur la station ainsi que la diminution des doses d'épandage en raison des évolutions réglementaires à venir (Socle commun...), en plus de l'érosion naturelle du périmètre (désistements, projets de méthanisation...), entraîne une diminution du potentiel d'épandage actuel.

De ce fait et en raison de l'existence d'une demande agricole dans le département du Val d'Oise, une mise à jour dans le cadre de la circulaire du 18 avril 2005 au seuil de révision a été initiée.

C'est l'objet de la présente demande.

Le plan d'épandage (carte générale et surfaces par commune), le bilan de l'évolution des surfaces et la synthèse de la demande sont présentés dans les chapitres 3.8, 3.9, et 5 de l'annexe volontaire 1 présentation générale du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet d'extension de l'autorisation d'épandage en agriculture des boues de la station d'épuration de Seine aval ne présente pas de phase de travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le document de présentation générale en annexe volontaire 1 présente le projet et les éléments suivants :
- description du SIAAP, du site de production des boues,
- présentation des boues (quantités produites, caractéristiques physico-chimiques, intérêt agronomique)
- présentation de la traçabilité des boues et de la gestion par lot,
- description de l'organisation de la filière (réglementation, suivi et autosurveillance des épandages).

Les cartes en annexe obligatoire 3 présente la localisation du parcellaire par commune.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'épandage des boues de la station de Seine aval sur le département du Val d'Oise a été soumis aux procédures administratives permettant d'aboutir à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 14 mars 2022 - en vigueur jusqu'au 1er juillet 2033 (dispensé d'évaluation environnementale le 25/06/2020). Le projet d'extension est soumis aux procédures d'autorisation unique et à la présente demande d'examen au cas par cas.
Depuis 2020, aucune demande d'autorisation sur le périmètre d'épandage des boues de Seine aval soumis à une demande au cas par cas n'a fait l'objet d'une évaluation environnementale (02, 41, 80, 95). Les dernières évaluations environnementales (étude impact) réalisées sont les suivantes : 02 (arrêté d'autorisation du 16/07/2014, 113 communes, 54 exploitations, 5 387 ha) et 28 (arrêté du 30/06/2020, 75 communes, 54 exploitations, 6 434 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Tonnes (matière sèche) de boues (maximum à valoriser/an)	==> 3 533 TMS
- Nombre de communes :	==> 65 communes
- Nombre d'exploitations :	==> 52 exploitations
- Surface totale :	==> 6 028,74 ha totaux
- Surface apte :	==> 5 748,71 ha épandables

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : 9 5 __ __ __ BP : __ __ __ Cedex : __ __

Coordonées géographiques[1]

Long. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __ Lat. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __ Lat. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __

Point de d'arrivée : Long. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __ Lat. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles agricoles du projet font l'objet d'une convention entre le producteur de boues et l'agriculteur-utilisateur, propriétaire ou signataire de baux des terrains concernés.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	6 parcelles du projet de périmètre d'épandage (soit 0,80 ha) sont partiellement situées dans 5 ZNIEFF de type I (ou limitrophes). 15 parcelles du projet de périmètre d'épandage (soit 33,06 ha) sont partiellement situées dans 7 ZNIEFF de type II (ou limitrophes). Les sites concernés sont listés et localisés en annexe volontaire 2.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	58 parcelles soit 264,6 ha sont situées dans le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (FR8000043) et 708 parcelles soit 5522,6 ha sont situées dans le PNR du Vexin Francais (FR8000030). Plus de la moitié de ces parcelles sont déjà autorisées par l'arrêté en vigueur. (Cf. carte en annexe volontaire 2)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Les épandages de boues ne sont pas concernés par les plans de prévention du bruit du département du Val d'Oise.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	184 parcelles ou parties de parcelles sont situées à moins de 500 m de 65 monuments historiques (soit 1 464,15 ha). Les monuments concernés sont listés dans le tableau en annexe volontaire 2.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	En Ile-de-France, 8 parcelles soit 16,06 ha sont partiellement situées dans une zone humide de classe A (zone humide avérée, limites à préciser) et 193 parcelles soit 566,39 ha sont partiellement situées en zone humide de classe B (probabilité importante, à vérifier). Source : enveloppe d'alerte DRIEAT. (Cf carte en annexe volontaire 2)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPR mouvement de terrain (tous approuvés) présents sur 37 communes et PPR inondation (tous approuvés) présents sur 9 communes du projet. (Cf. carte en annexe volontaire 2)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le PPRT (approuvé) de STRORENGY (Saint-Clair-sur-Epte) est concerné par 3 communes du projet : Buhy, Saint-Clair-sur-Epte et Saint-Gervais. (Cf. carte en annexe volontaire 2)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le projet concerne uniquement des parcelles régulièrement cultivées et ne se situe donc pas sur un site pollué. Des analyses sont réalisées sur les sols (points de référence) pour vérifier que les sols n'ont pas des teneurs plus importantes en Éléments-Traces Métalliques (ETM) que les valeurs limites données par l'arrêté du 8 janvier 1998 et ainsi s'assurer que les sols ne sont pas pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	La totalité des communes et des parcelles du projet sont situées dans la ZRE de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☑	☐	30 parcelles ou parties de parcelles soit 135,97 ha sont situées en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable. Ces dernières ont été déclassées en aptitude nulle et ne feront donc pas l'objet d'épandage. (Cf. carte en annexe volontaire 2)
Dans un site inscrit ?	☑	☐	6 sites inscrits sont concernés par des parcelles du projet de périmètre d'épandage : Vexin Français, Corne Nord-Est du Vexin Français, Plaine de France, Partie de la vallée de l'Epte, Village du Perchay, champs de la Chaumette des Vignoux et du Gué, et Village, plateau au Nord et vallées de Bois-le-Roi et de Cléry. (Cf. cartes et tableau en annexe volontaire 2)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet est situé dans et/ou à proximité de 6 Natura 2000 de type SIC "Site d'Intérêt Communautaire" et 2 Natura 2000 de type ZPS "Zone de protection Spéciale". Les surfaces, les parcelles concernées et les cartes de localisation sont présentées en annexe obligatoire 7.
D'un site classé ?	☑	☐	112 parcelles du projet sont situées dans 5 sites classés (soit 1 010,22 ha) et 195 parcelles sont situées à proximité (dans un rayon de 1 km) de 10 sites classés (soit 1 391,97 ha). Les sites concernés sont listés et localisés en annexe volontaire 2.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucune utilisation des eaux superficielles ou profondes n'est réalisée lors des livraisons, stockage et épandage de la filière de valorisation agricole des boues de Seine aval.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les épandages des boues concernent une partie limite des surfaces agricoles et s'insèrent dans des pratiques locales permettant une économie d'engrais. Le respect des distances d'isolement pour l'épandage, des dispositions liées aux captages en eau potable, et des principes de raisonnement de la fertilisation permettent d'éviter toute incidence de l'épandage des boues sur la qualité des eaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les épandages de boues sont réalisés sur des parcelles régulièrement exploitées. Aucun épandage n'est réalisé sur des prairies qui sont le plus susceptibles de constituer des espaces de vie pour la biodiversité. L'épandage ne vient pas en complément des travaux agricole mais en remplacement de certains travaux (fertilisation minérale), dans le respect des doses préconisées par la réglementation. Aucun effet sur la biodiversité n'est à prévoir.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet est situé à proximité de sites Natura 2000 SIC et ZPS. Cependant, il n'a pas d'impact sur les habitats et les espèces protégés par ces zones. Le projet, ne va ni détruire, ni dégrader un habitat d'espèce. Il ne va pas non plus, détruire une espèce ou perturber son cycle de vie. Les épandages des boues de Seine aval correspondent à des pratiques de fertilisation des parcelles déjà régulièrement exploitées et ne modifient pas l'usage des parcelles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Les épandages de boues ont lieu sur des parcelles agricoles déjà régulièrement exploitées et n'engendrent donc pas la consommation d'espaces forestiers ou maritimes. Ils permettent le remplacement de l'utilisation de matière fertilisantes et entraînent une économie à l'échelle de l'exploitation agricole. Ainsi, dans certains cas, les épandages peuvent engendrer le maintien d'espaces agricoles. Ils permettent également l'amélioration de la structure des sols.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le projet ne présente pas de risques technologiques puisque les épandages respectent les valeurs limites réglementaires de l'arrêté du 8 janvier 1998, les boues ne sont pas considérées comme un déchet dangereux, elles sont hygiénisées et des tests d'écotoxicité prouvent leur innocuité. Des sites présentant des risques technologiques existent dans le département du Val d'Oise. En cas d'accident, les épandages seront stoppés.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Les risques naturels qui sont susceptibles d'impacter le projet sont les risques d'inondation. Les épandages ont lieu en période de déficit hydrique, les risques de ruissellement sont faibles. En cas d'épisode d'inondation, les épandages seront stoppés dans la zone concernée. Aucun stockage de boues en tête de parcelles ne se fait en zone inondable ou en zone humide avérée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	L'évaluation des risques sanitaires de l'épandage des boues montre que les indices de risques calculés pour l'ingestion et l'inhalation des boues de Seine aval sont inférieur à 1.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Les risques sanitaires sont donc considérés comme nuls. L'évaluation des risques sanitaires des boues de Seine aval est présentée en annexe volontaire 3.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	En amont des épandages, les boues sont transportées de la station jusqu'en bout de parcelles. Cependant, les épandages de boues de Seine aval interviennent en substitution de l'apport d'engrais minéraux. De plus, les livraisons des boues de Seine aval sont réalisées au maximum en fret retour. Il n'y a donc pas de transport supplémentaire engendré par le projet.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les épandages des boues de Seine aval peuvent être source d'émissions sonores ponctuelles engendrées par le matériel de transport, de reprise et d'épandage des boues.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas d'émissions sonores supplémentaires puisque les transports se font majoritairement en fret retour et que les épandages viennent en substitution d'apports de fertilisants.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☑	☐	Du fait de leur teneur en matière organique, les épandages de boues peuvent engendrer des odeurs lors de la livraison en tête de parcelle, de la reprise et des épandages.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Les boues sont stabilisées de par le processus de fabrication et ne reprennent pas en fermentation. Le risque de nuisances olfactives est donc limité. De plus les boues sont enfouies rapidement.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Des vibrations sont engendrées par le passage et le fonctionnement des véhicules qui gravitent autour des épandages.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Ces vibrations concernent uniquement les conducteurs de ces véhicules. Les populations locales ne sont pas impactées par ces vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses puisque les transports et les épandages de boues sont réalisés dans la journée, en semaine.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Du fait de la siccité des boues (40% et 50% environ), le projet est susceptible de dégager des poussières lors de la livraison, de la reprise et des épandages par temps sec et venteux. Ce dégagement est ponctuel puisqu'il ne se produit qu'au moment du passage des véhicules. Dans le cas où le dégagement de poussières est trop important, le chantier est arrêté. Les boues sont enfouies rapidement à moins de 100 mètres des habitations.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Les dépôt de boues stockées en tête de parcelles sont susceptibles d'engendrer des lixiviats dans le sol qui sont principalement liés au ruissellement des eaux de pluies sur les tas.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Un suivi des stockages en bout de champs a été réalisé de 2015 à 2016 et montre que l'entreposage de boues en tête de parcelle n'est pas à l'origine d'un départ d'éléments dans le sol ou les eaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Le projet d'épandage des boues de Seine aval n'engendre pas de déchets non dangereux, inertes ou dangereux. Il permet de valoriser les boues (déchets non dangereux) produites sur le site d'épuration des eaux usées de la station Seine aval.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	L'activité d'épandage agricole est pratiquée sur la couche arable de parcelles agricoles, et est similaire à l'épandage d'engrais ou d'amendements minéraux ou organiques. A ce titre, elle n'induit pas d'interventions supplémentaires, par rapport à celles déjà existantes, vis-à-vis du patrimoine. De plus, le SIAAP s'engage à ne pas réaliser de stockage à proximité des monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de modifications des activités humaines puisque les épandages sont réalisés en substitution des apports d'autres éléments fertilisants et dans le respect de la réglementation encadrant les pratiques agricoles. Les épandages sont réalisés sur des parcelles régulièrement travaillées et n'engendre donc pas de changement d'usage des sols. Le tableau en annexe volontaire 4 fait la synthèse des incidences notables du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres périmètres d'épandages sont présents à proximité du projet :
- d'épandages d'effluents agricoles,
- d'épandages d'effluents urbains et industriels produits dans le département du Val d'Oise,
- d'épandages d'effluents urbains et industriels produits à l'extérieur du département du Val d'Oise.

Le SIAAP s'engage à ne pas faire concurrence aux épandages de boues produites par les stations d'épuration locales à qui est donné la priorité.

Dans le cas où un agriculteur souhaiterait changer une parcelle de plan d'épandage, les flux de matière sèche, ETM, CTO sont repris sur 10 ans et pris en compte dans le plan d'épandage. Il n'y a donc pas d'effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet concerne uniquement le département du Val d'Oise.
Les boues de Seine aval sont épandues sur les 13 départements suivants : l'Aisne, le Cher, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Loiret, la Marne, l'Oise, la Seine-Maritime, la Seine-et-Marne, les Yvelines, la Somme, le Val d'Oise.

Le projet n'est donc pas susceptible de présenter des effets de nature transfrontalière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

D'après la plateforme https://www.projets-environnement.gouv.fr/ consultée le 23/08/2024, 28 projets avec des résultats d'étude d'impact sont localisés dans le Val d'Oise. Aucun n'est localisé sur les 65 communes du projet de périmètre d'épandage des boues de Seine aval.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'analyse de l'état initial, des effets de l'activité et les principales mesures pour éviter, compenser ou réduire les impacts sont présentées dans le chapitre 4 Évaluation environnementale de l'annexe volontaire 1.
Les mesures envisagées et déjà mises en place sont les suivantes :

- Le respect de la réglementation en vigueur : Arrêté du 8 janvier 1998 modifié le 15 septembre 2020, PAN et PAR, SAGE, ... (Présenté dans le chapitre 4.6.1 Réglementation et suivi)
- Le Suivi et l'Autosurveillance des épandages, le contrôle des raccordements, des livraisons et épandages, l'enfouissement... (chapitre 4.6.2. mesures mises en oeuvre ou prévues pour éviter, réduire ou compenser les inconvénients).
- Des moyens de prévention et de protection "Hygiène et Sécurité"
- Une démarche qualité supplémentaire mise en place par le SIAAP, notamment via la certification de services Qualicert (chapitre 4.6.3. Suivis et mesures complémentaires)
- Des études sur le comportement, la qualité des boues de Seine aval afin d'améliorer les connaissances sur les boues et leurs épandages.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Une étude d'impact a déjà été réalisée sur les boues de Seine aval sur le périmètre d'épandage dans les départements de l'Aisne, de la Seine-et-Marne, de l'Eure-et-Loir et de la Somme. Les boues épandues présentent les mêmes caractéristiques physico-chimiques. Elles sont épandues dans les mêmes conditions et avec les mêmes exigences. Les enjeux environnementaux ont été identifiés dans le formulaire et localisés sur les cartes en annexes volontaire n°2 et obligatoire n°7. Il a également été indiqué dans ce formulaire que les épandages étant réalisés sur des parcelles régulièrement exploitées, ces derniers n'ont pas d'effets sur le milieu naturel. Le projet respecte strictement la réglementation et il fait l'objet d'un suivi administratif annuel de la part de la DDT. Il s'agit d'une filière encadrée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 1 : Présentation générale du projet se rapporte aux chapitres 4.2 et 4.3.2 et 6.5 du formulaire	☑
2	Annexe 2 : Carte des zones sensibles concernées par le projet (ZNIEFF, PNR, monument historique, zone humide, PPRN, PPRT, périmètre rapproché, site inscrit, site classé), se rapporte au chapitre 5	☑
3	Annexe 3 : Évaluation des risques sanitaires, se rapporte au chapitre 6.1 du formulaire	☑
4	Annexe 4 : Synthèse des impacts potentiels du projet et mesures compensatoires, se rapporte aux chapitre 6.1 et 6.5 du formulaire	☑
5	Annexe 5 : Note technique sur la compatibilité des épandages des boues de seine aval avec les terres terres de décantation de Méry-sur-oise, se rapporte aux chapitres 4.2 et 4.3.2 et 6.5 du formulaire	☑

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom AZIMI

Prénom Sam

Qualité du signataire Directeur Adjoint du site Seine aval

A Maisons Laffittes

Fait le 1 9 / 0 9 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXE OBLIGATOIRE 3

Plan de situation au 1/25 000 : Carte de localisation des parcelles par commune

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

ABLEIGES

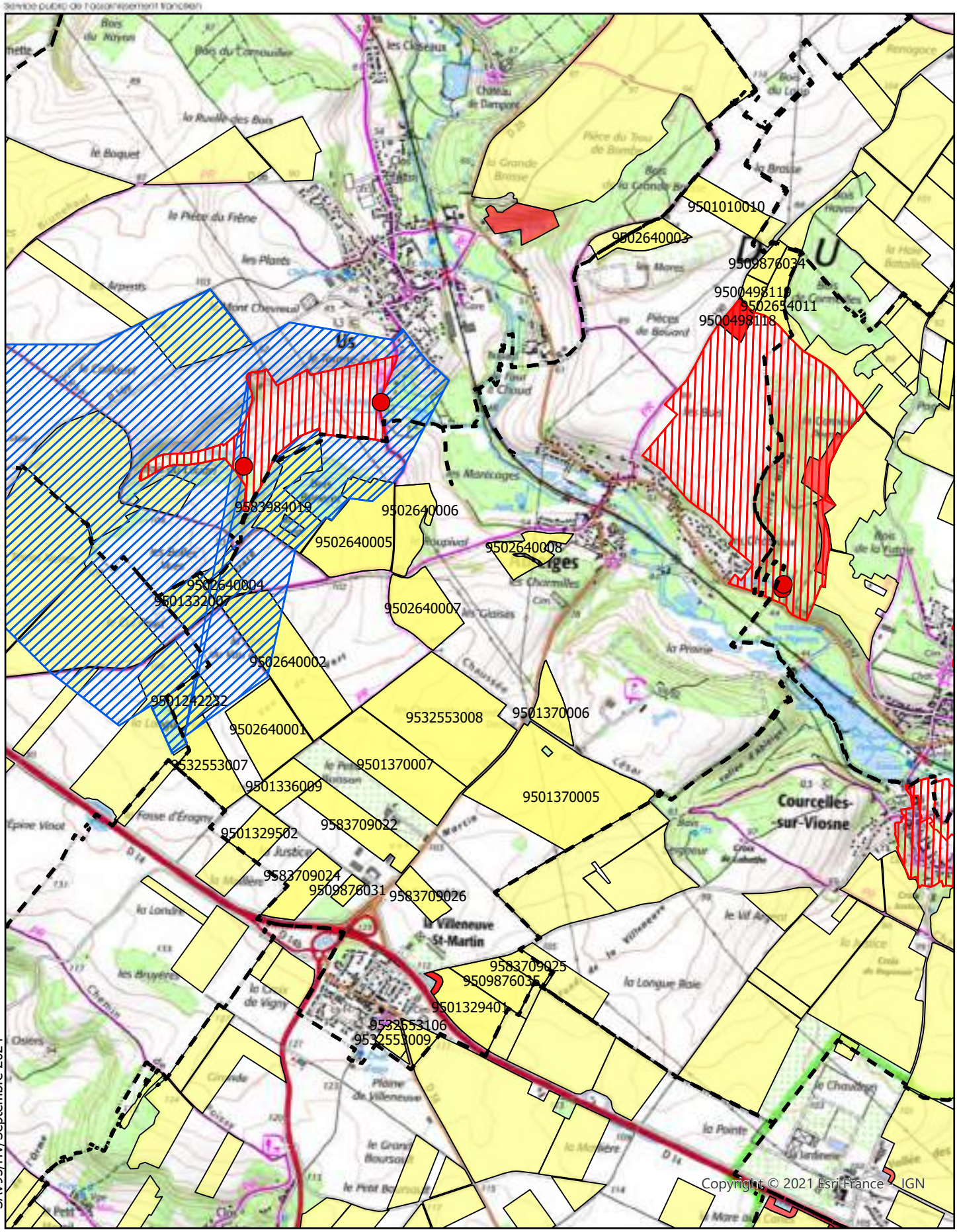

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

AMBLEVILLE

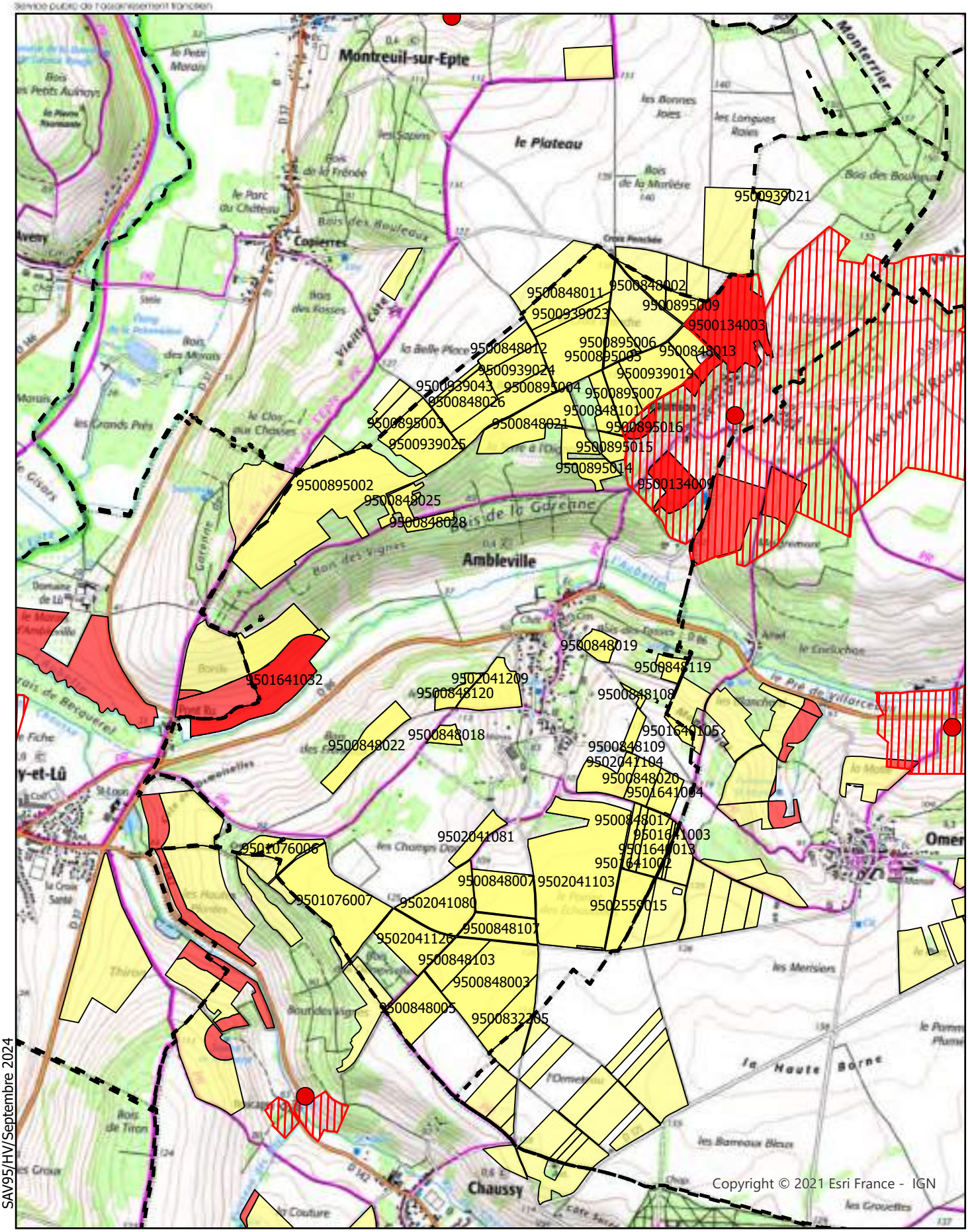

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

AMENUCOURT

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

ARTHIES

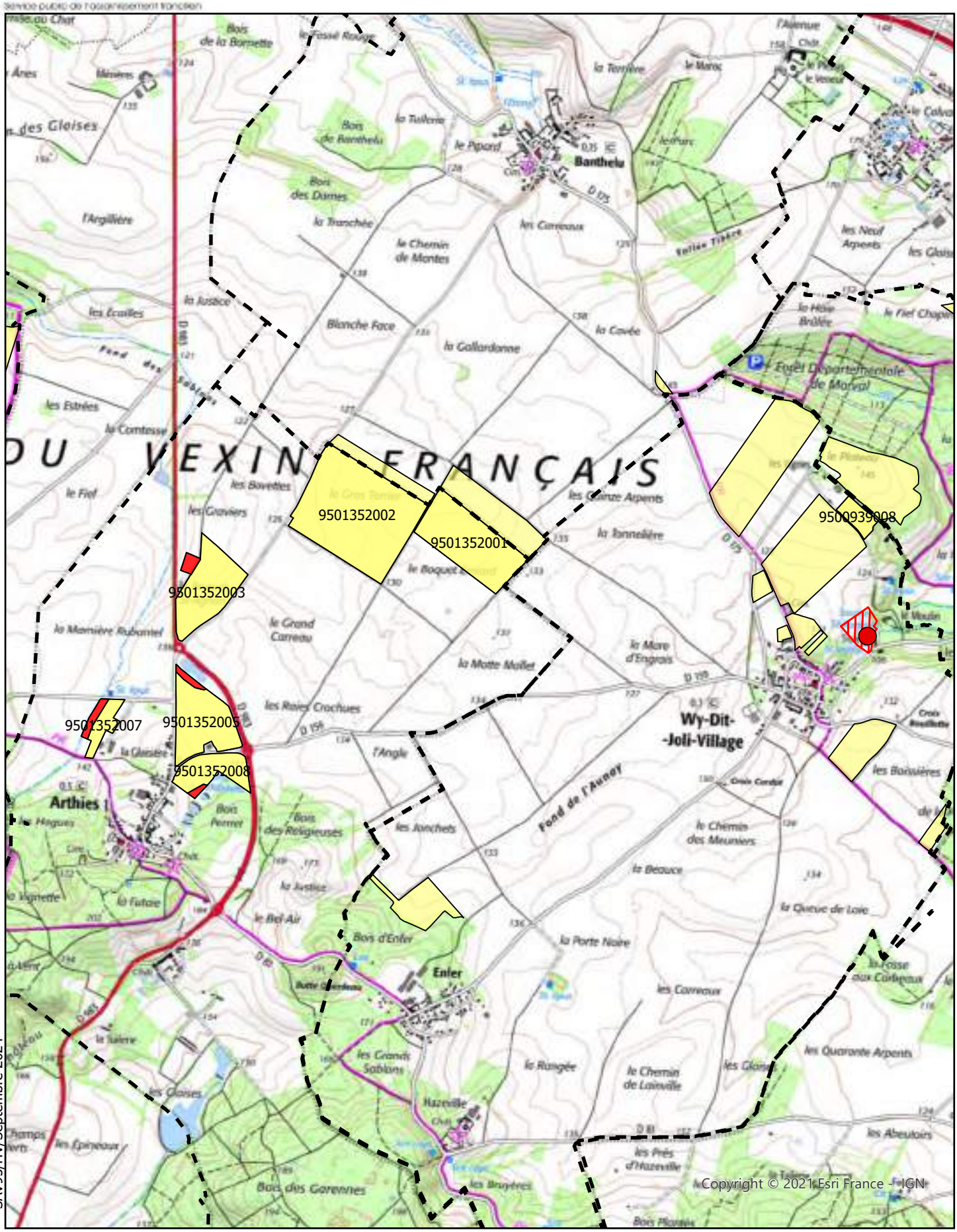

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

ASNIÈRES-SUR-OISE

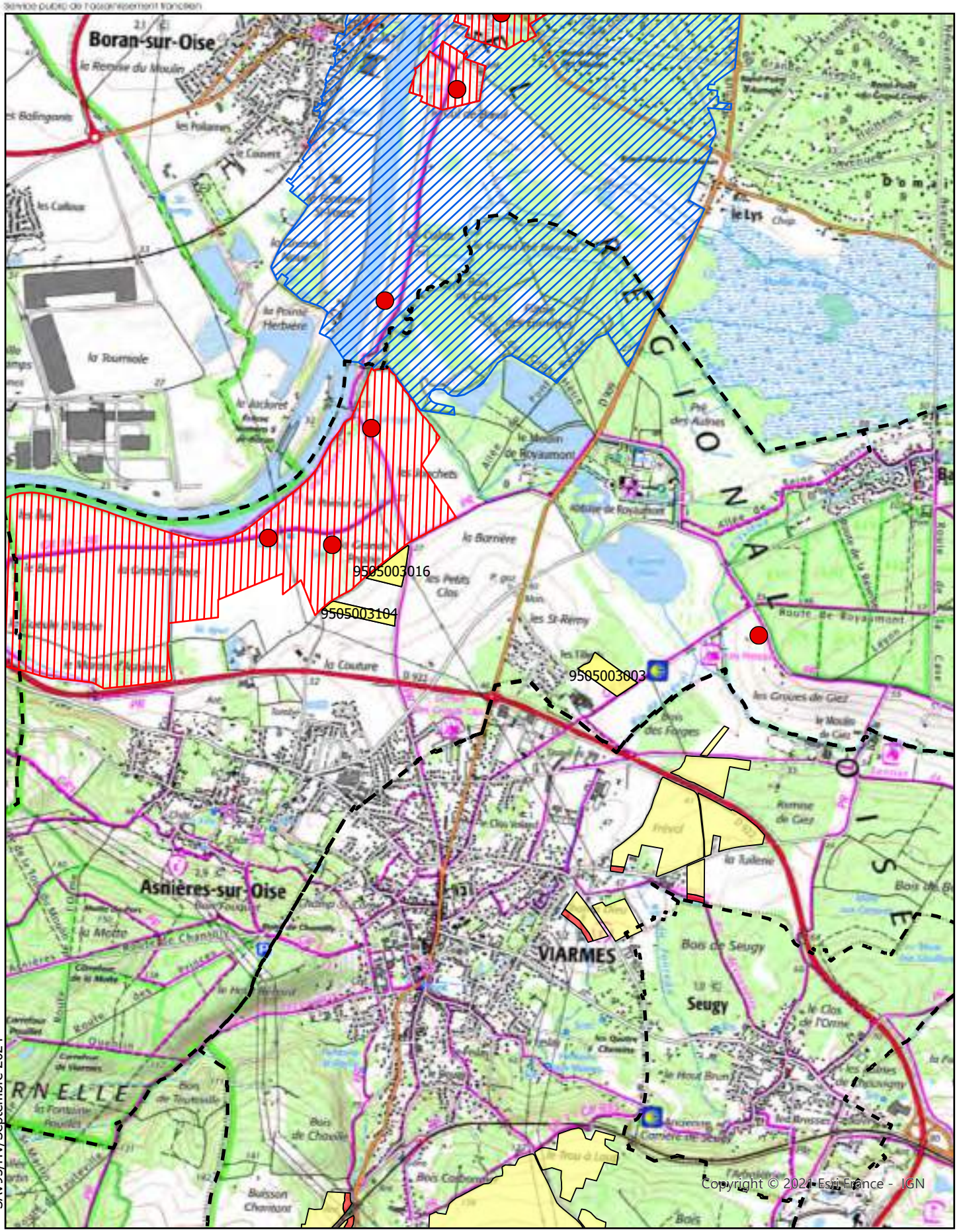

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

AUVERS-SUR-OISE

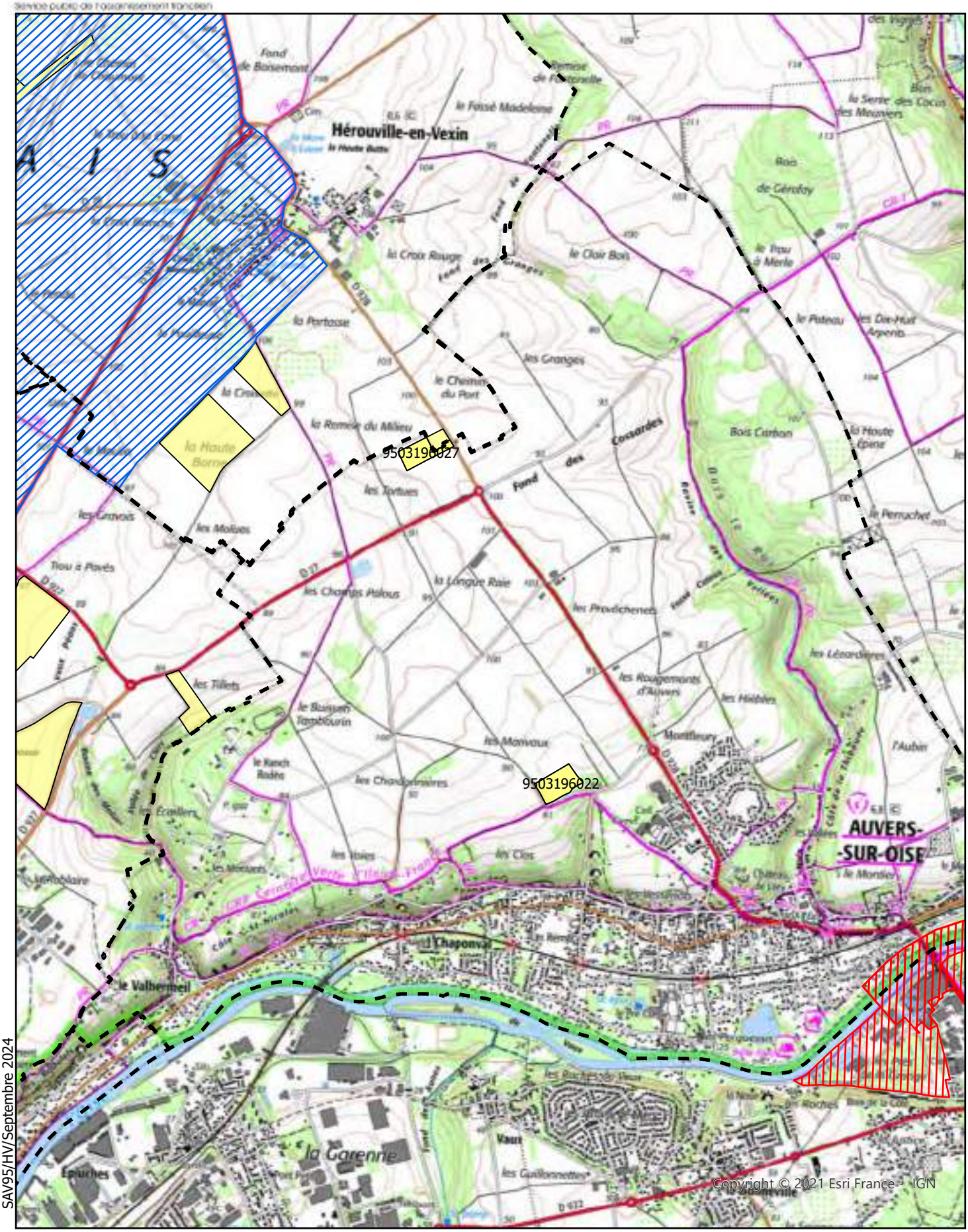

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

AVERNES

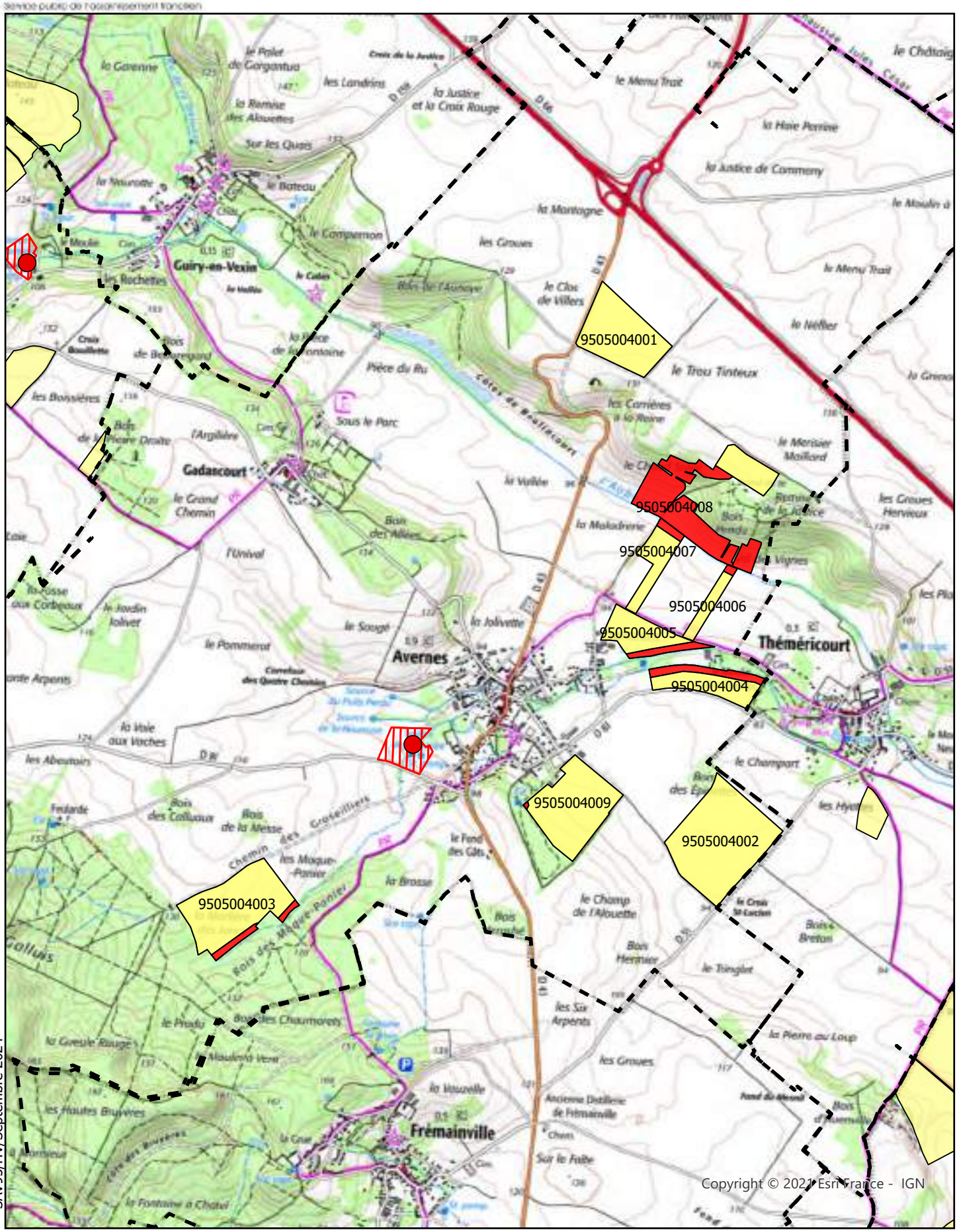

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

BANTHELU

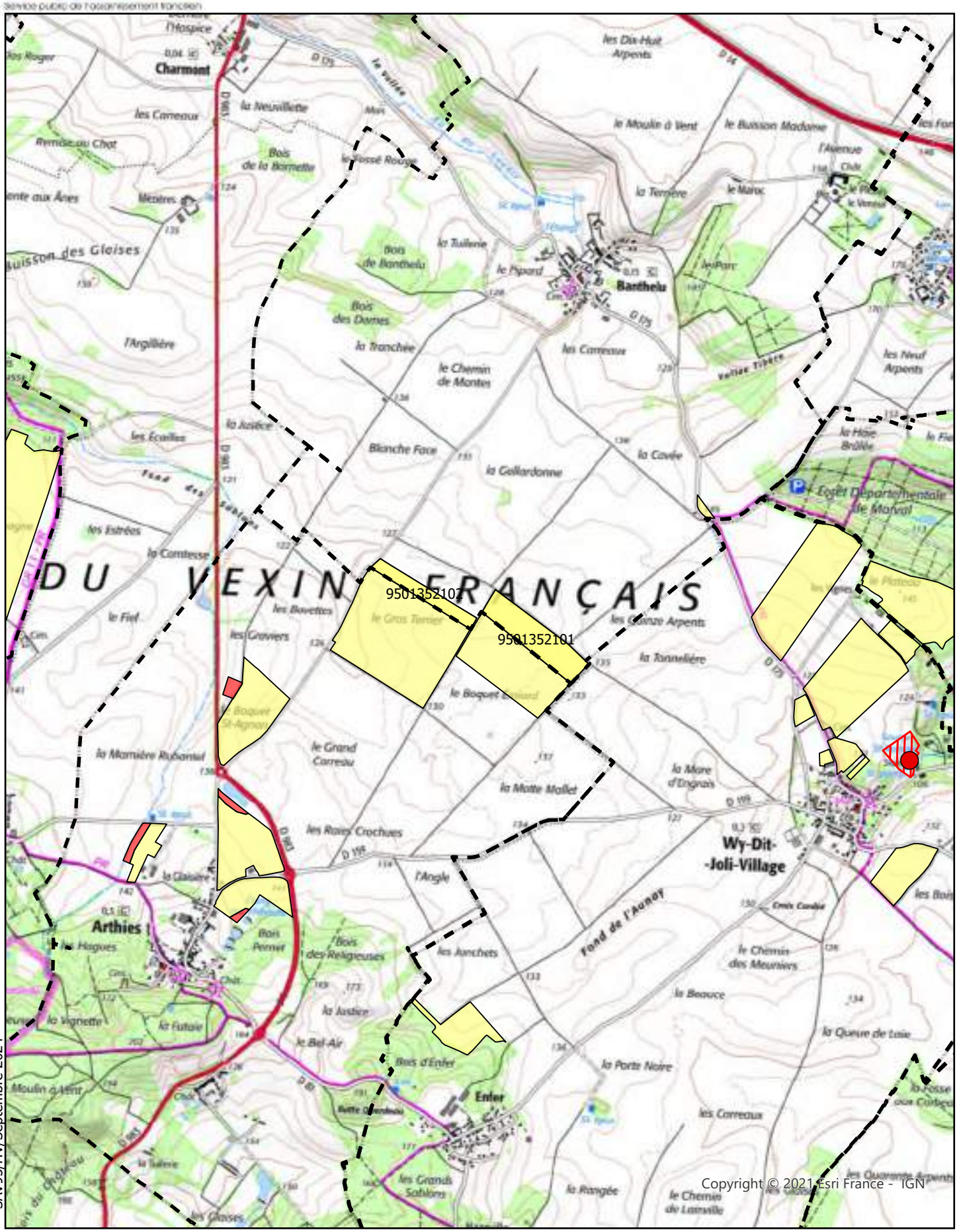

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

BELLOY-EN-FRANCE

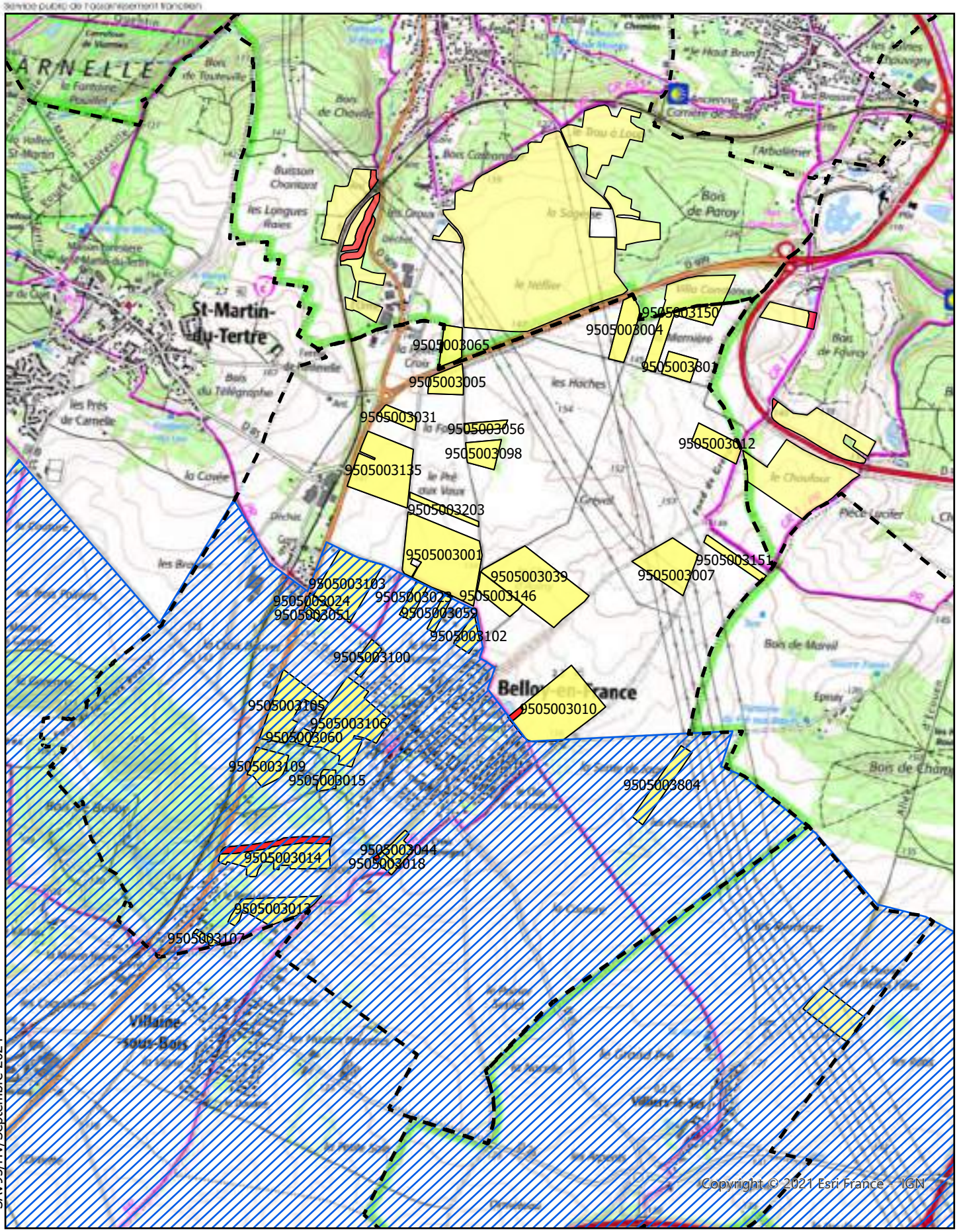

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

BOISSY-L'AILLERIE

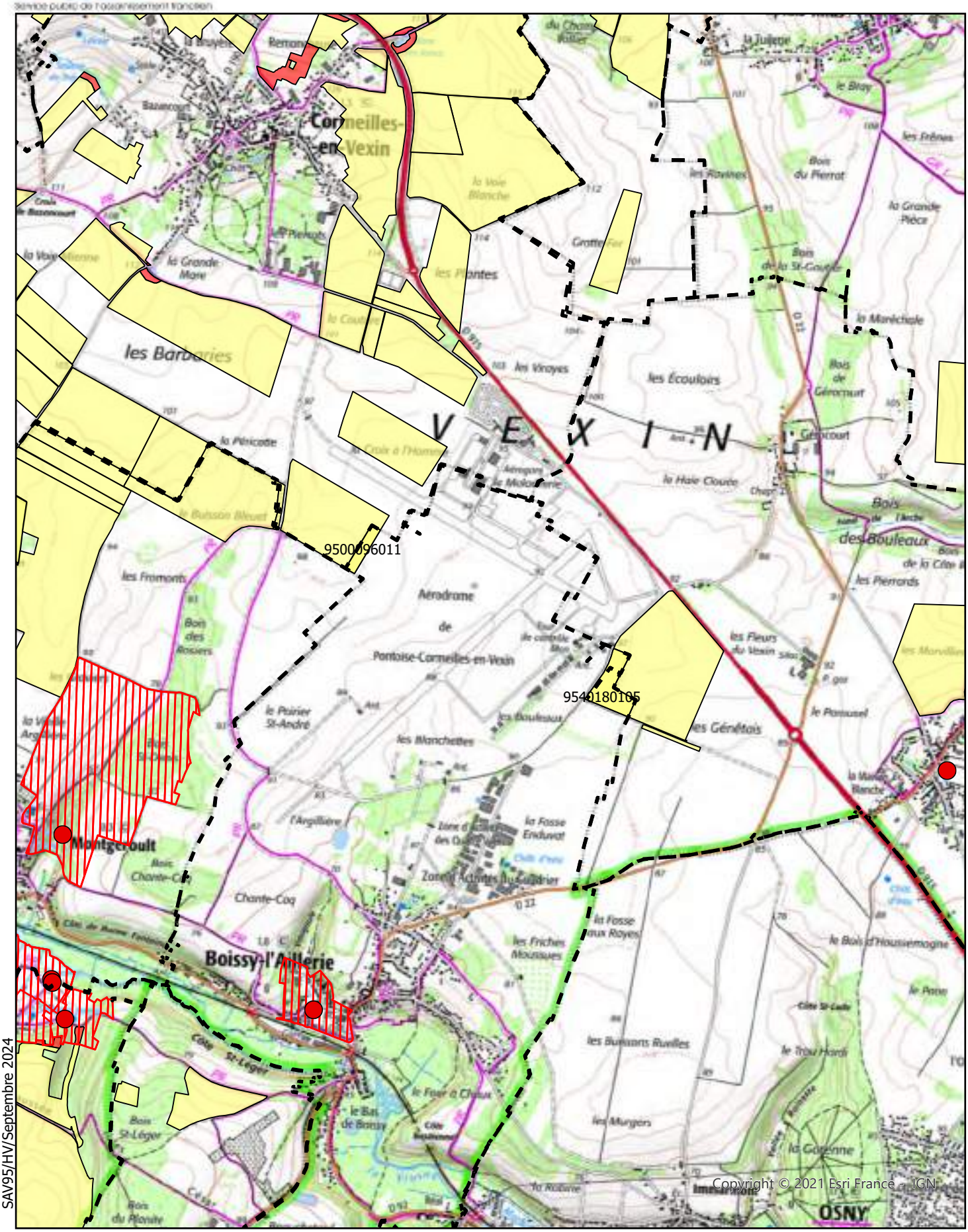

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

BRAY-ET-LÛ

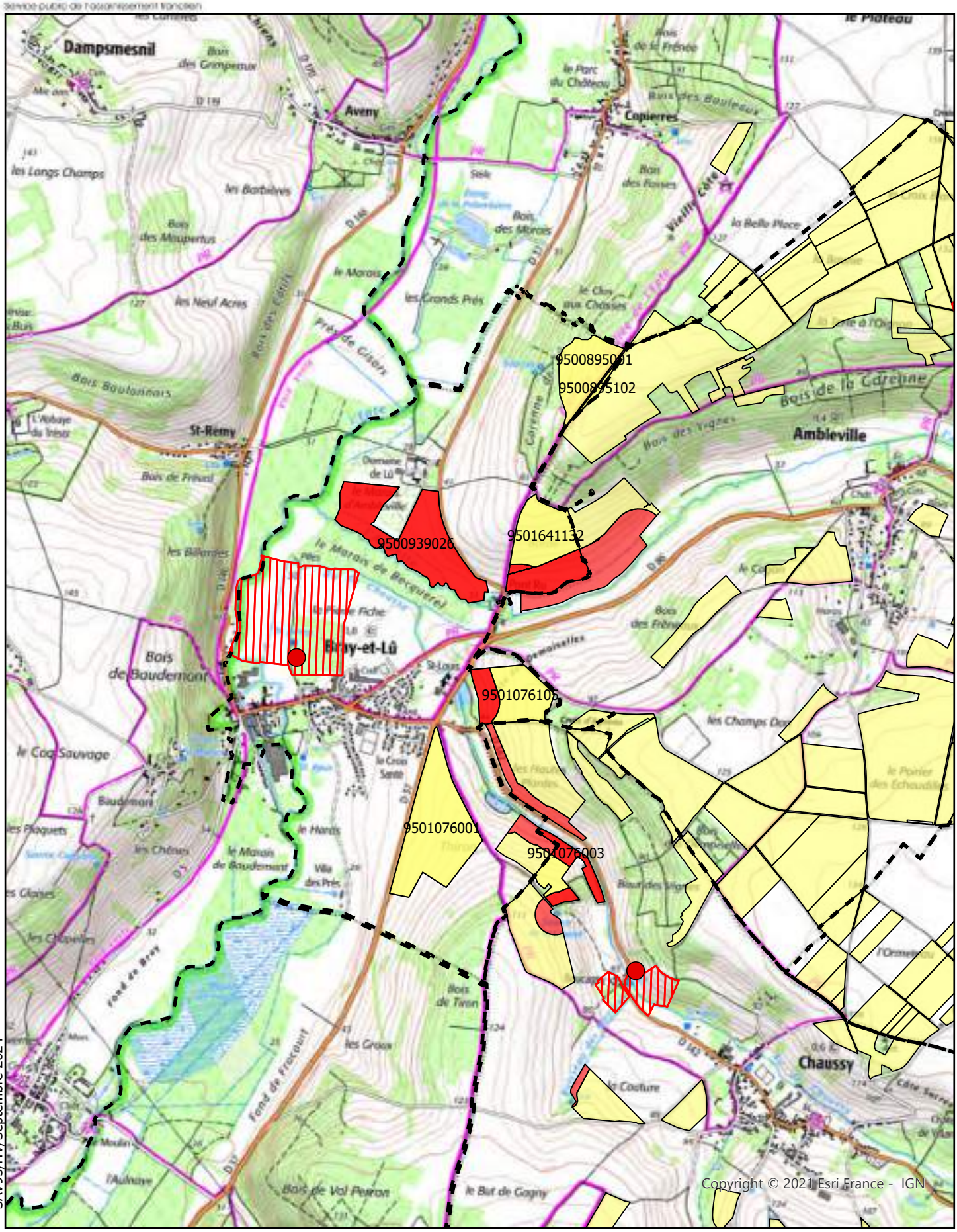

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

BRÉANÇON

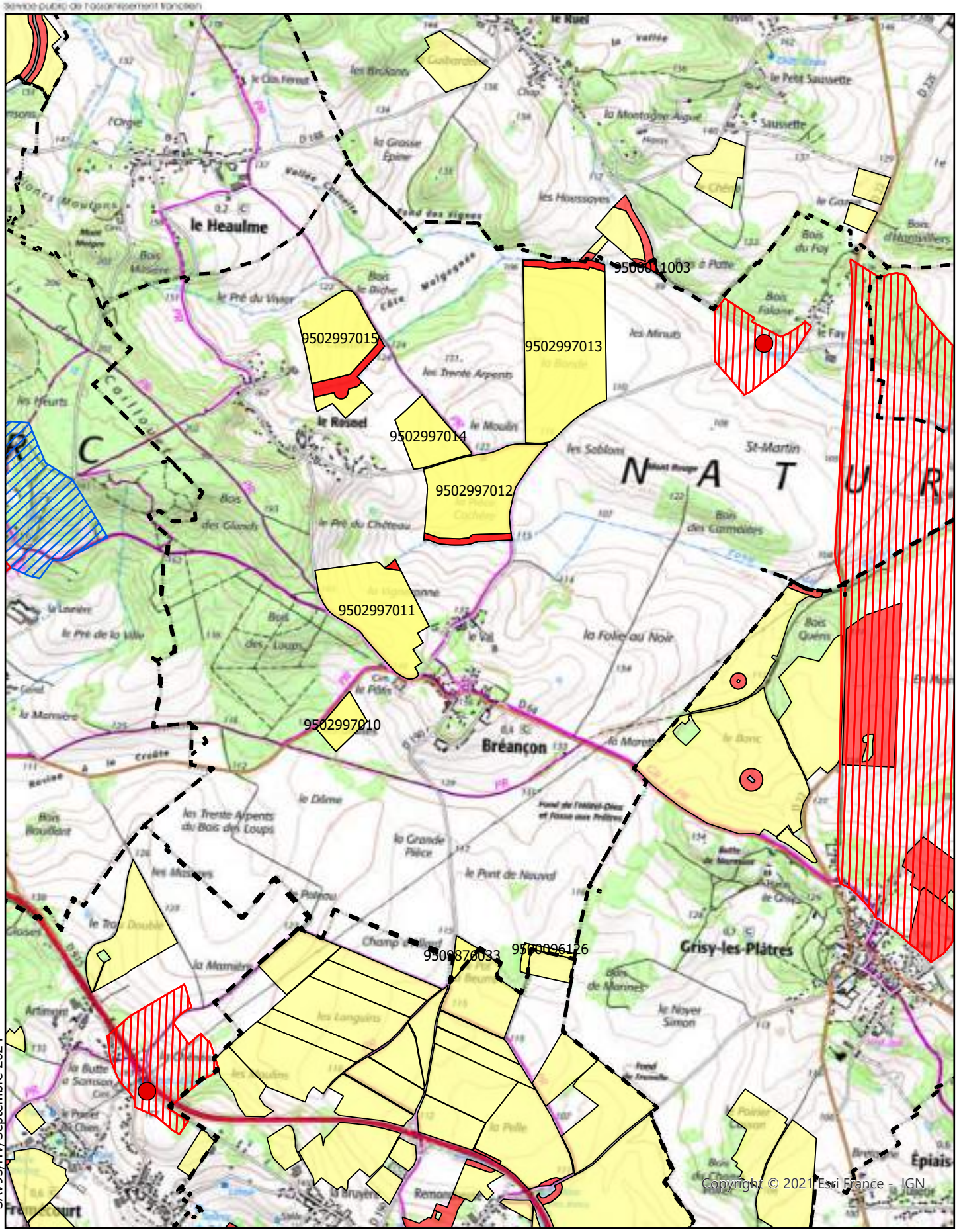

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

BUHY

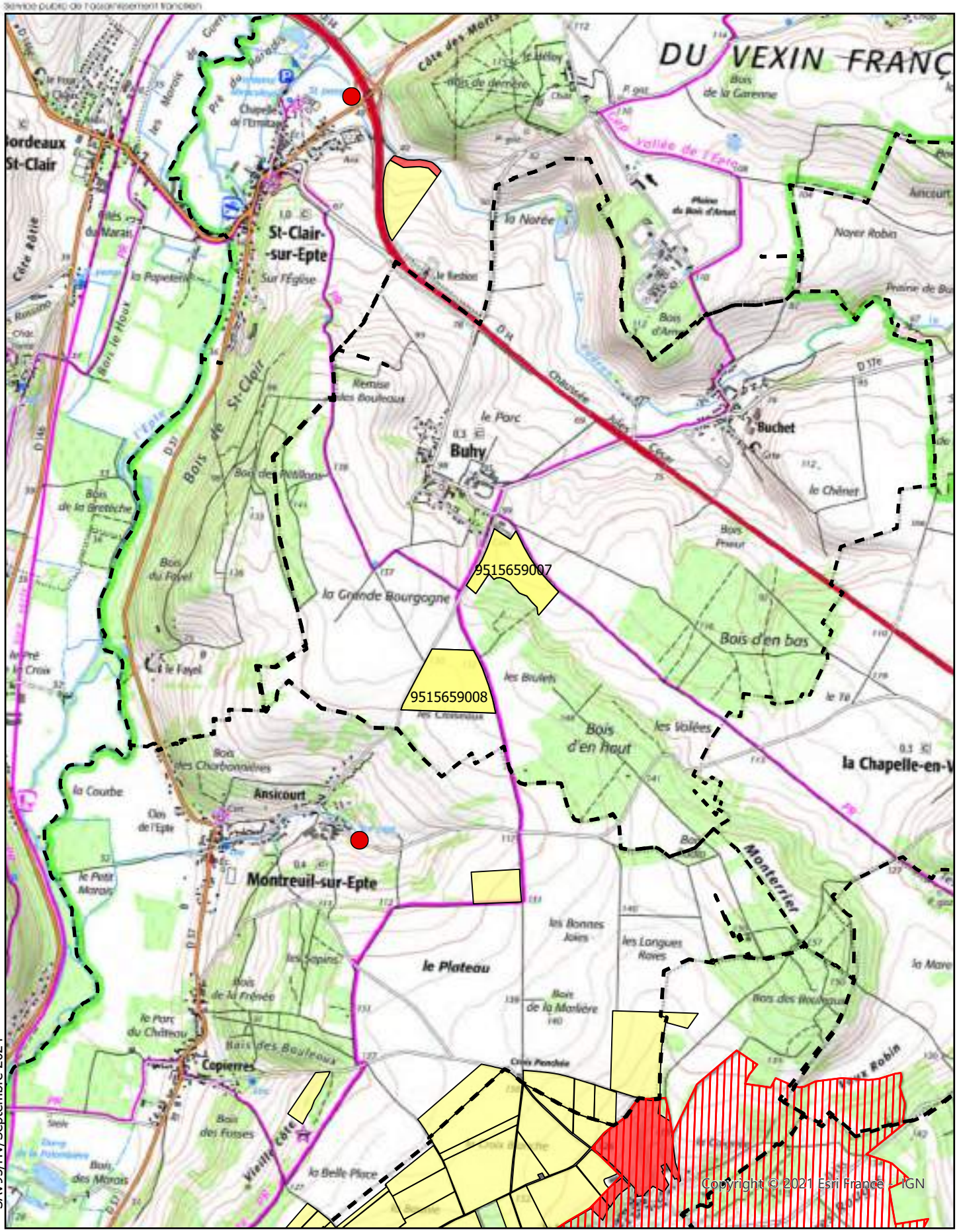

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

CHARS

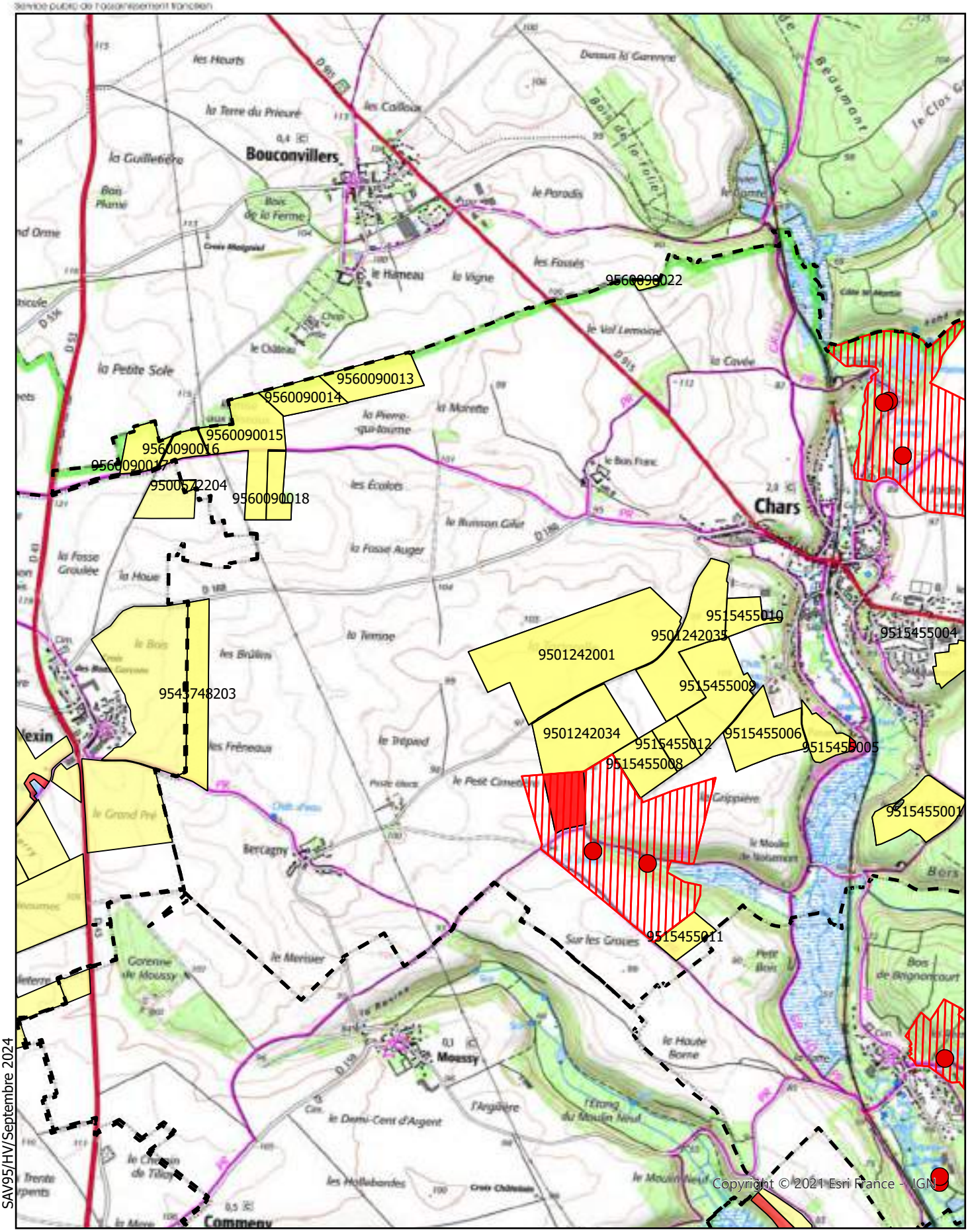

SAV95/HV/Septembre 2024

Copyright © 2021 Esri France - IGN

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude et localisation des contraintes environnementales

CHARS

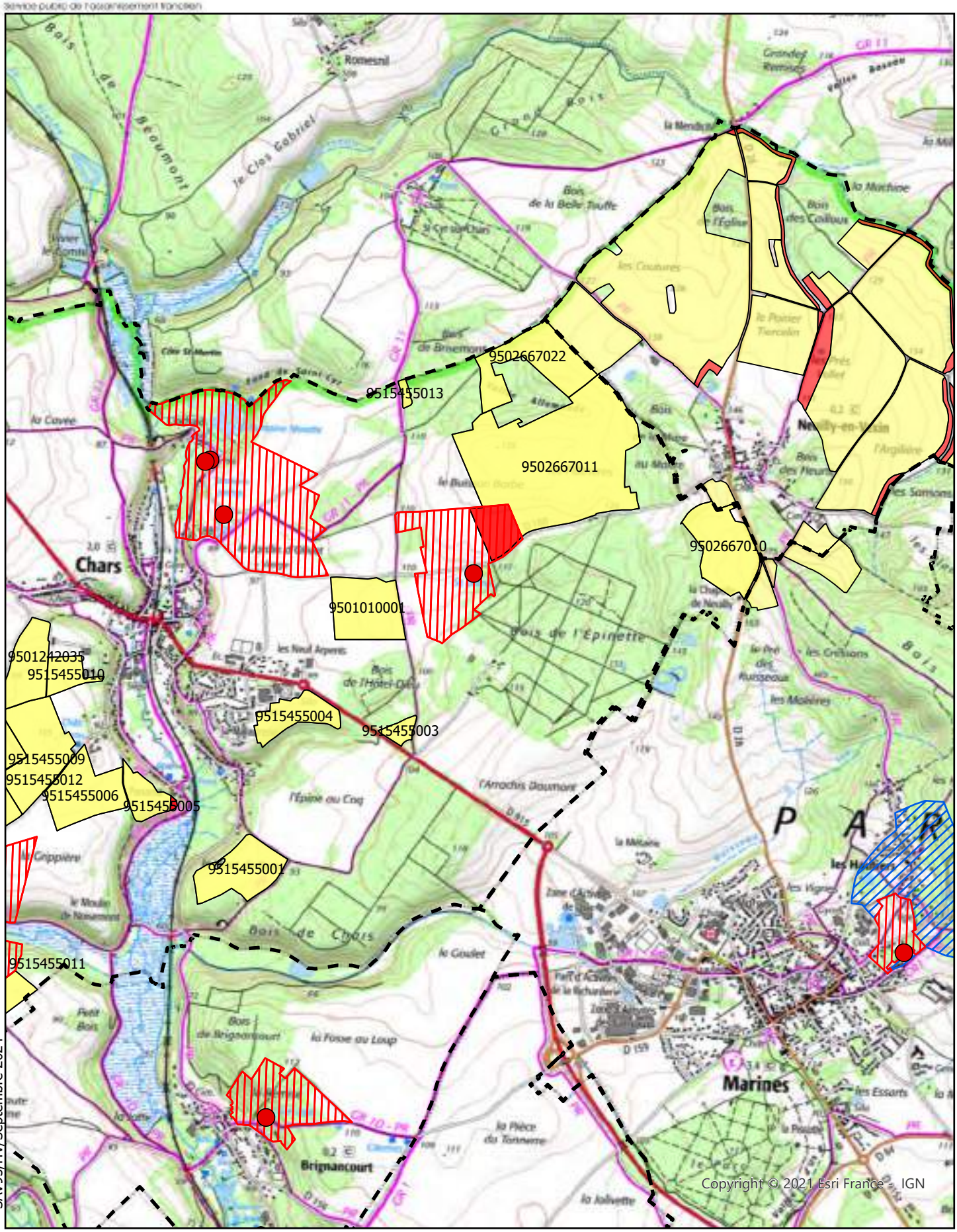

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

CHAUSSY

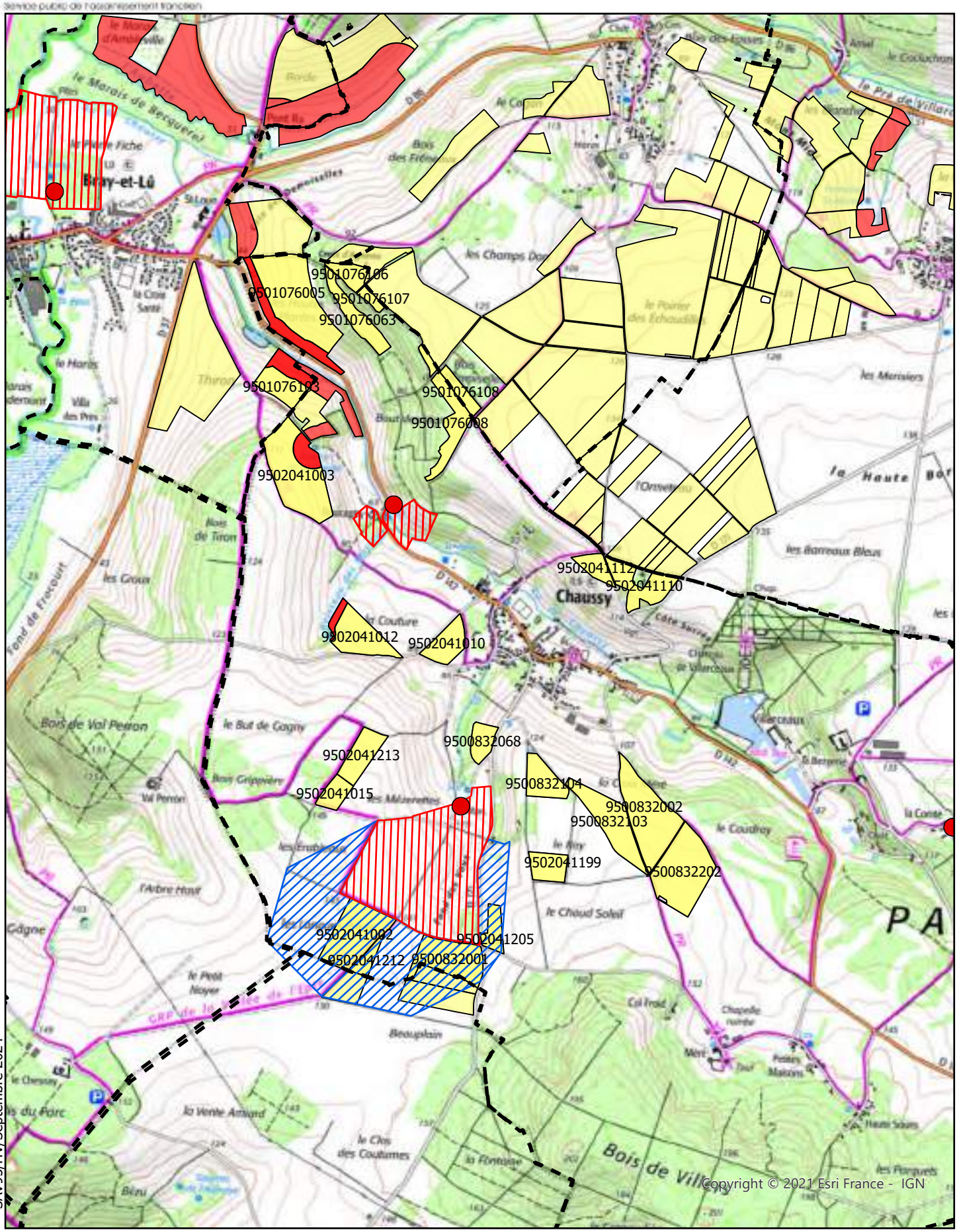

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

CHÉRENCE

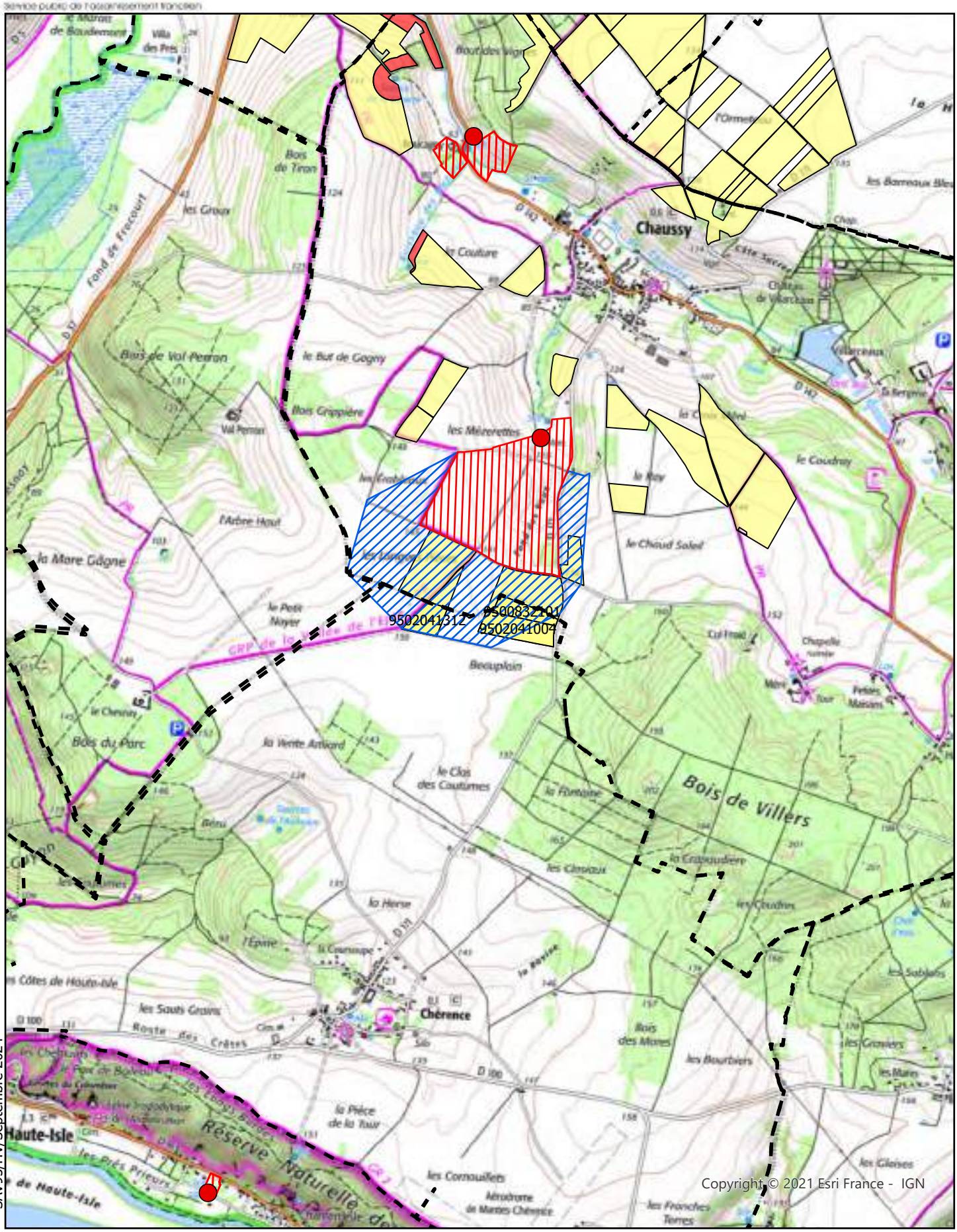

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

CLÉRY-EN-VEXIN

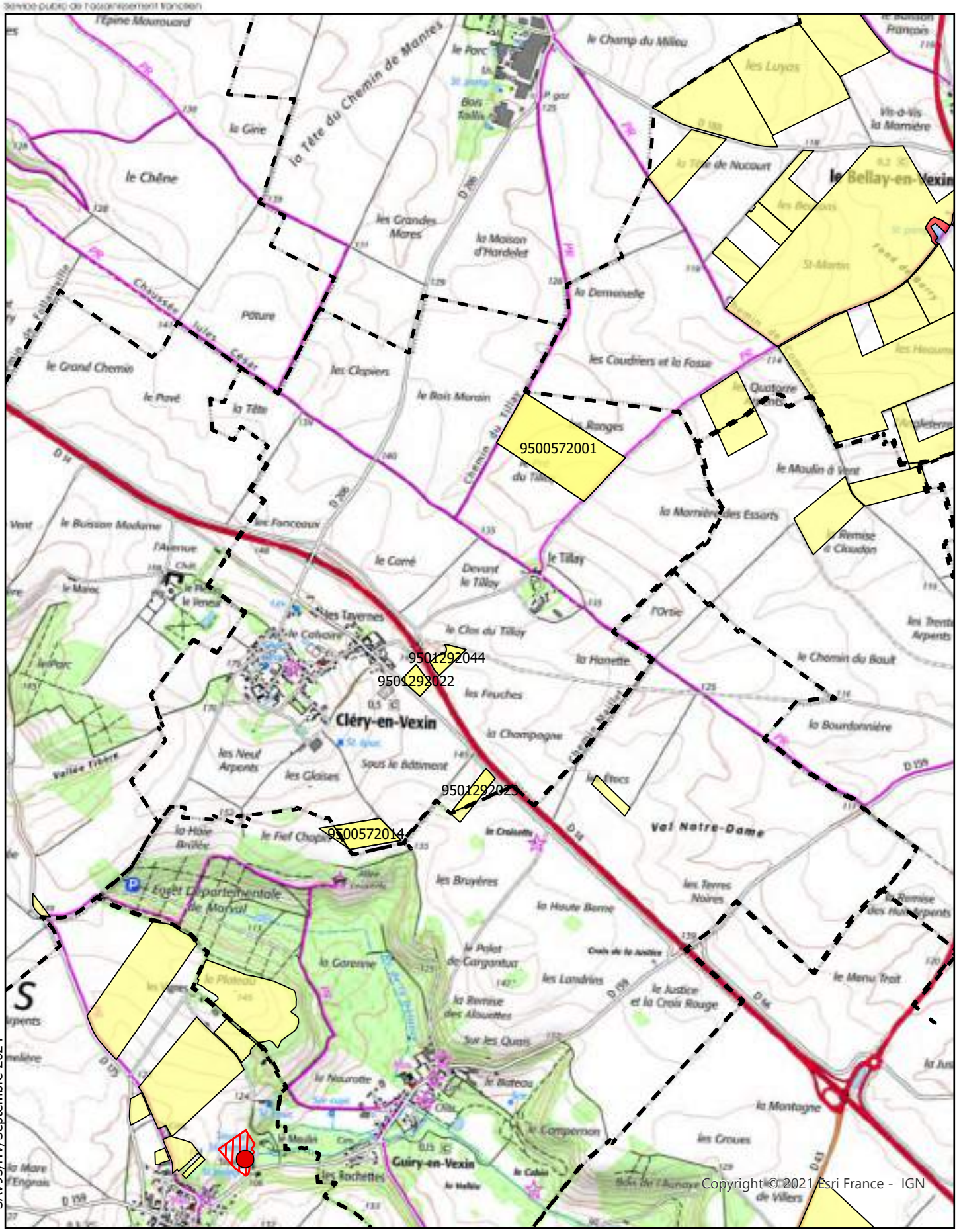

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

COMMENY

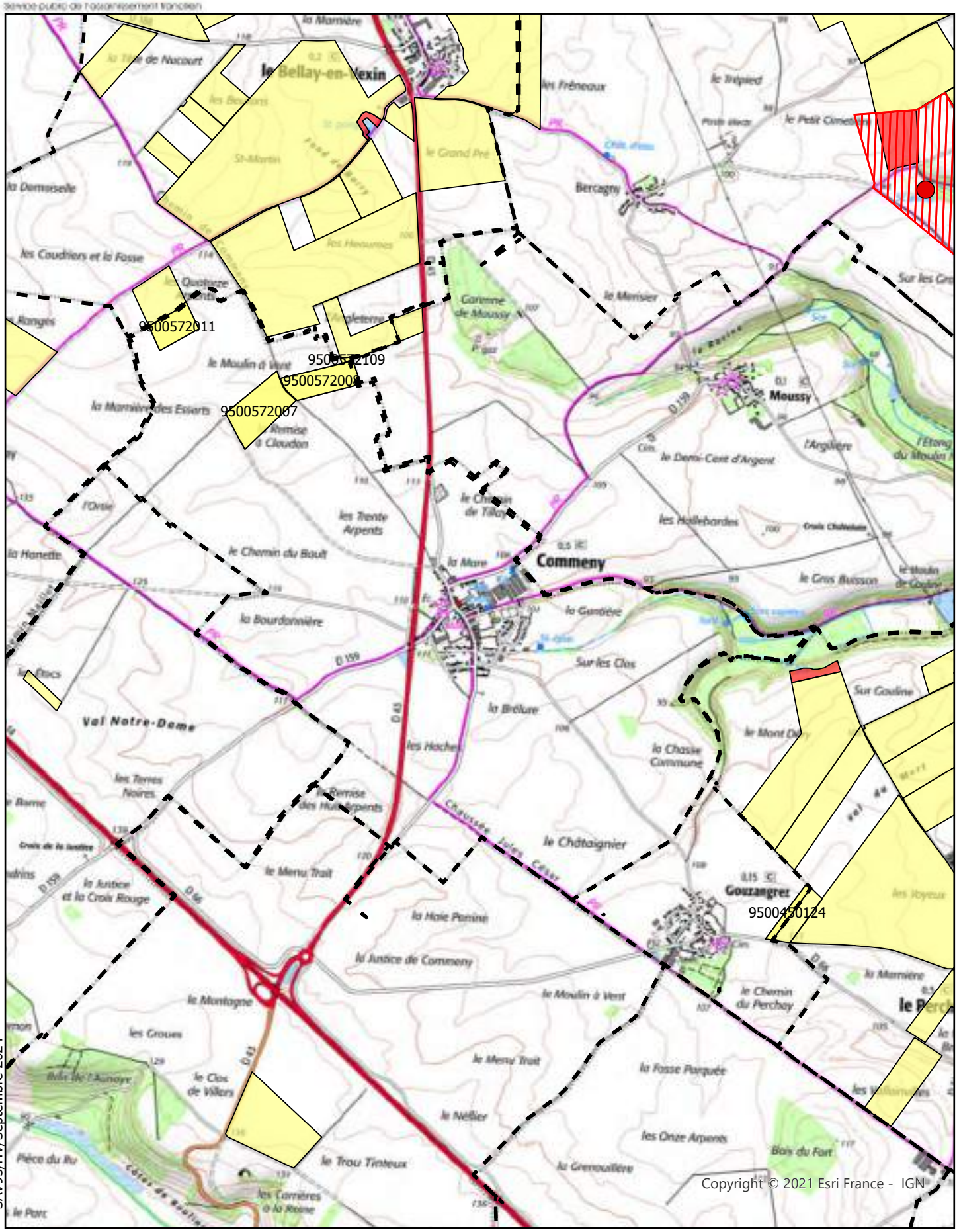

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

CONDÉCOURT

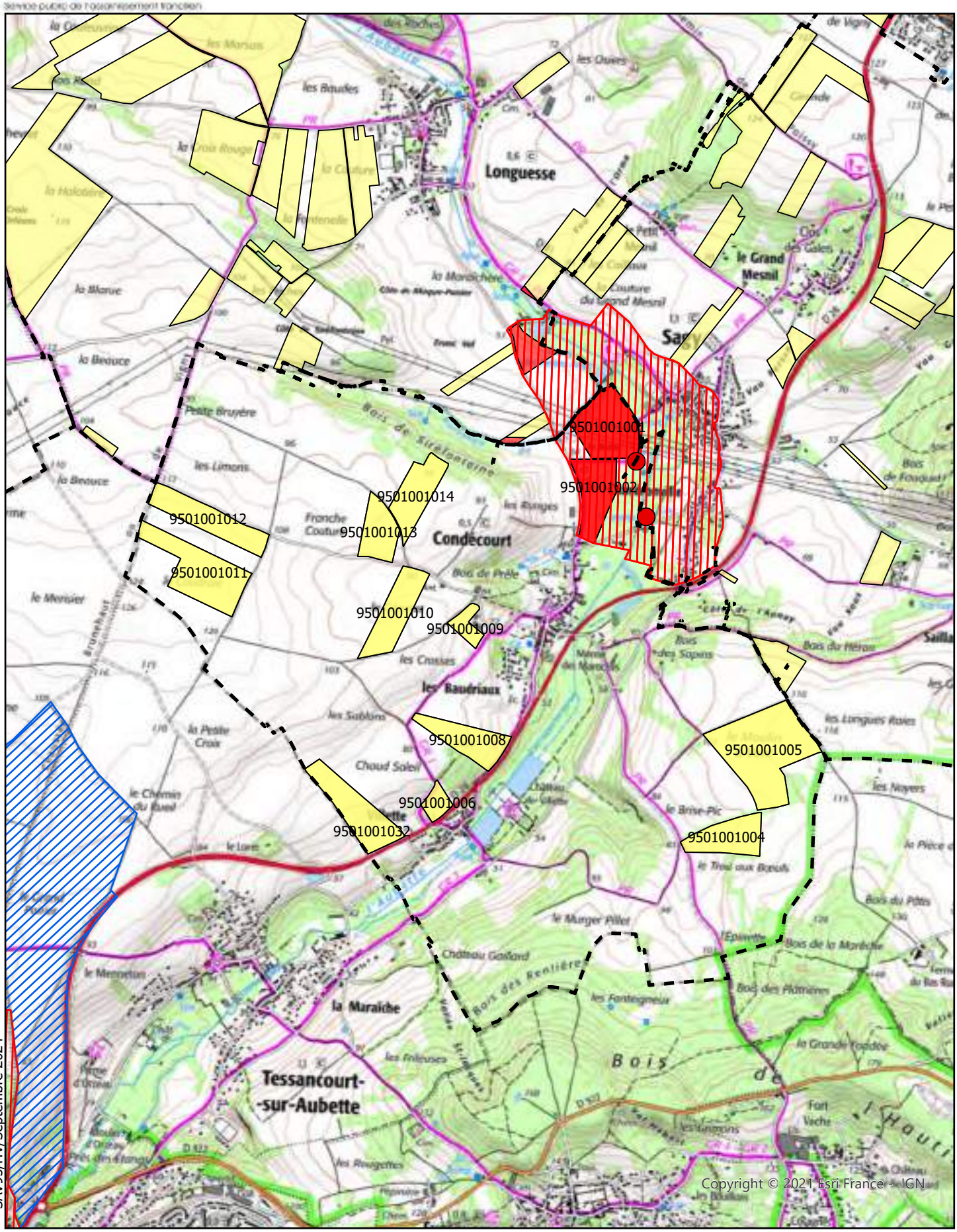

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

CORMEILLES-EN-VEXIN

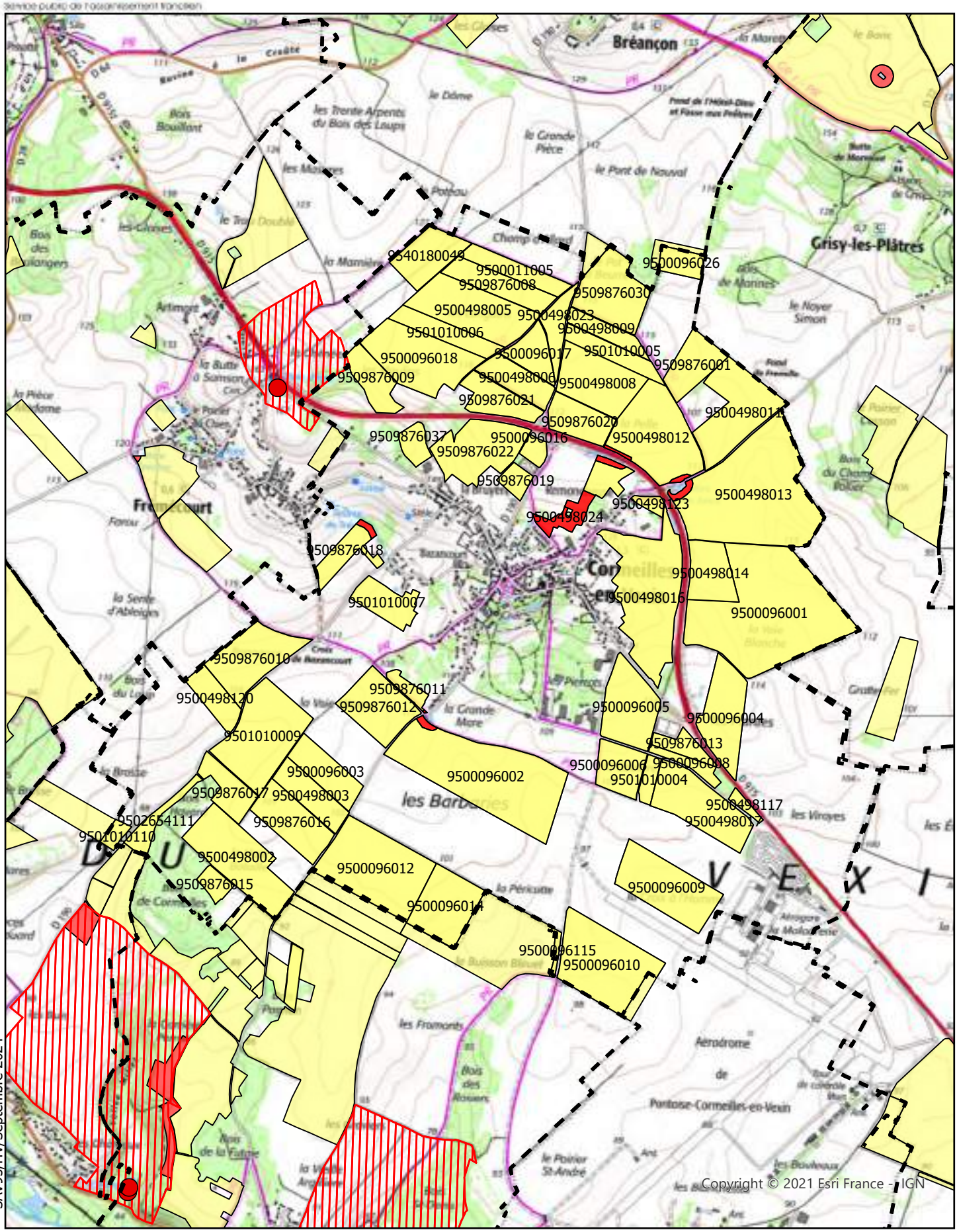

SAV95/HV/Septembre 2024

Copyright © 2021 Esri France - IGN

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

- Commune
- Aptitude 0
- Aptitude 1
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

COURCELLES-SUR-VIOSNE

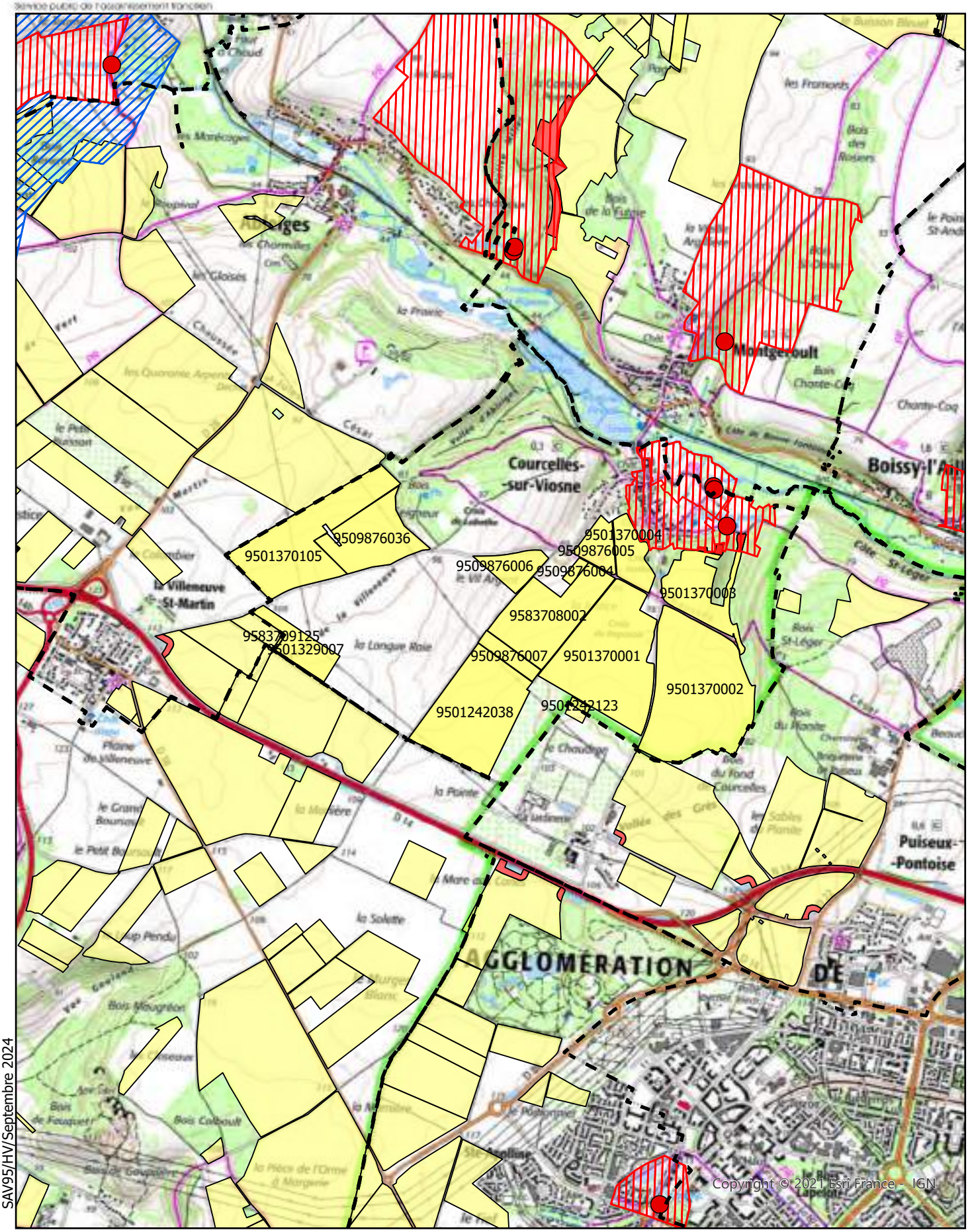

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

COURDIMANCHE

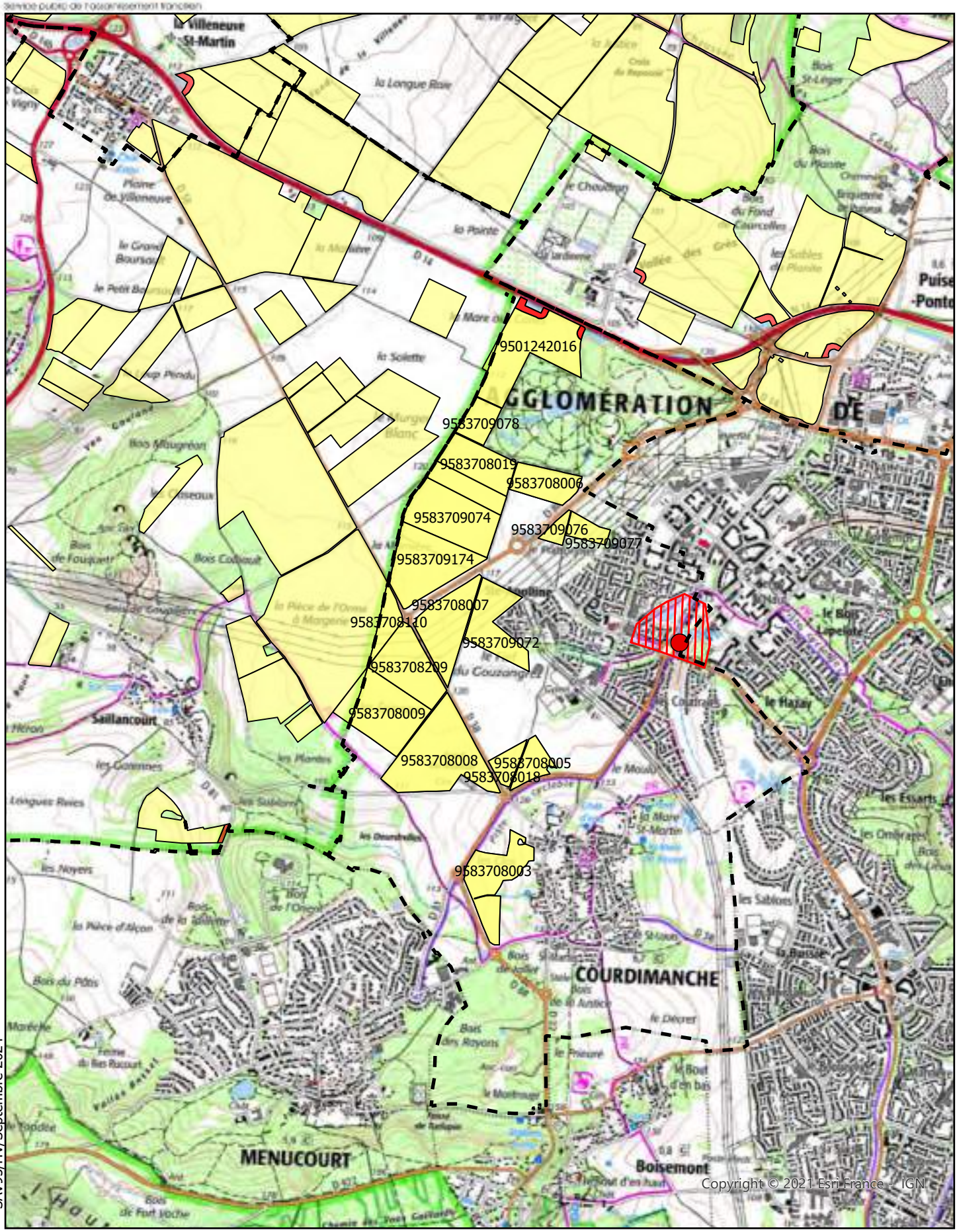

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

ENNERY

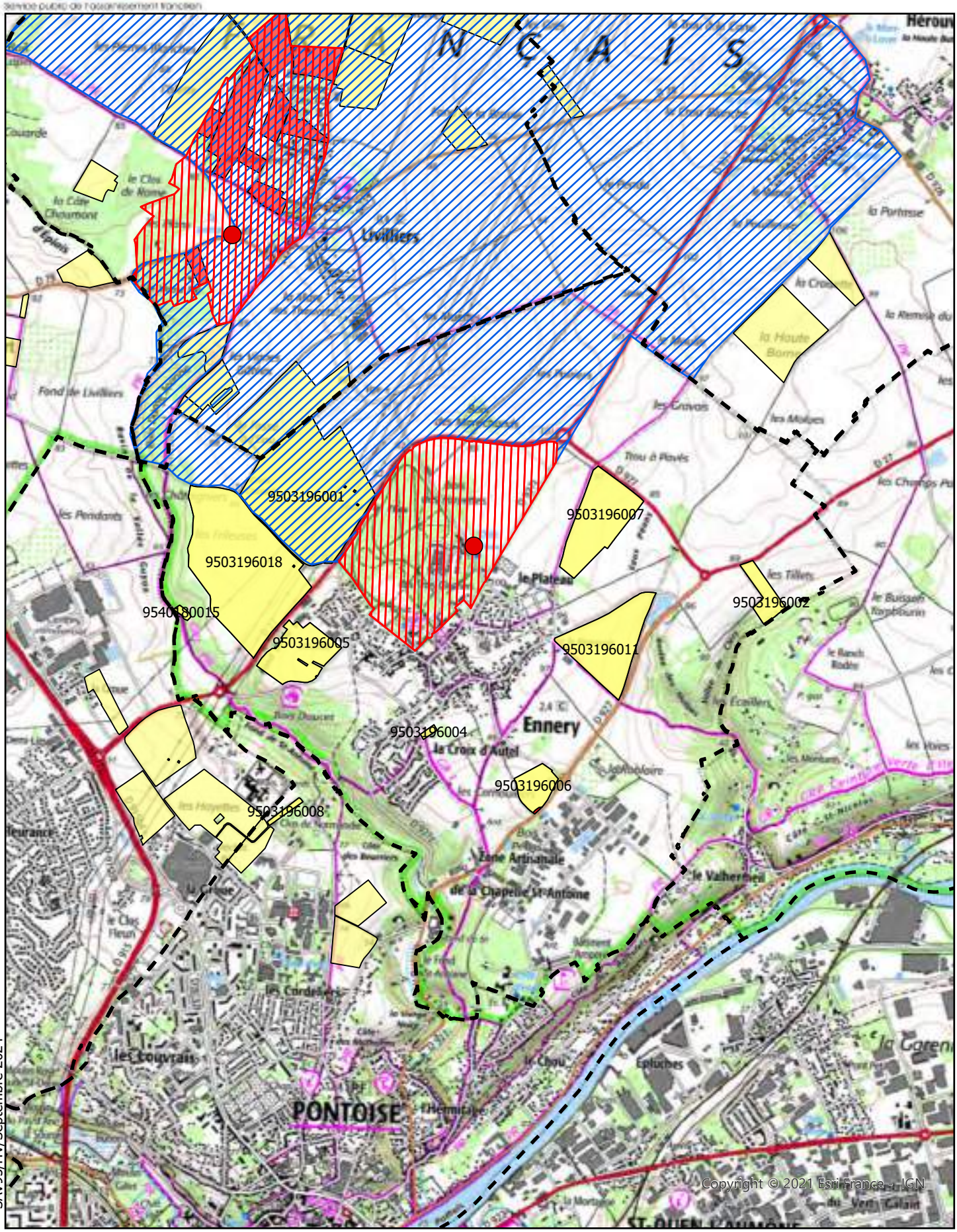

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

ÉPIAIS-RHUS

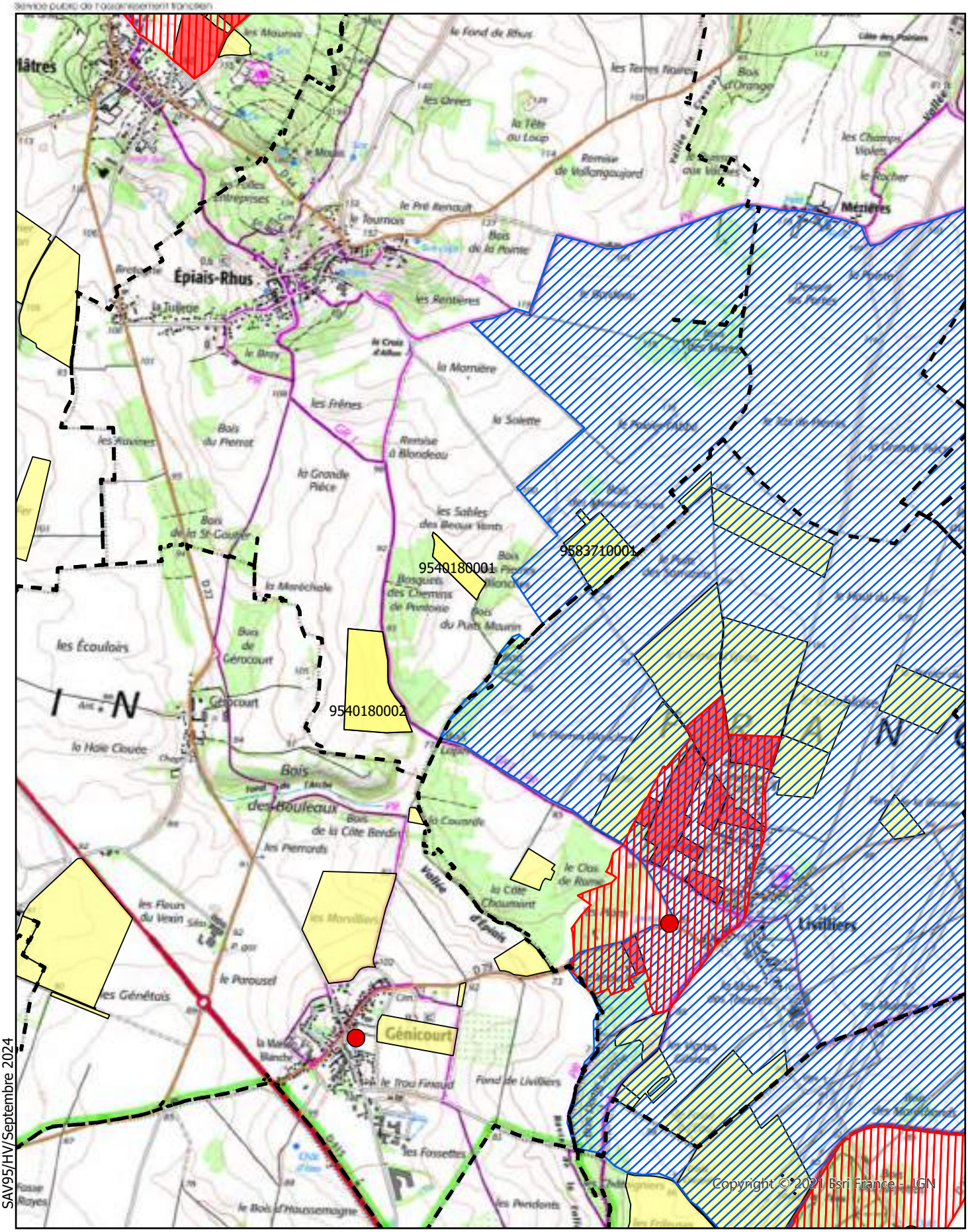

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

FRÉMAINVILLE

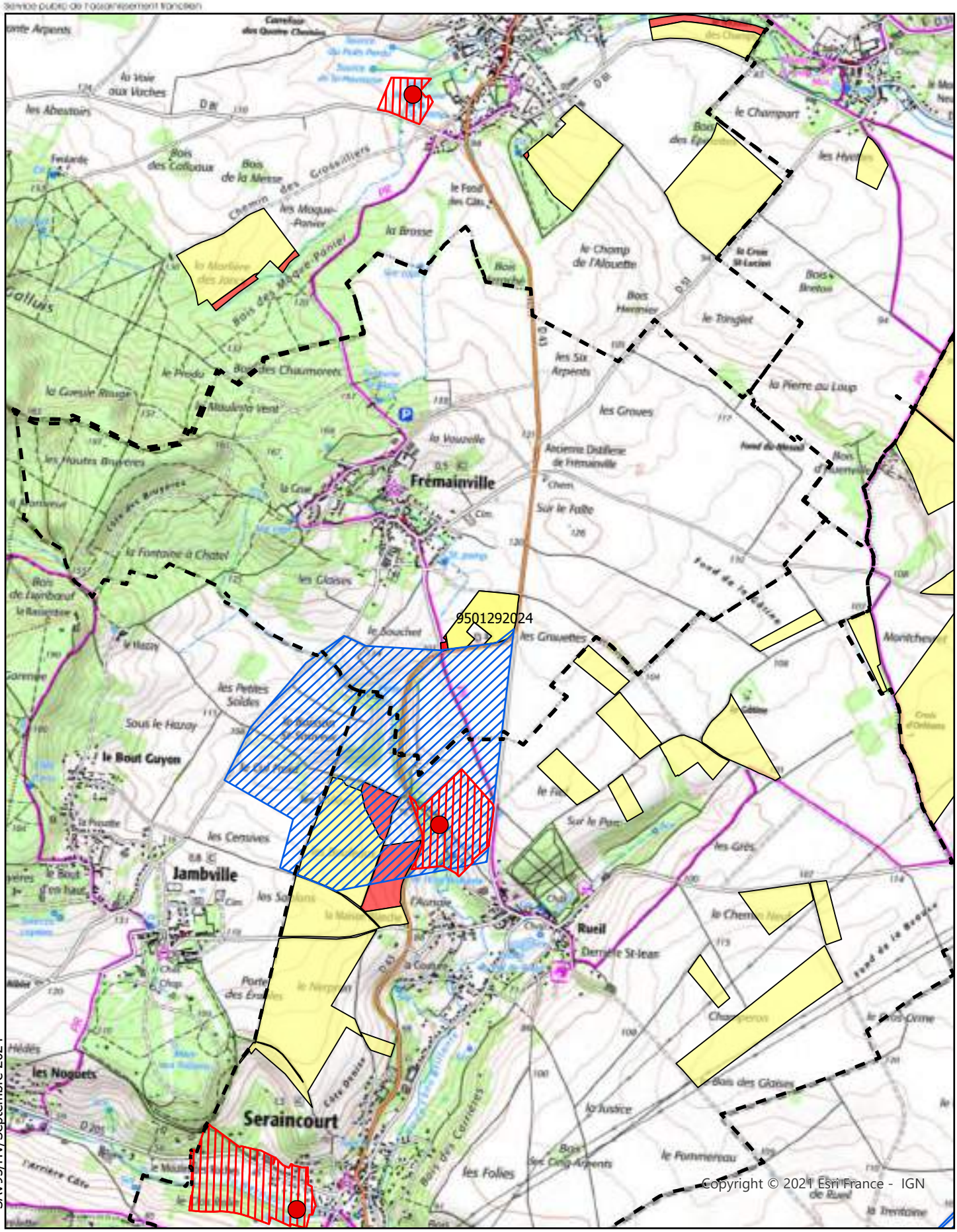

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

FRÉMÉCOURT

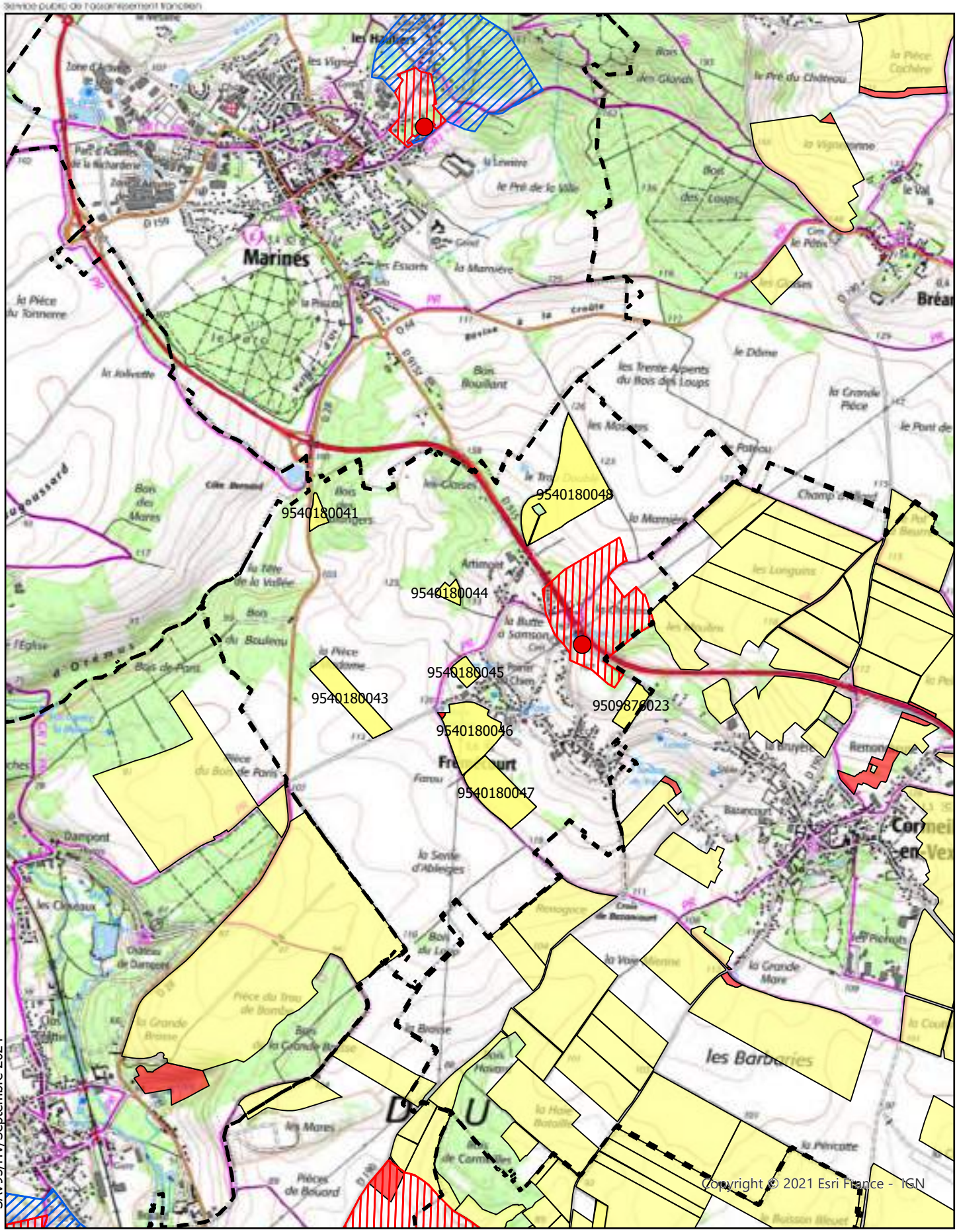

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

- Commune
- Aptitude 0
- Aptitude 1
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

FROUVILLE

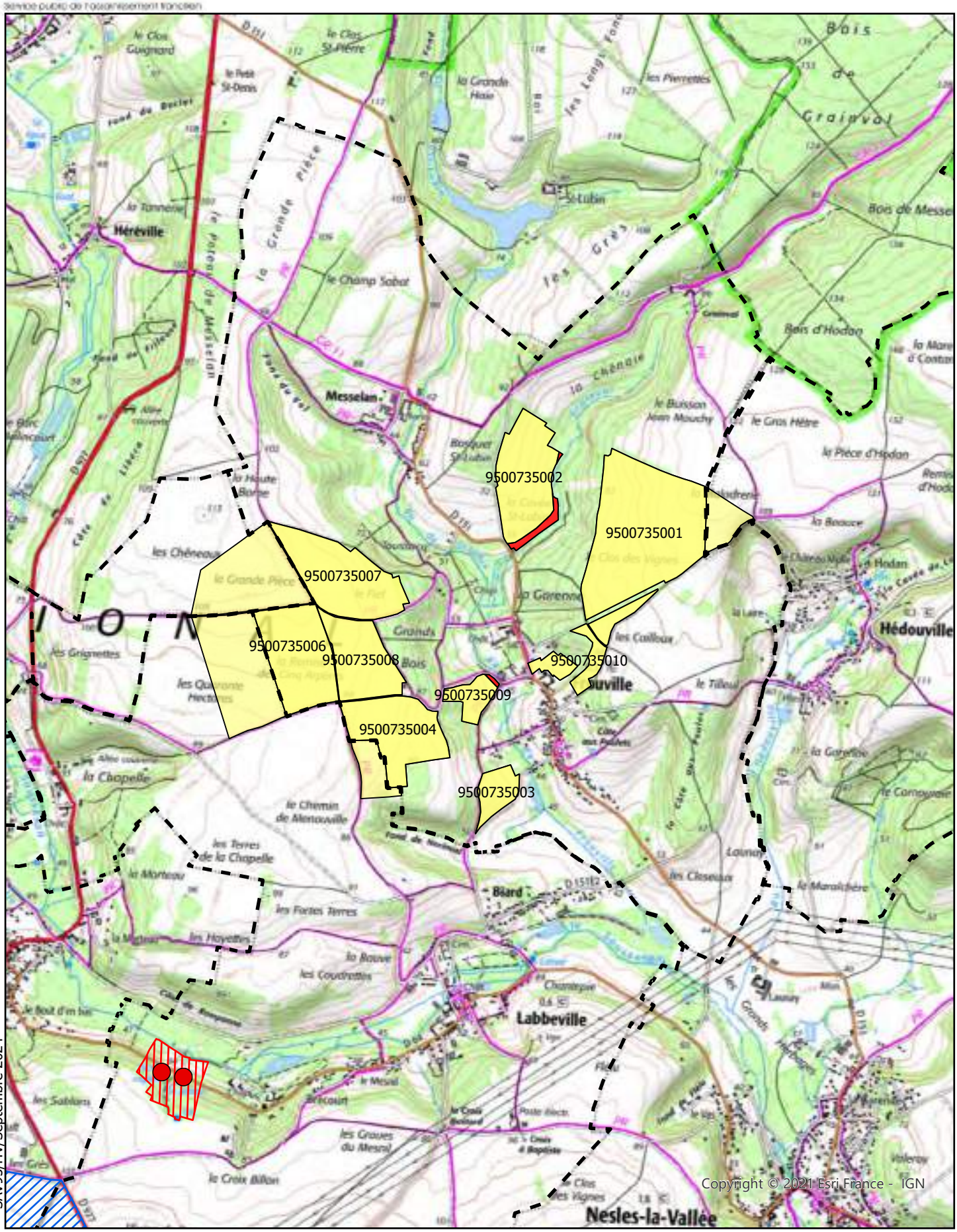

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

GENAINVILLE

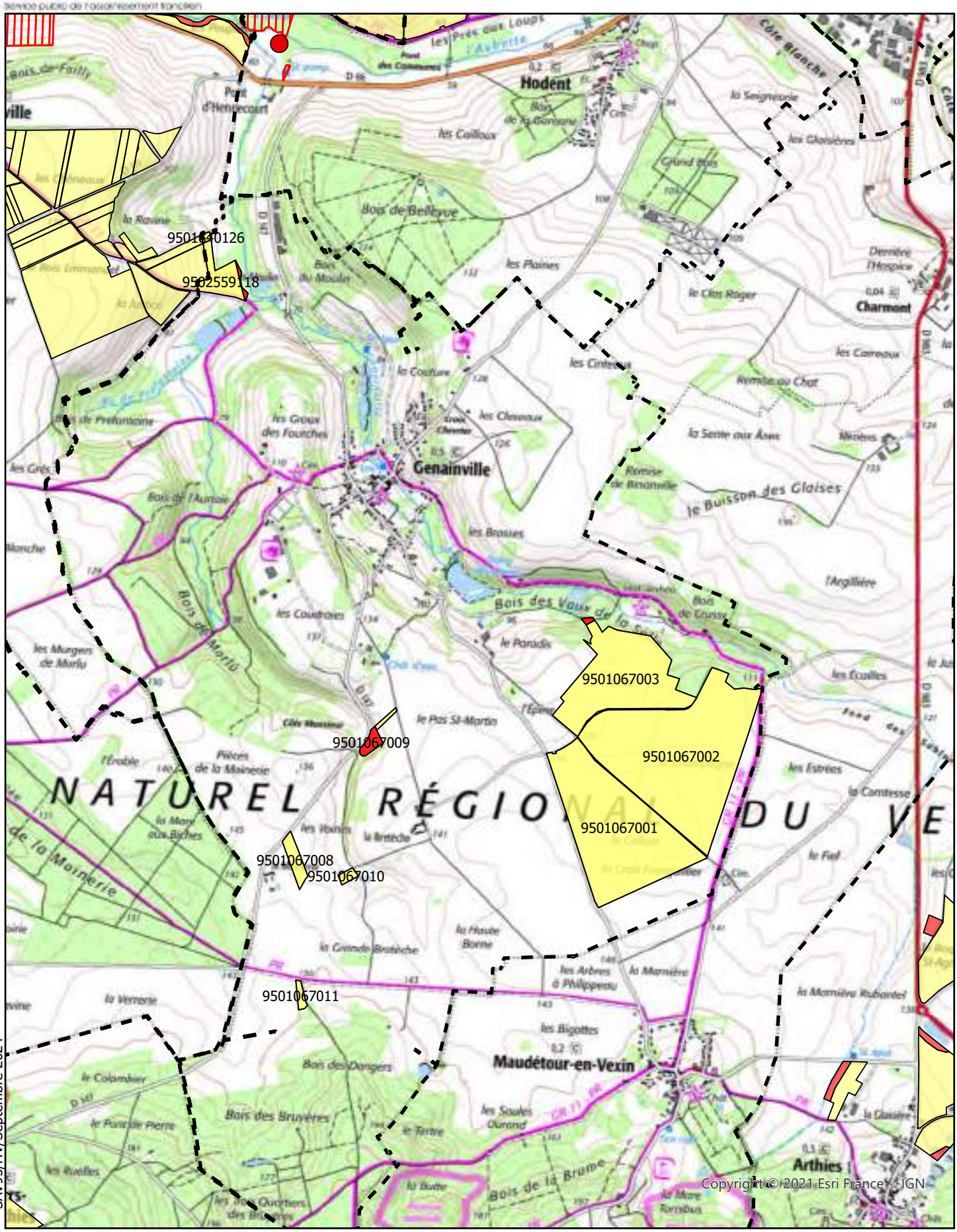

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

GÉNICOURT

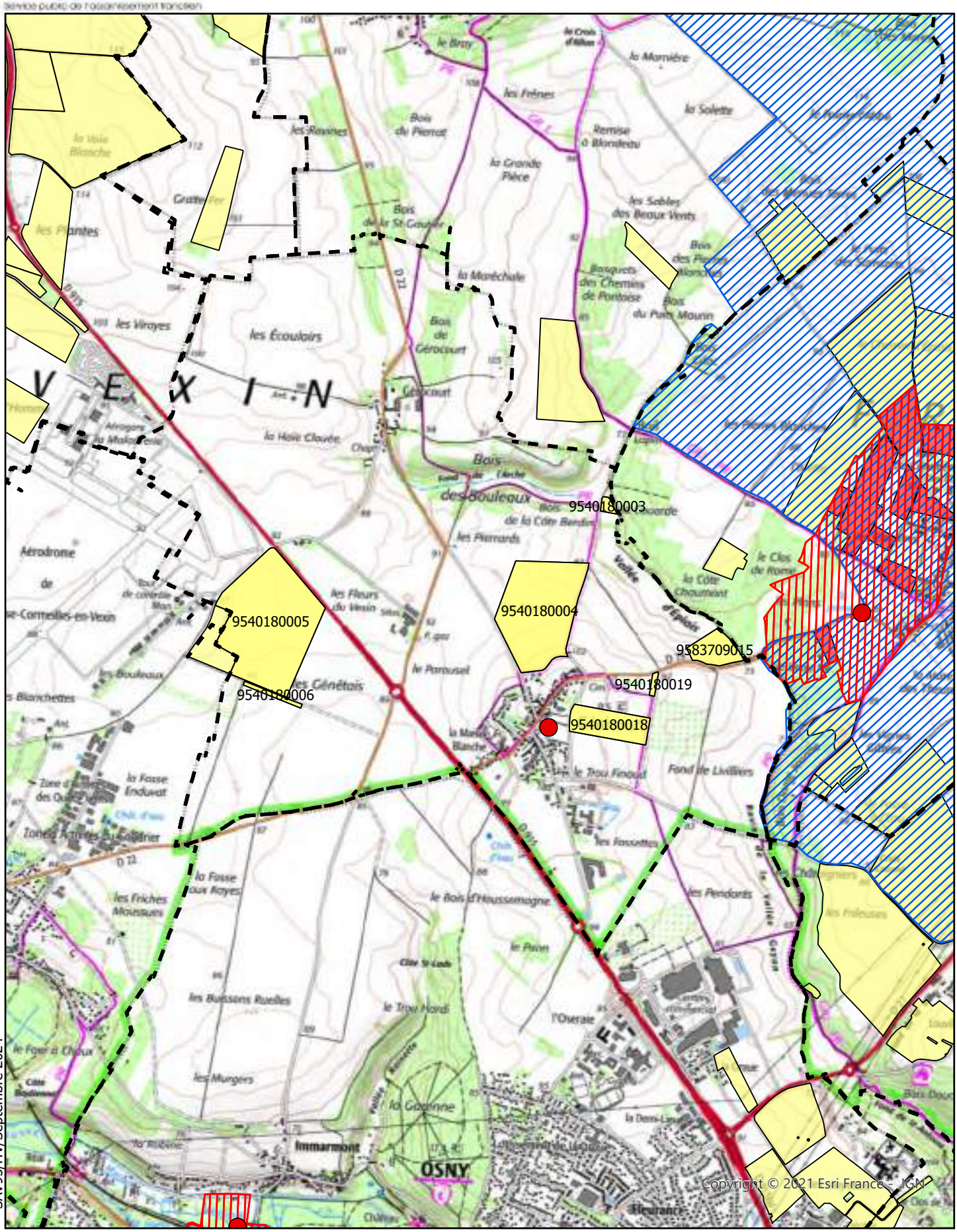

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

GRISY-LES-PLÂTRES

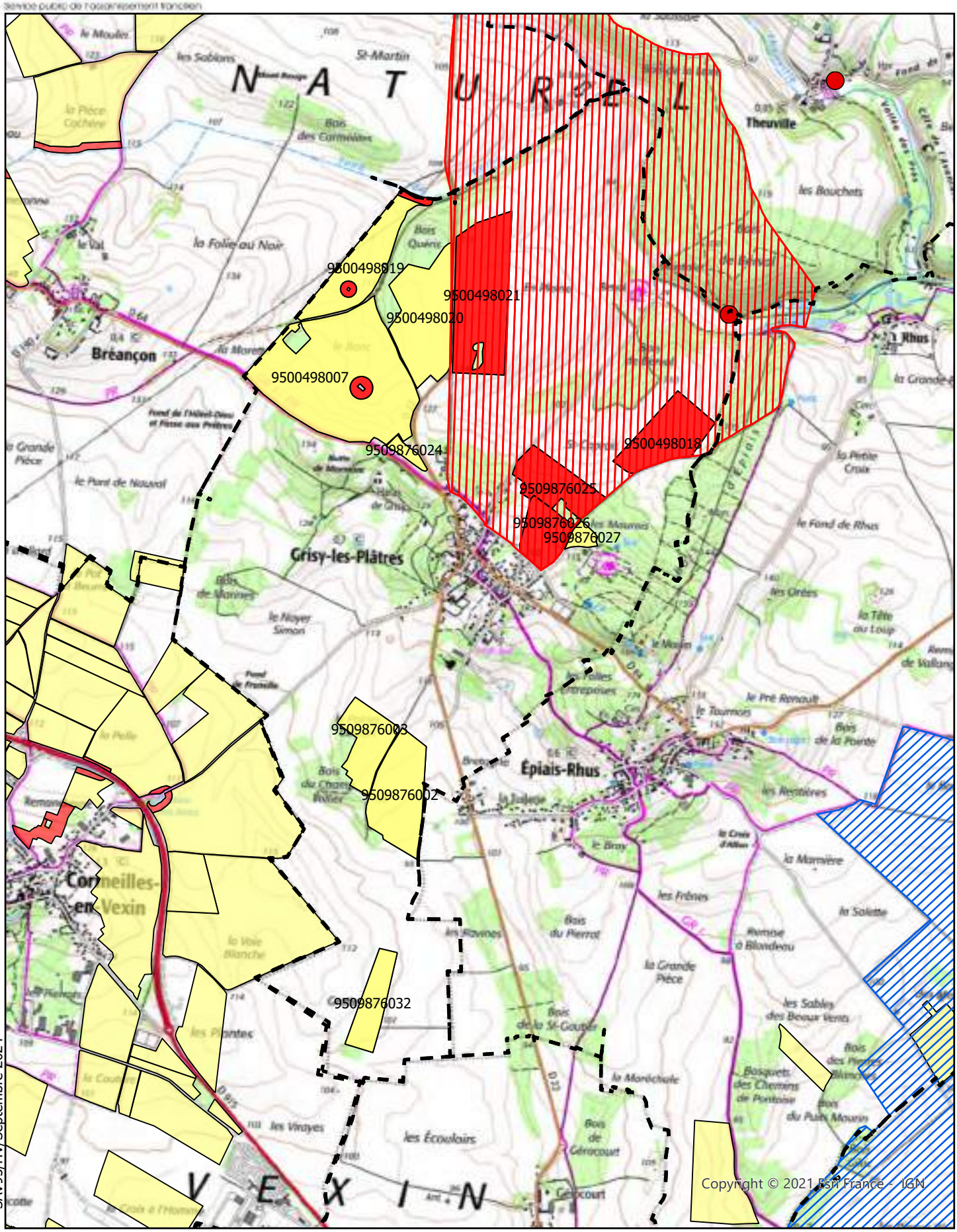

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

GUIRY-EN-VEXIN

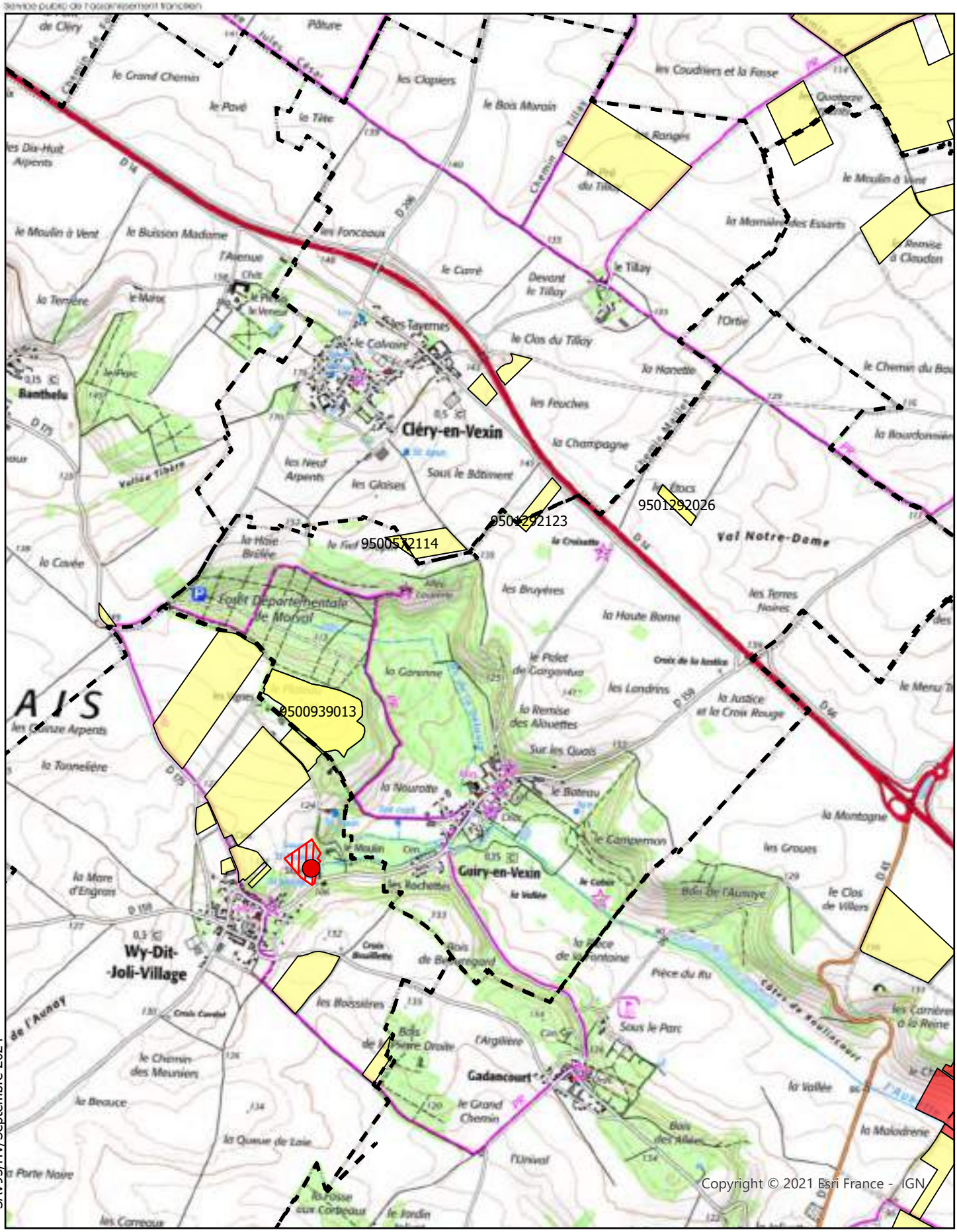

Copyright © 2021 Esri France - IGN

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

HARAVILLIERS

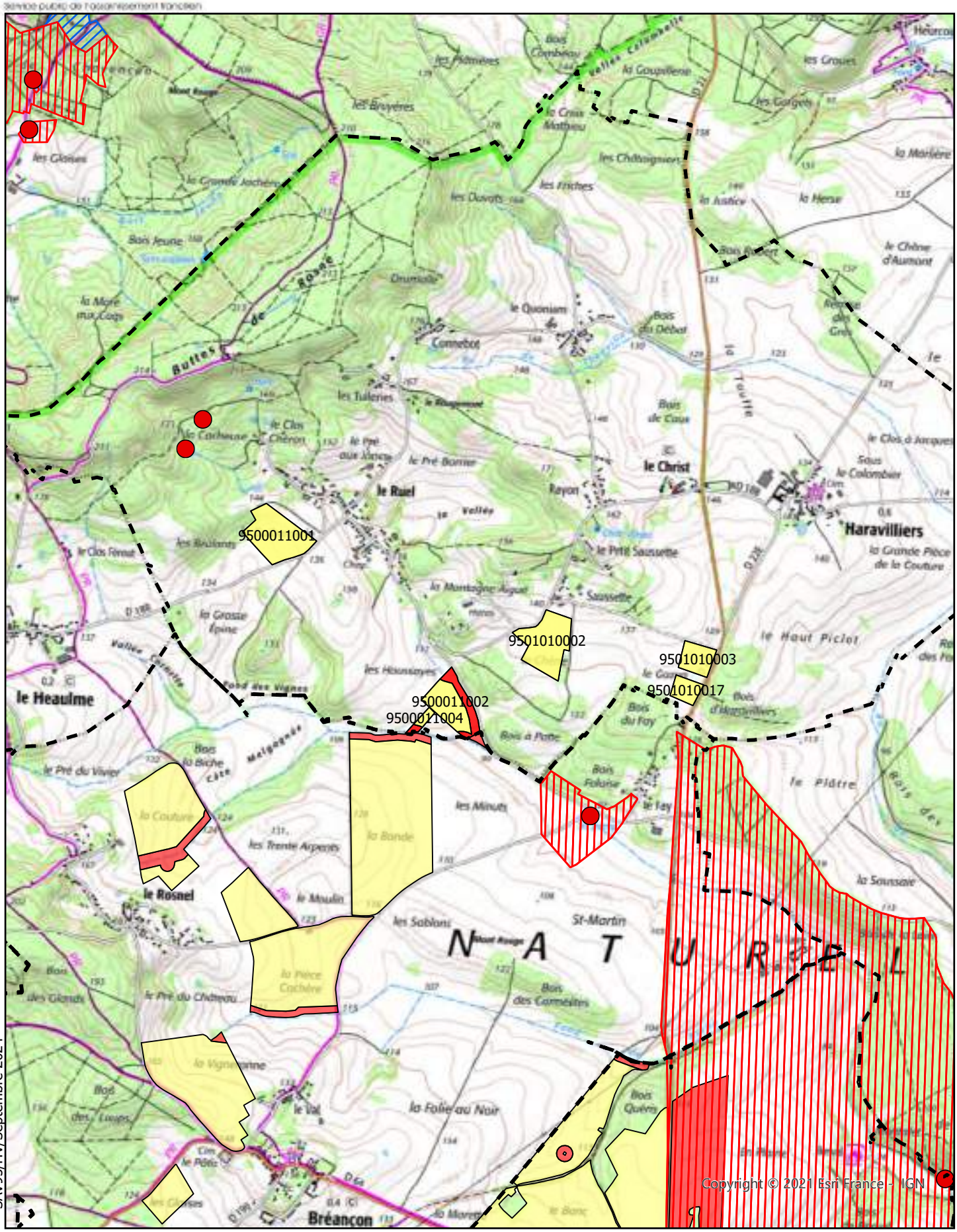

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

HÉDOUVILLE

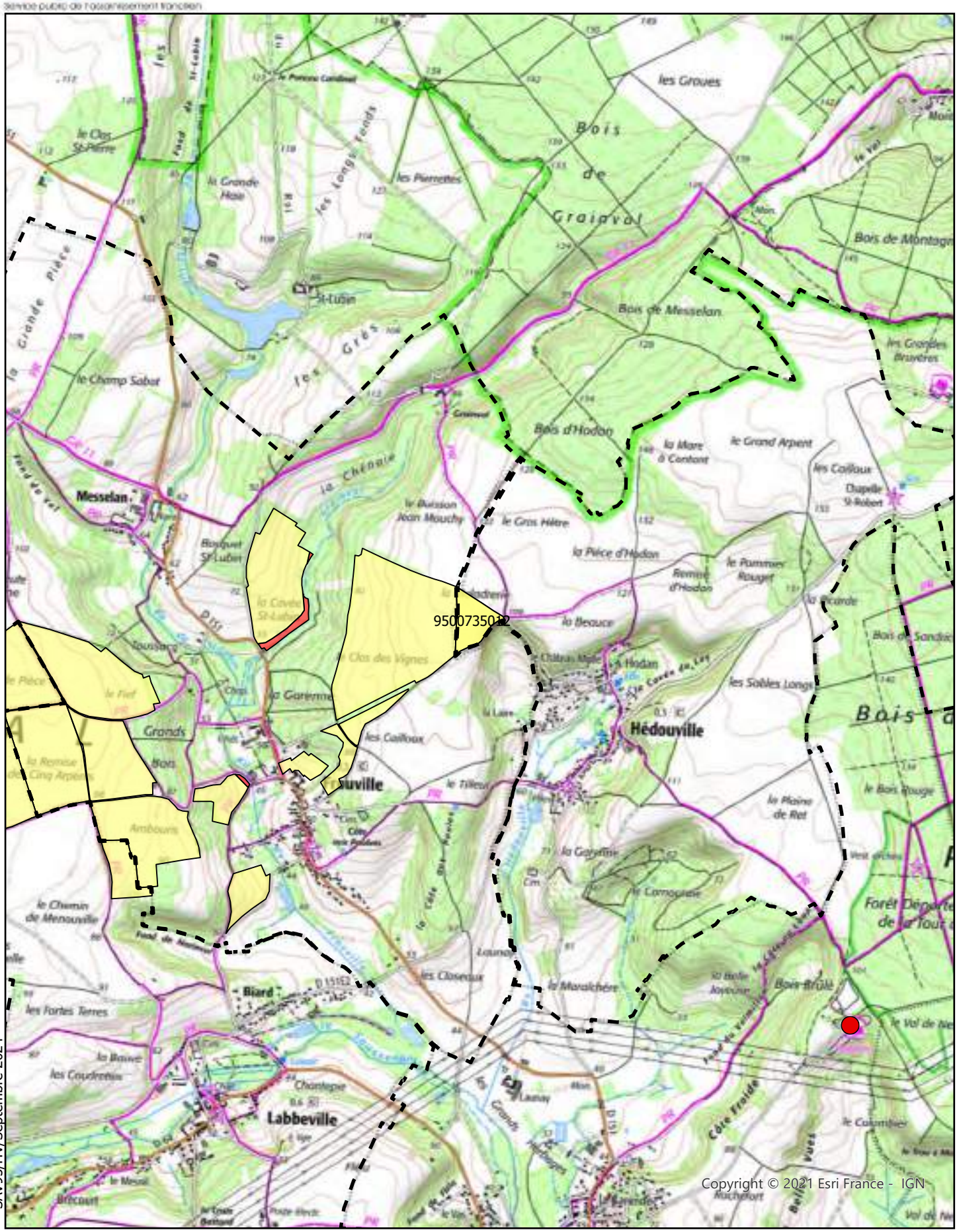

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

HÉROUVILLE

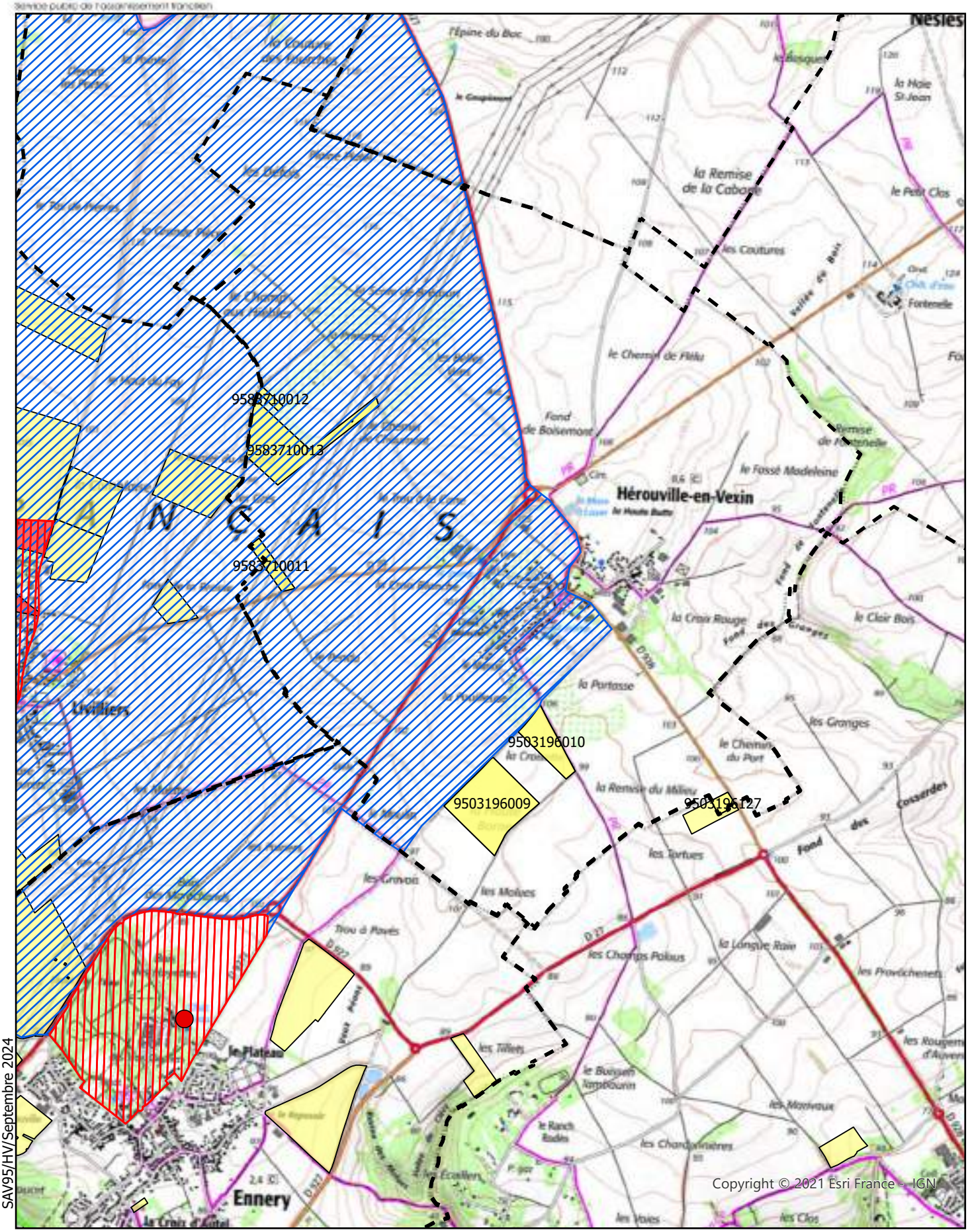

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

HODENT

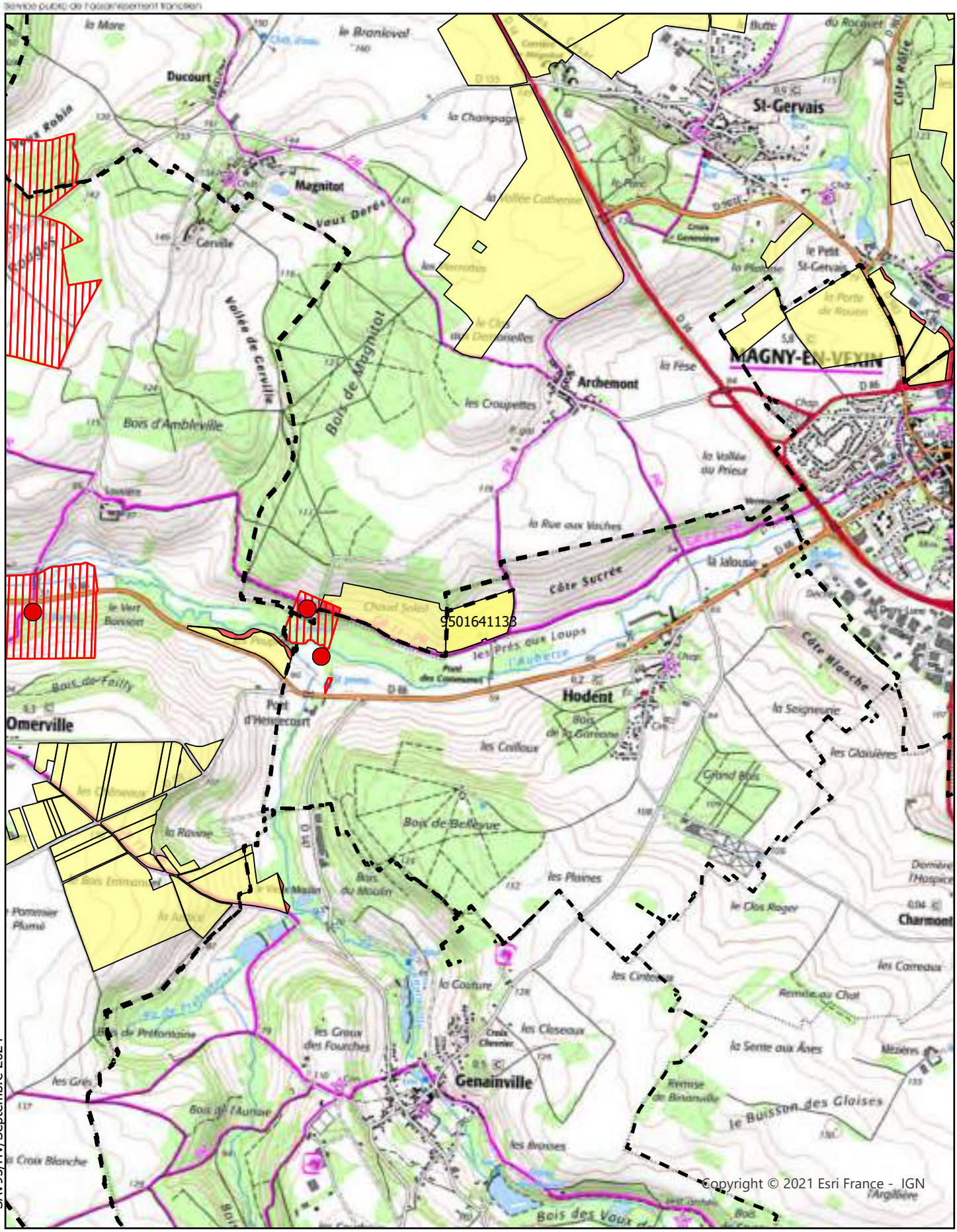

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

LA ROCHE-GUYON

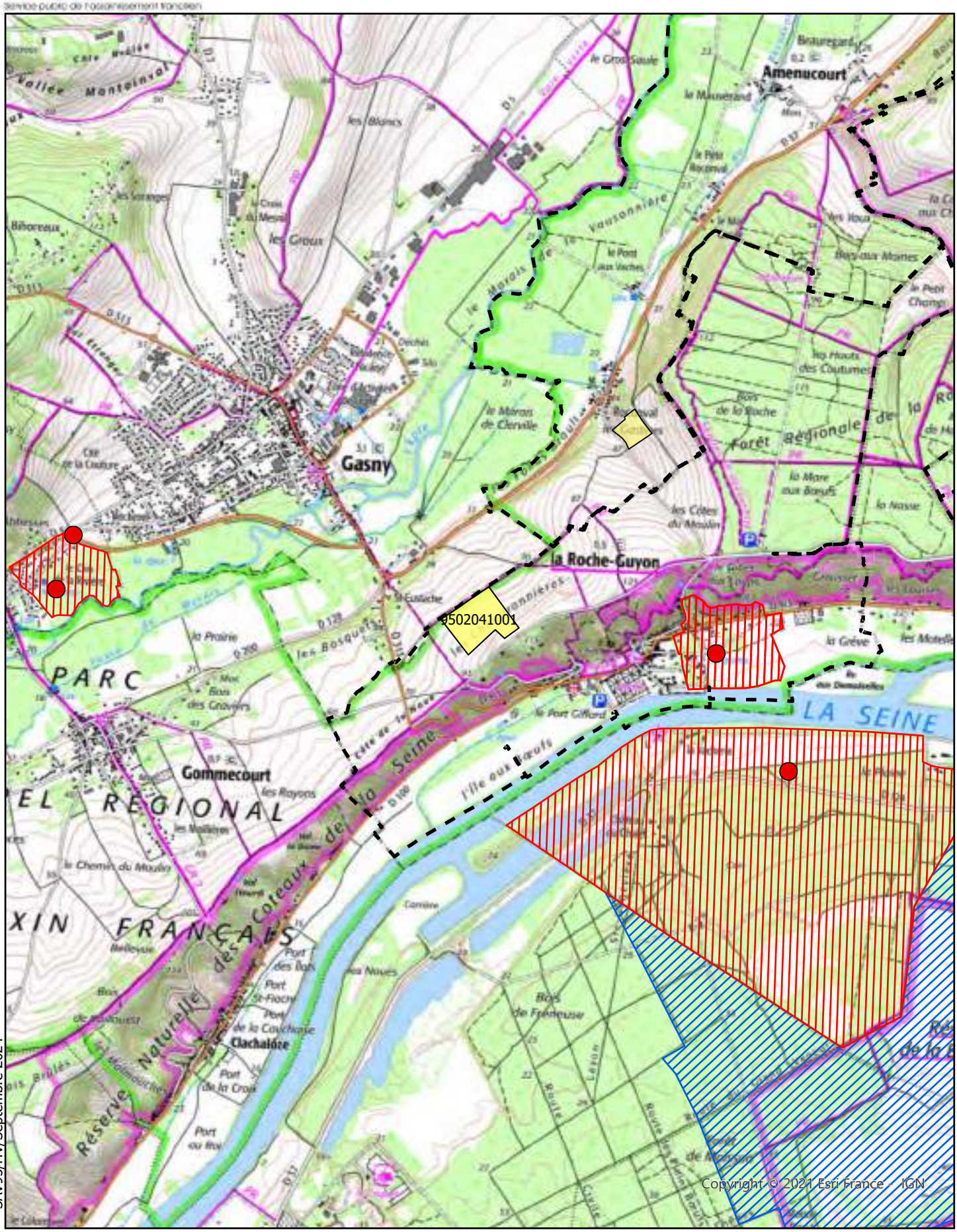

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

LABBEVILLE

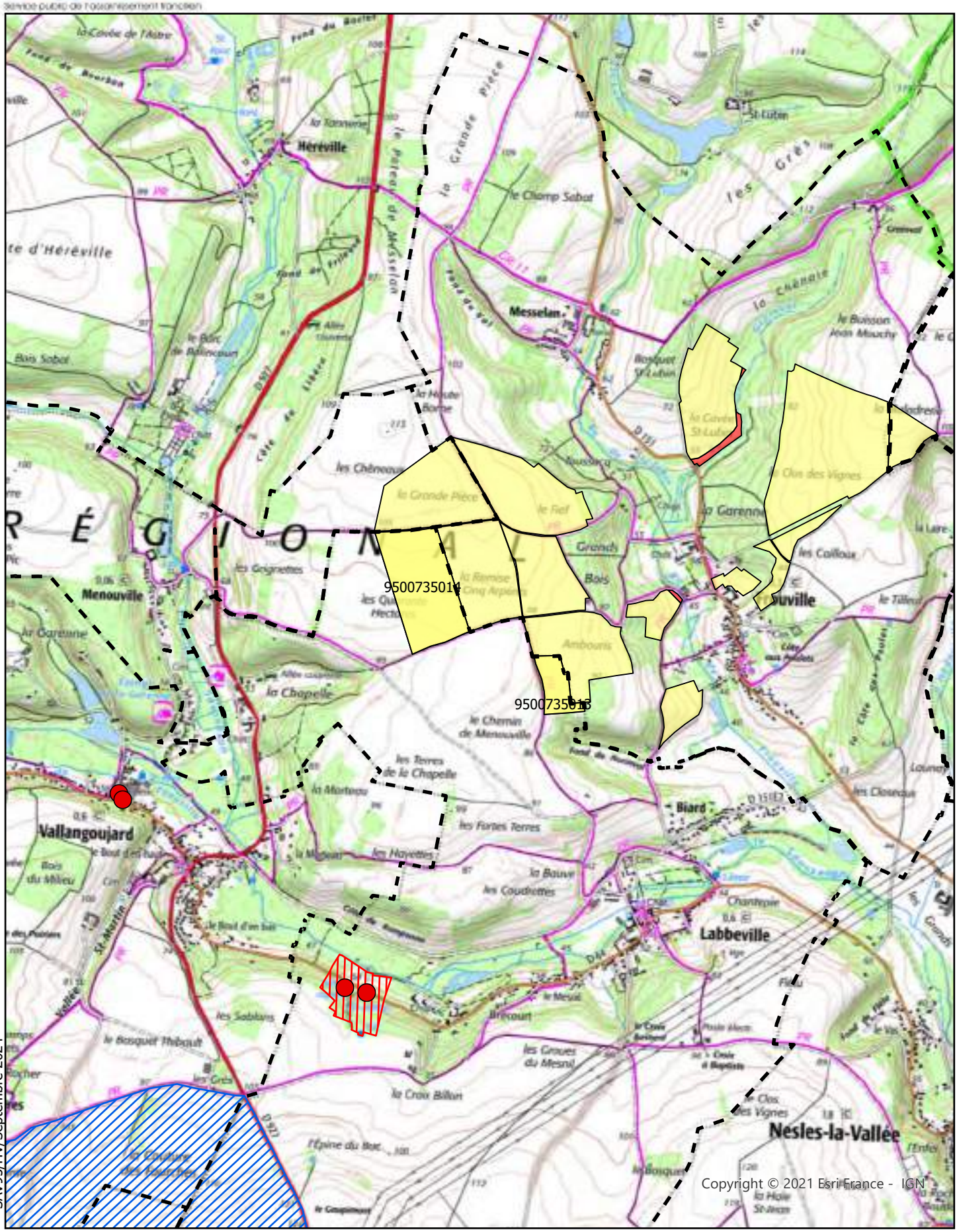

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude et localisation des contraintes environnementales

LE BELLAY-EN-VEXIN

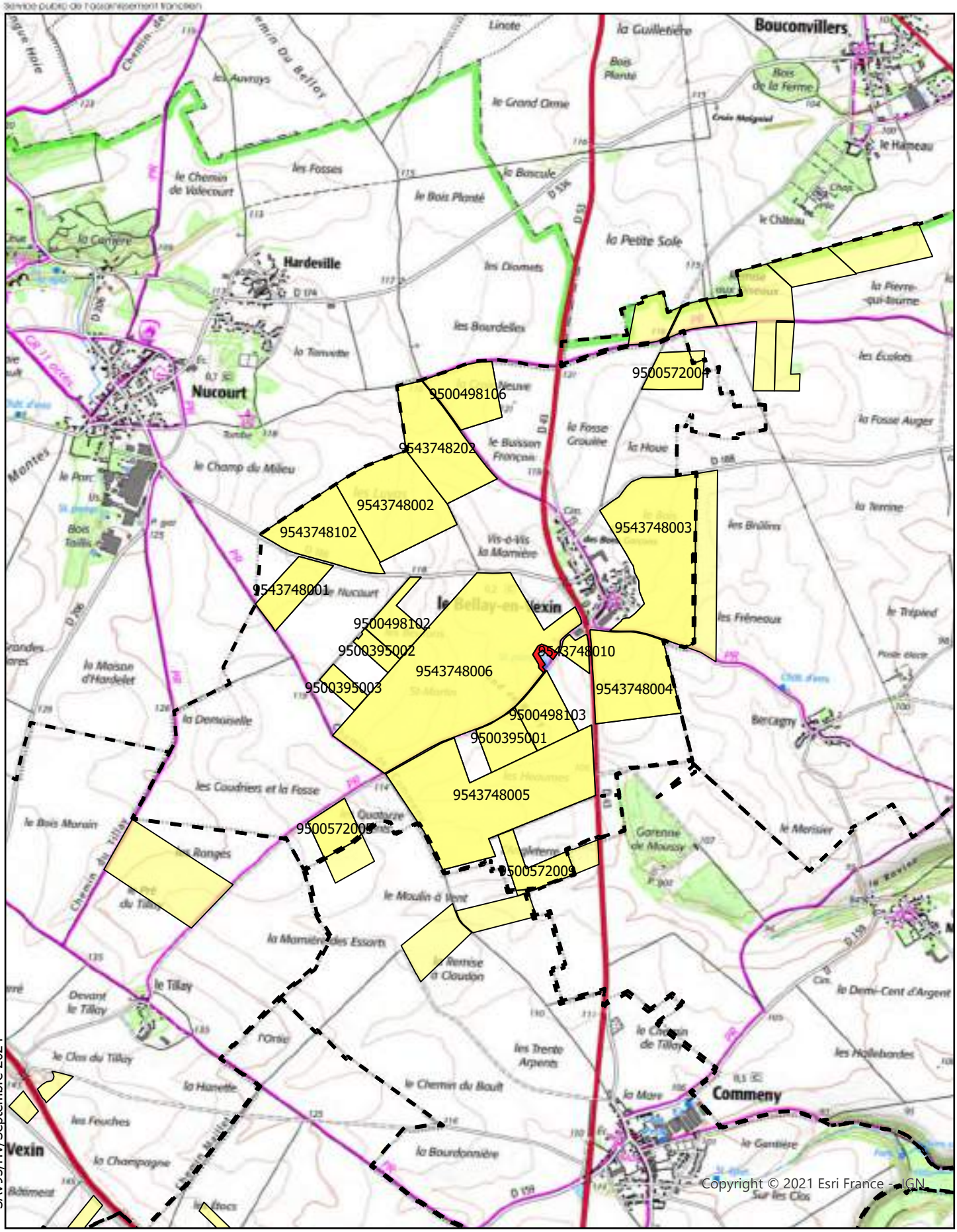

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

LE PERCHAY

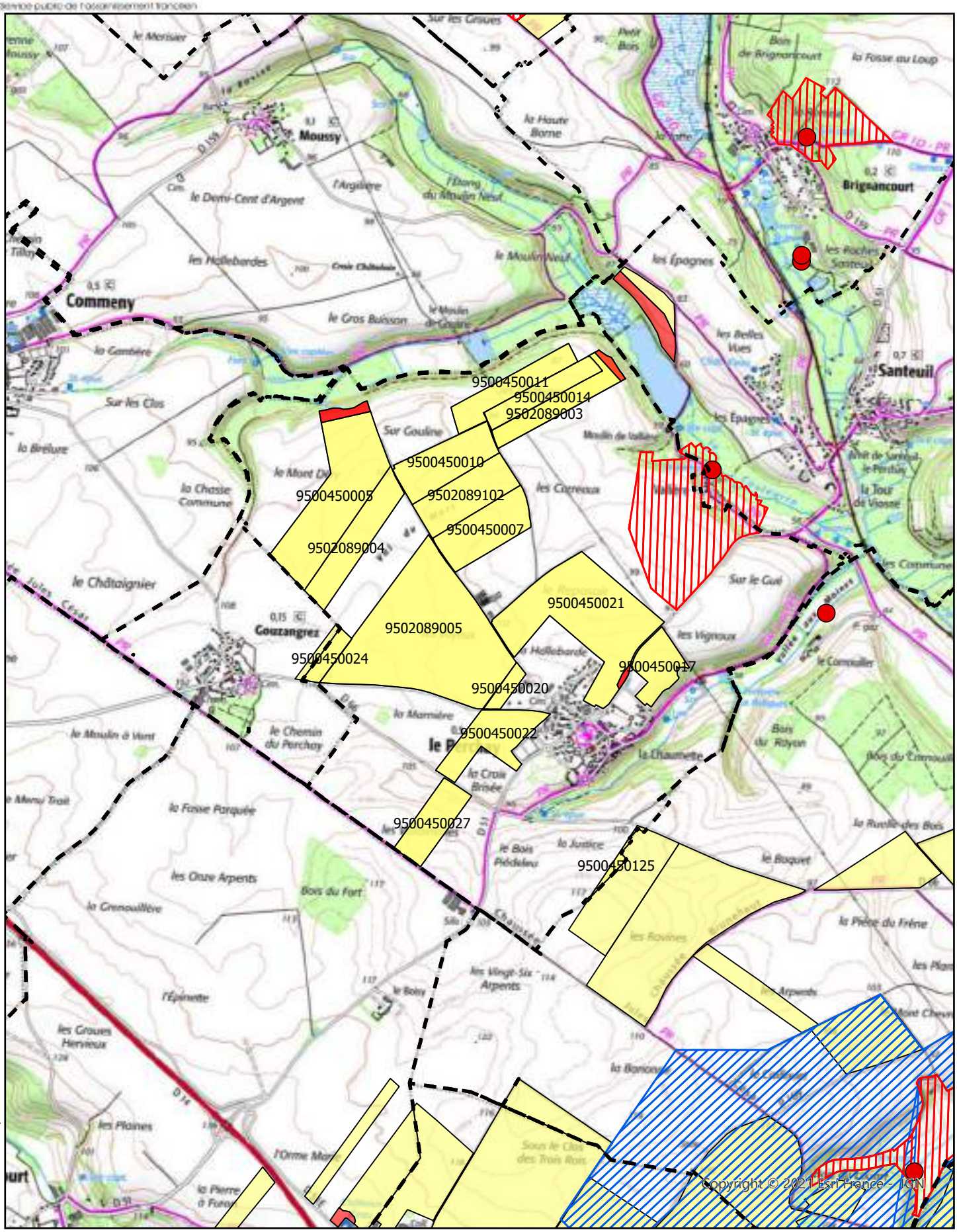

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

LIVILLIERS

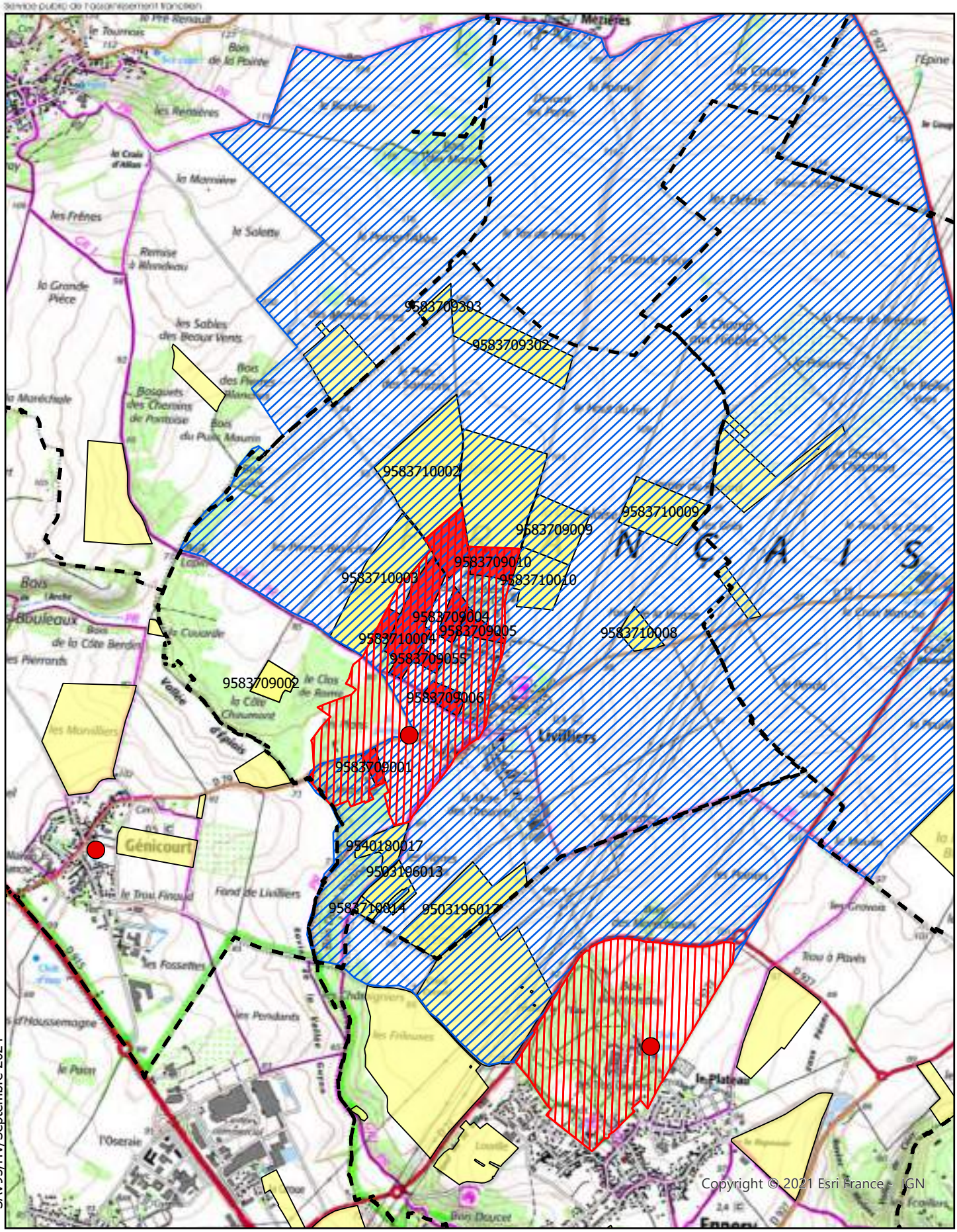

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

LONGUESSE

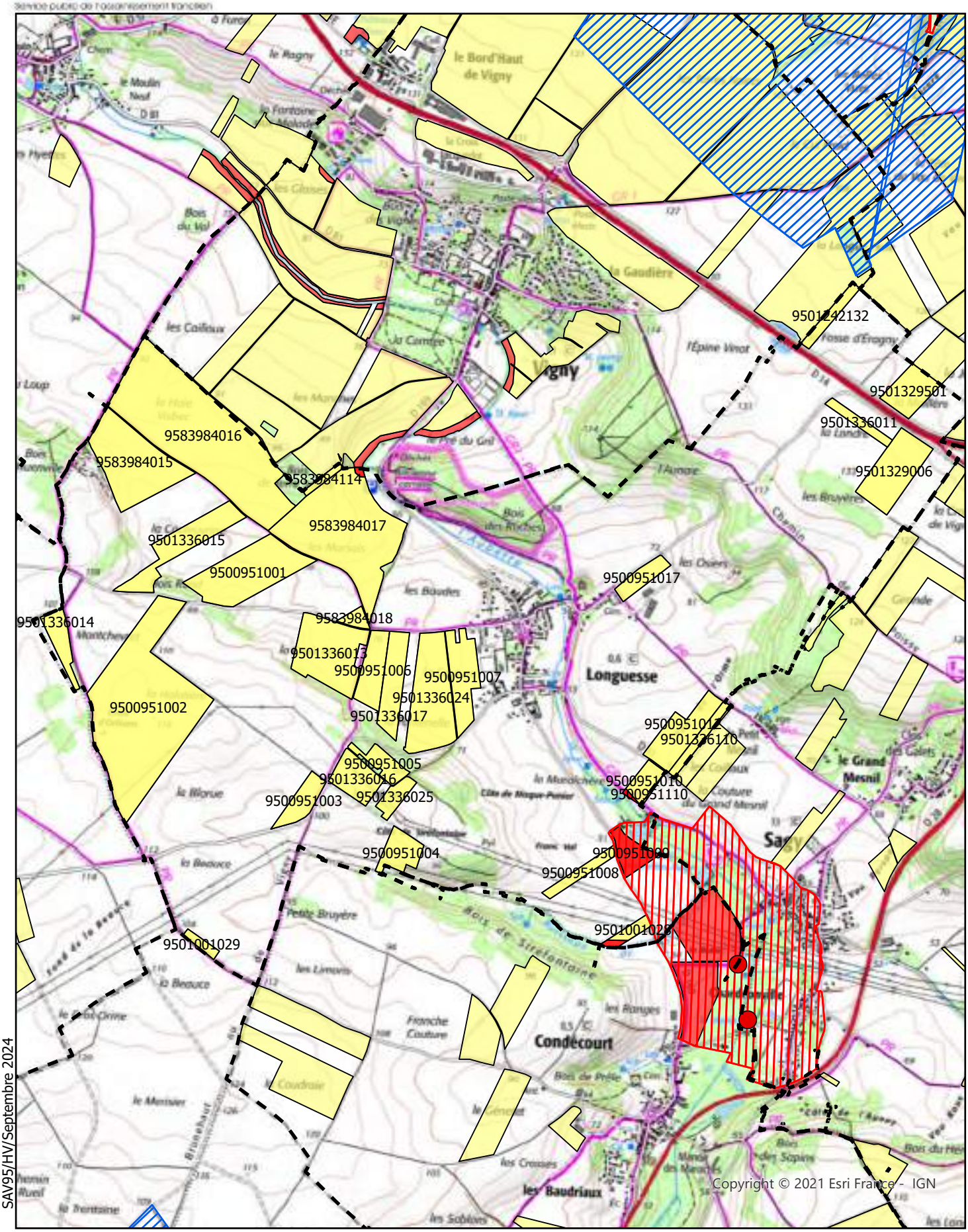

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

LUZARCHES

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

MAGNY-EN-VEXIN

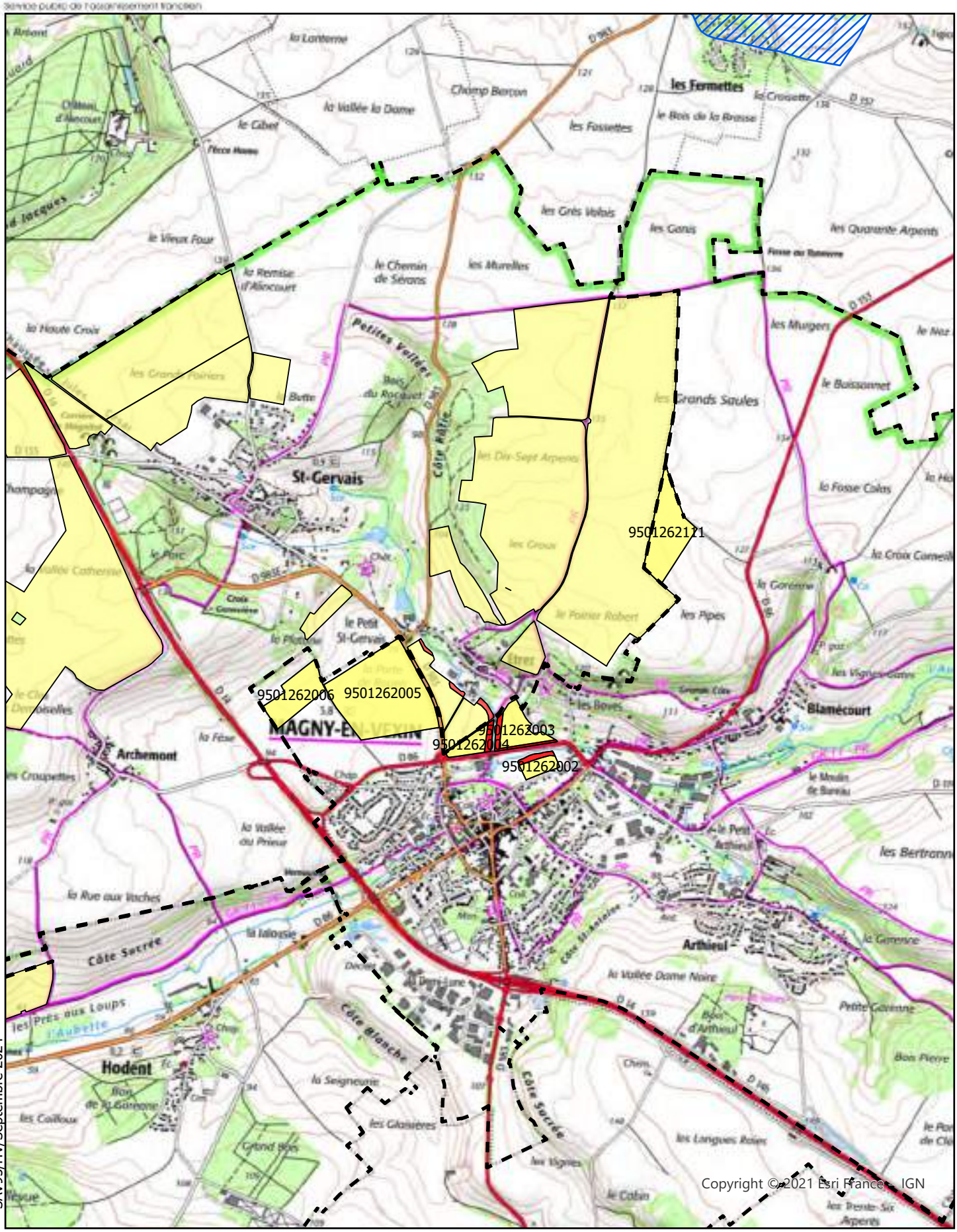

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

MARINES

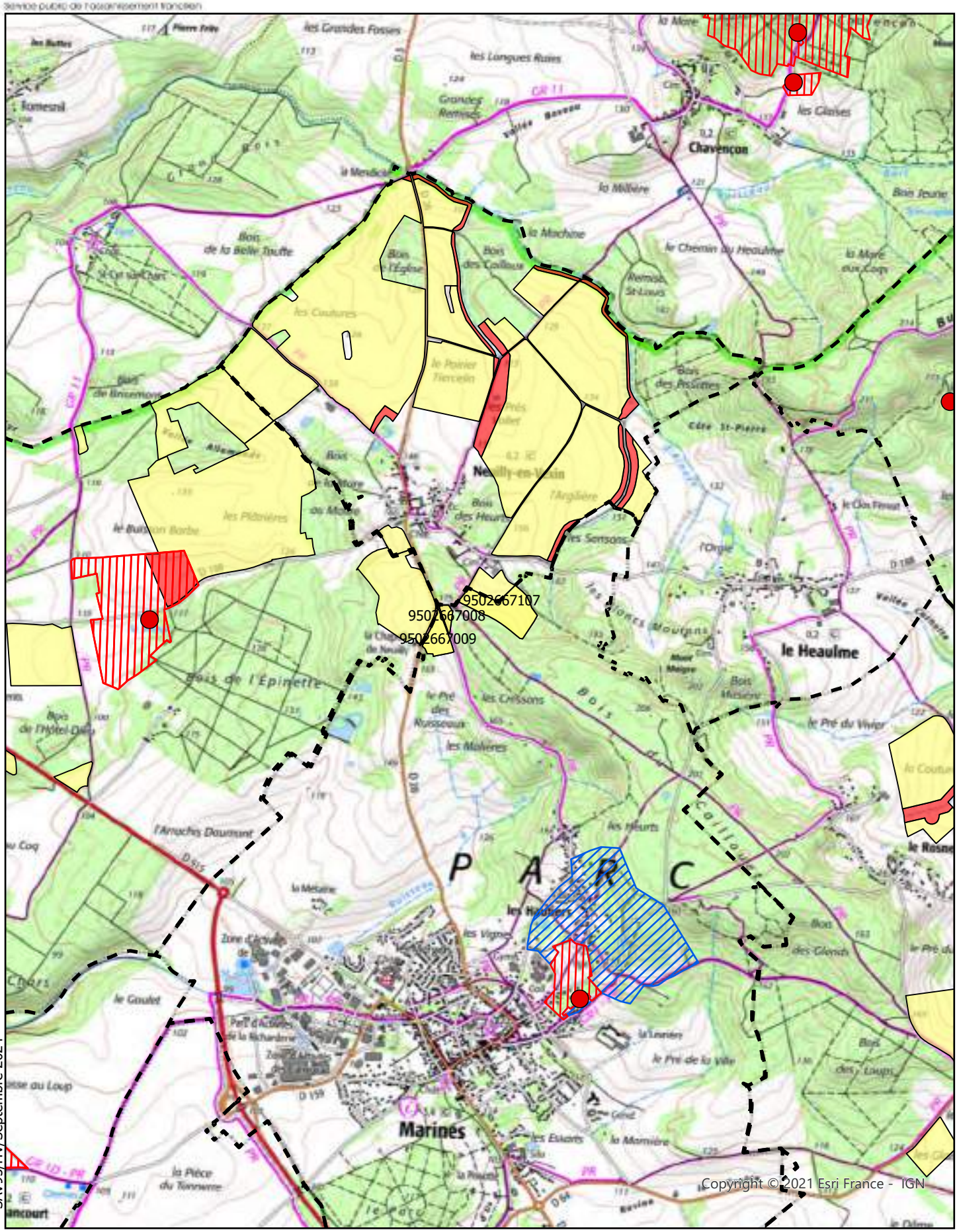

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

MENOUVILLE

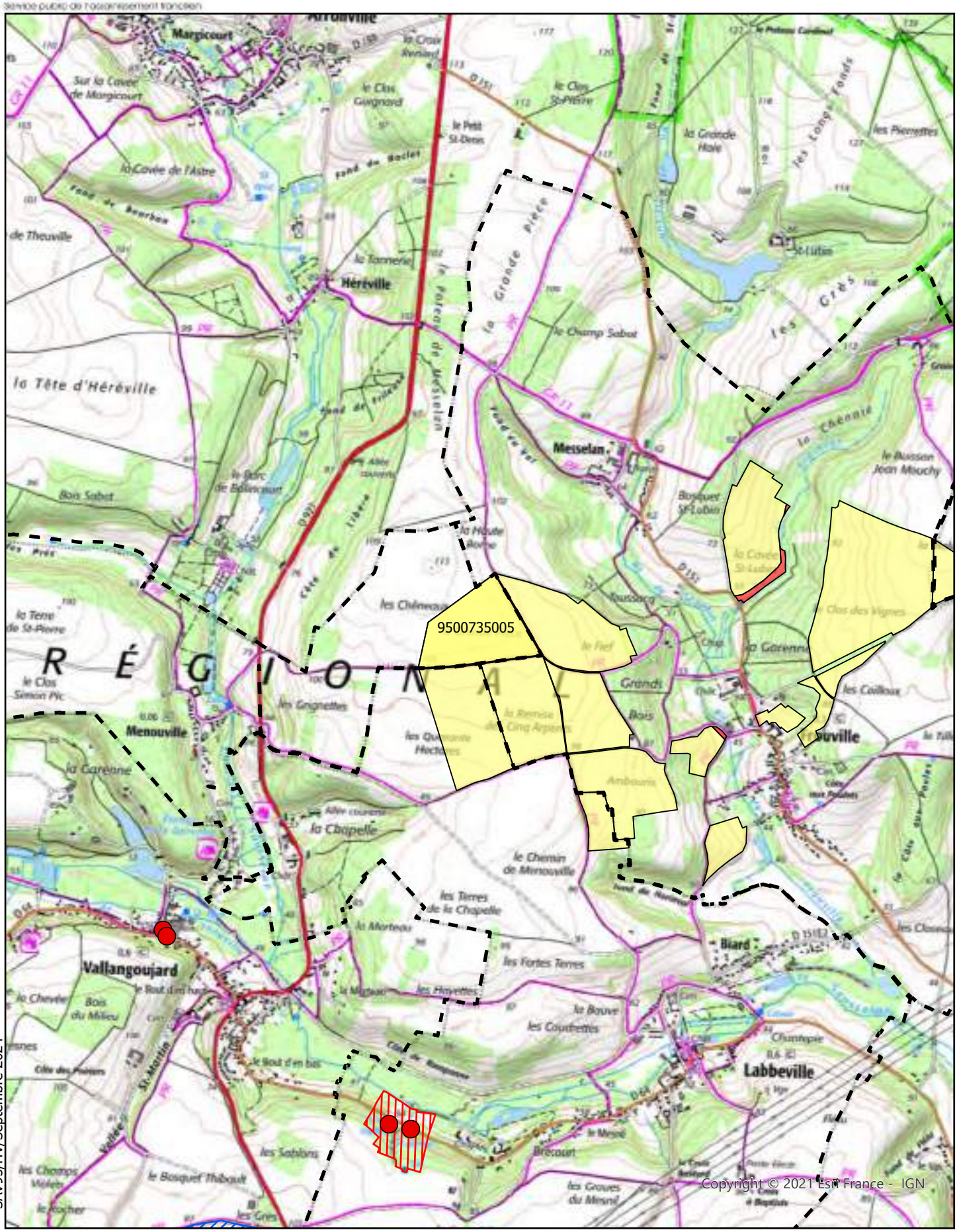

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude et localisation des contraintes environnementales

MONTGEROULT

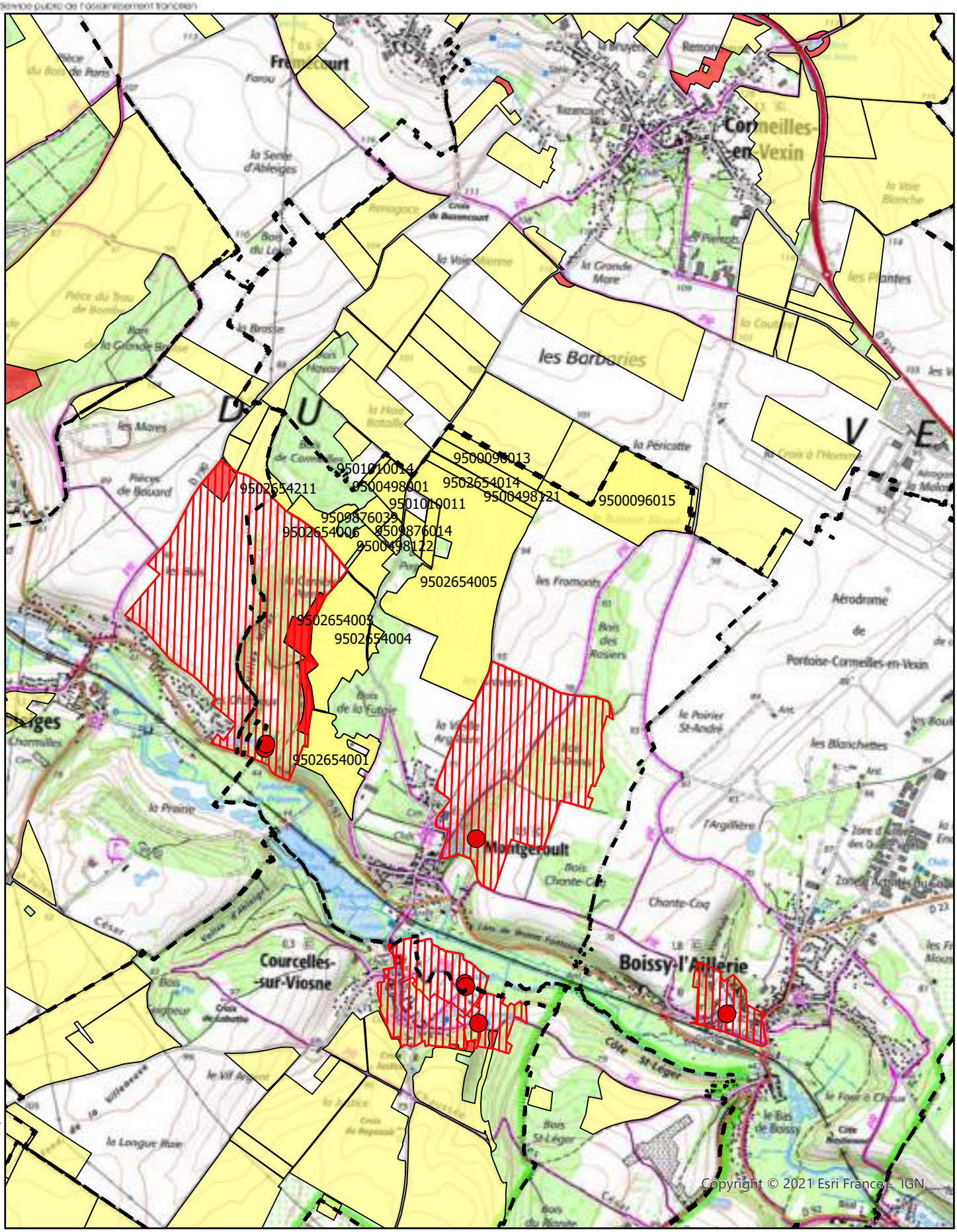

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude et localisation des contraintes environnementales

MONTREUIL-SUR-EPTE

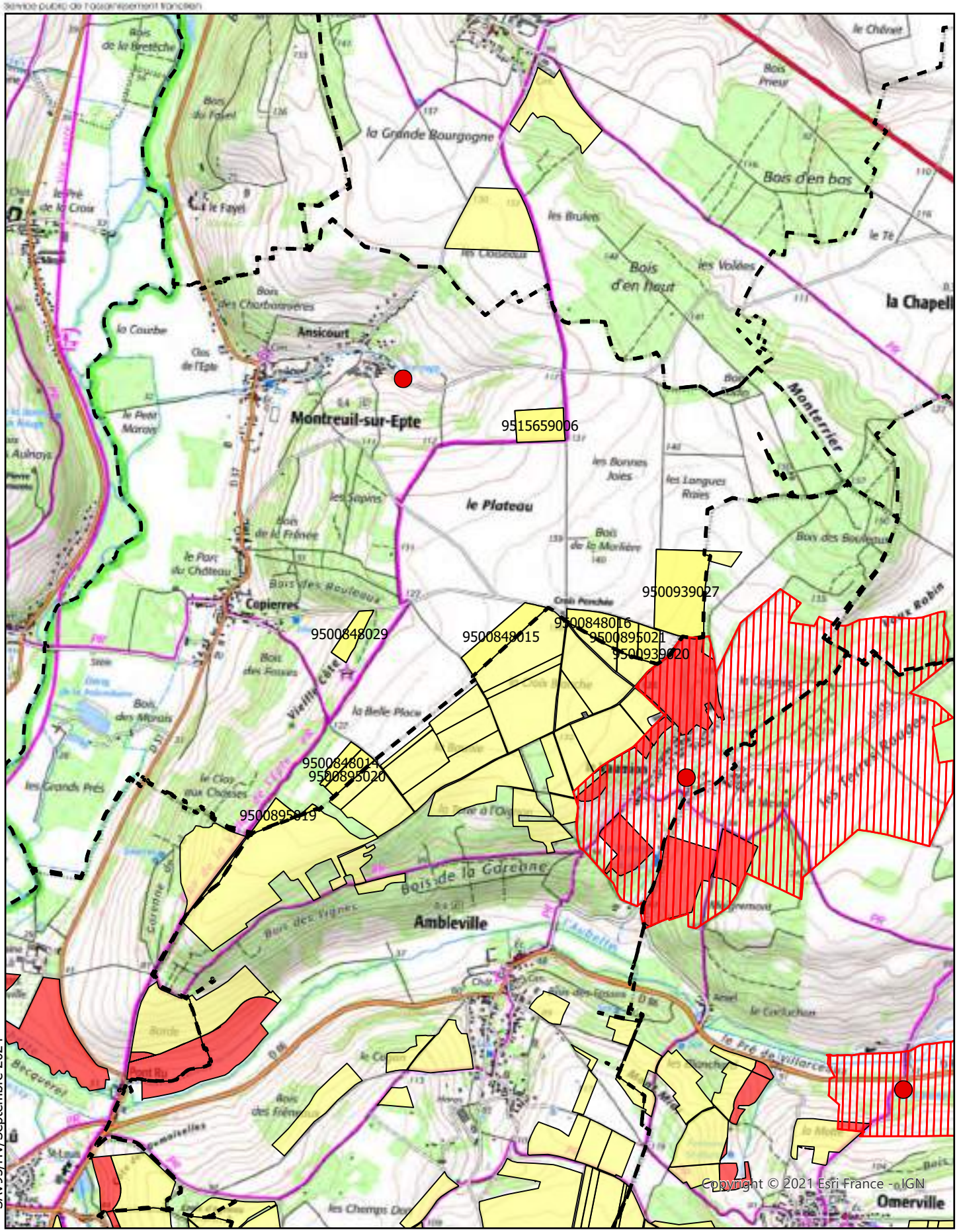

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

MOUSSY

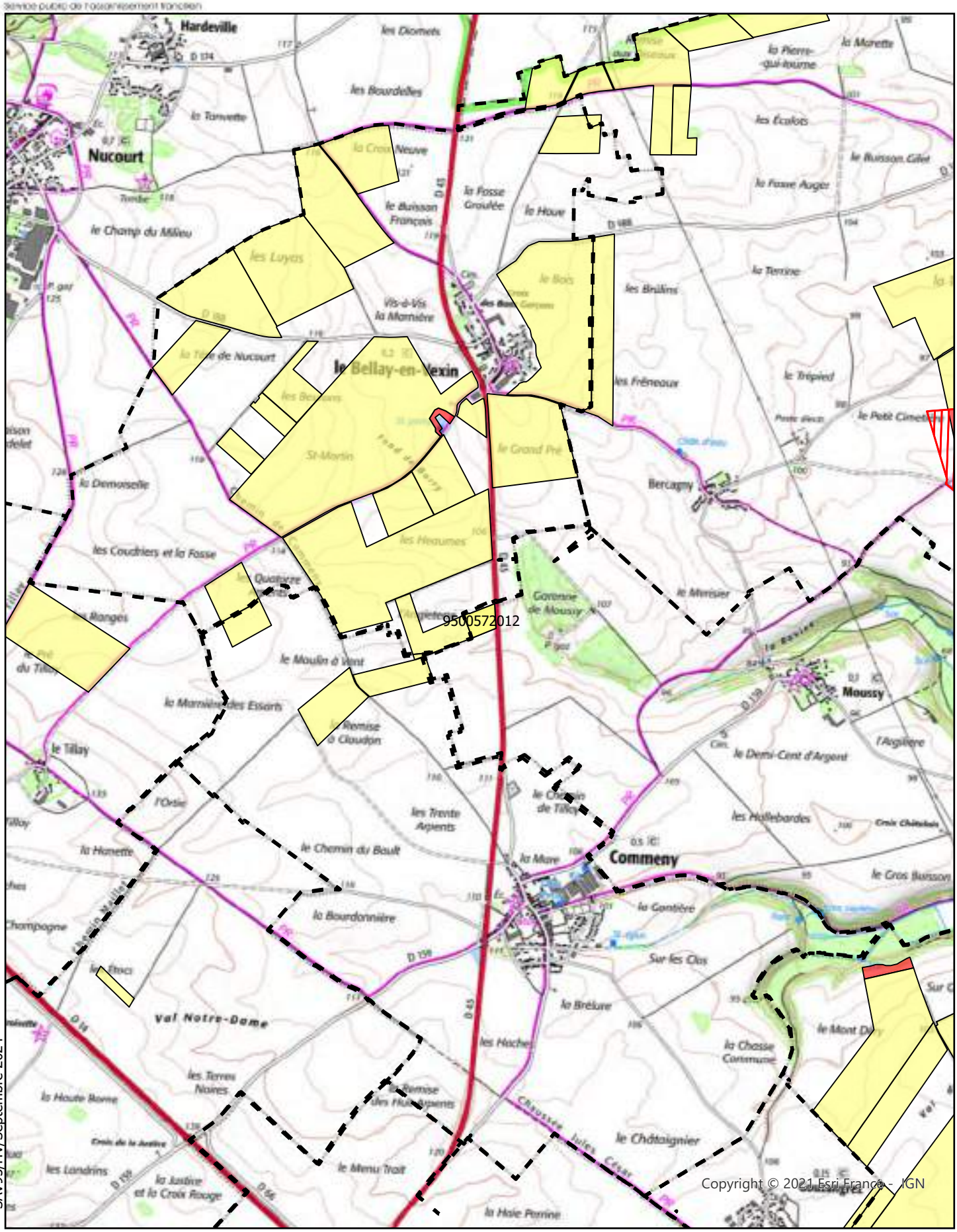

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

NEUILLY-EN-VEXIN

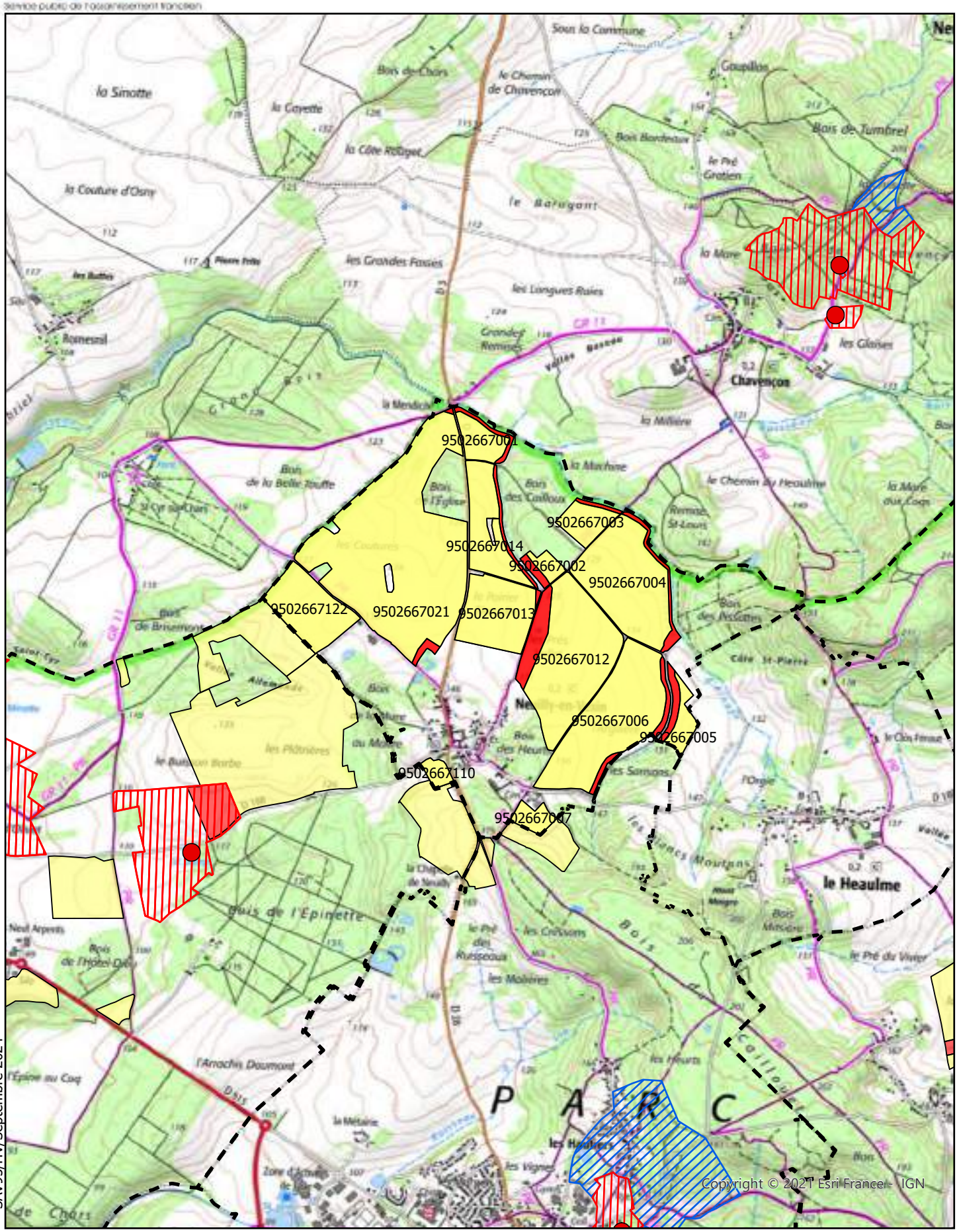

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

OMERVILLE

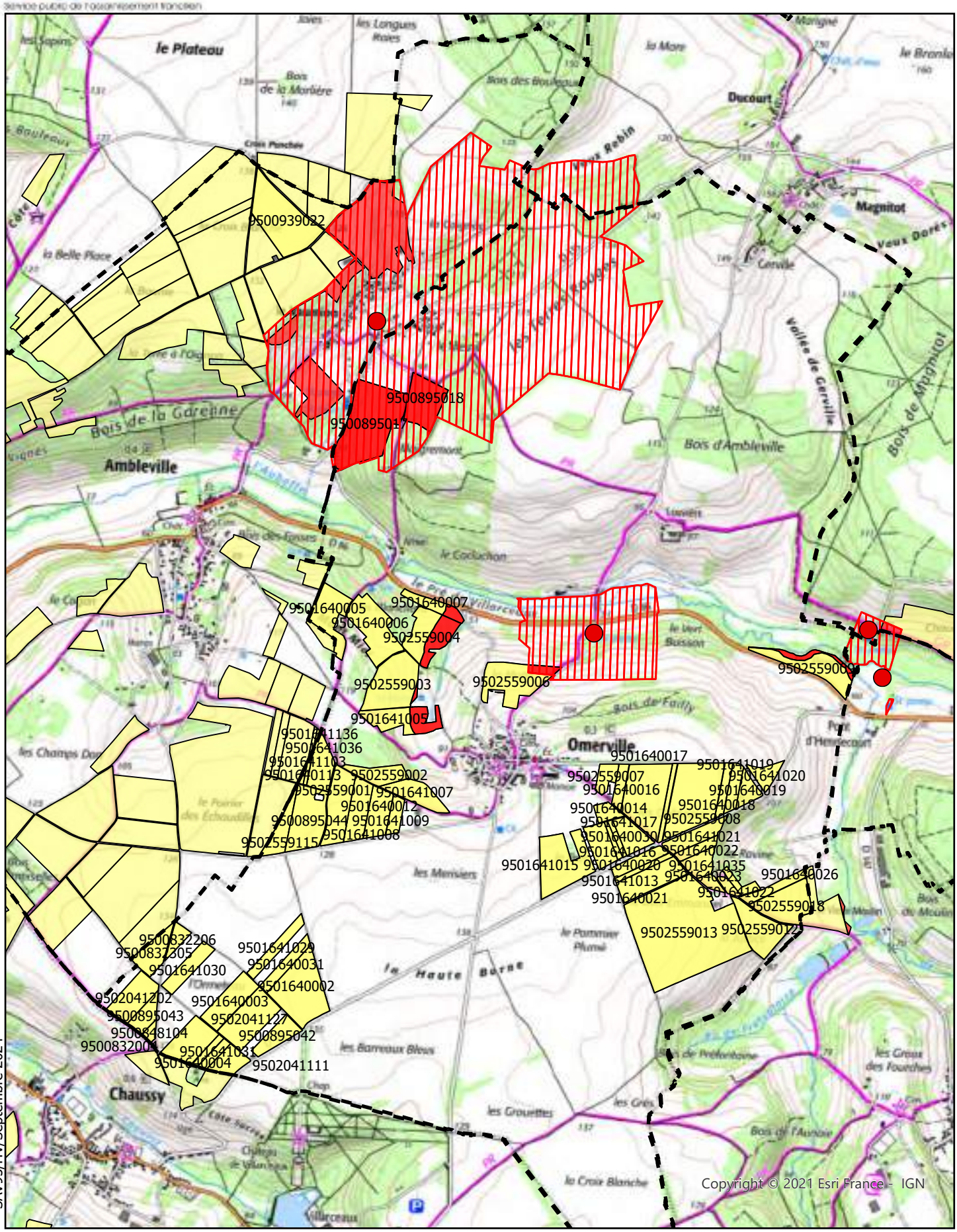

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

OSNY

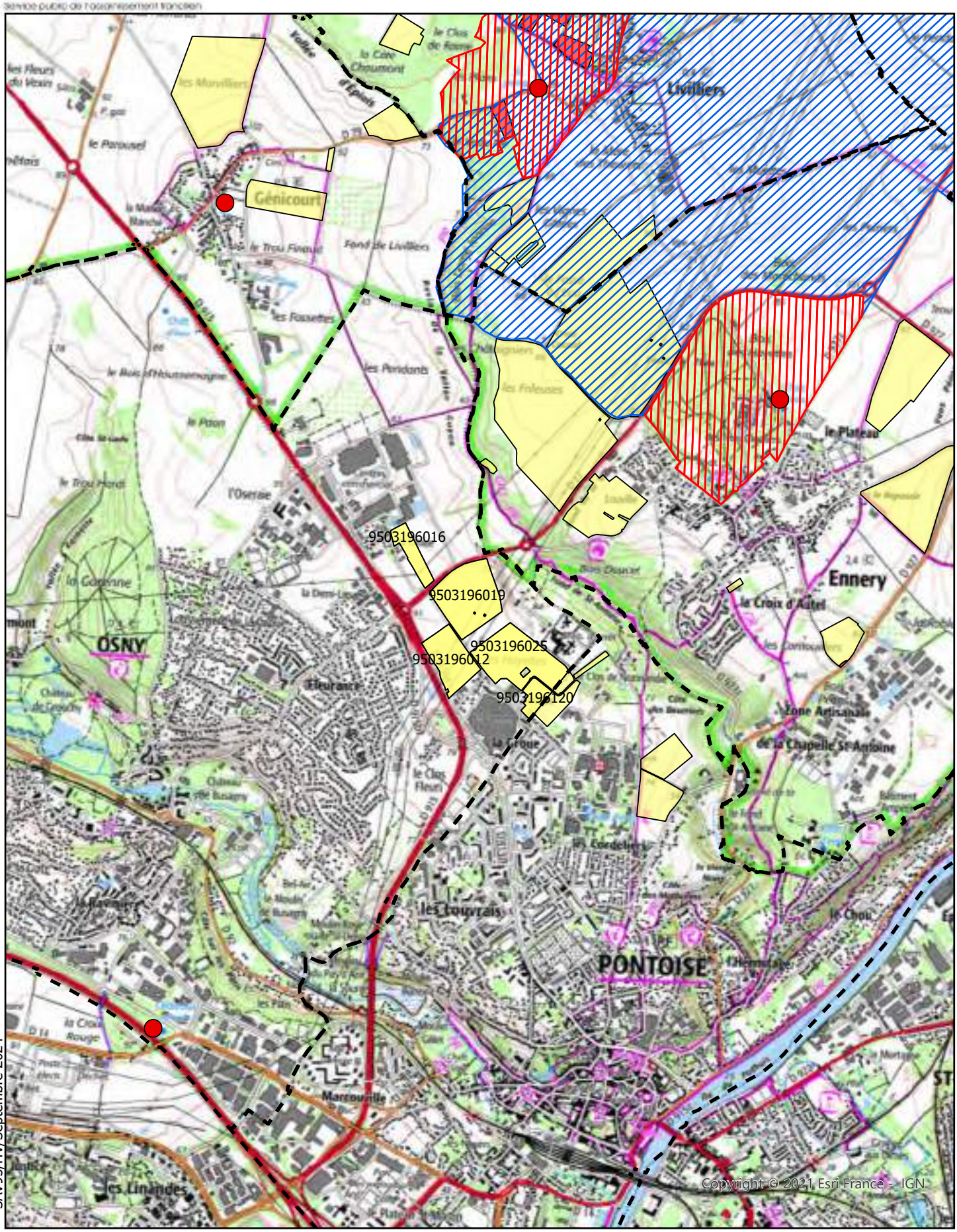

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

PONTOISE

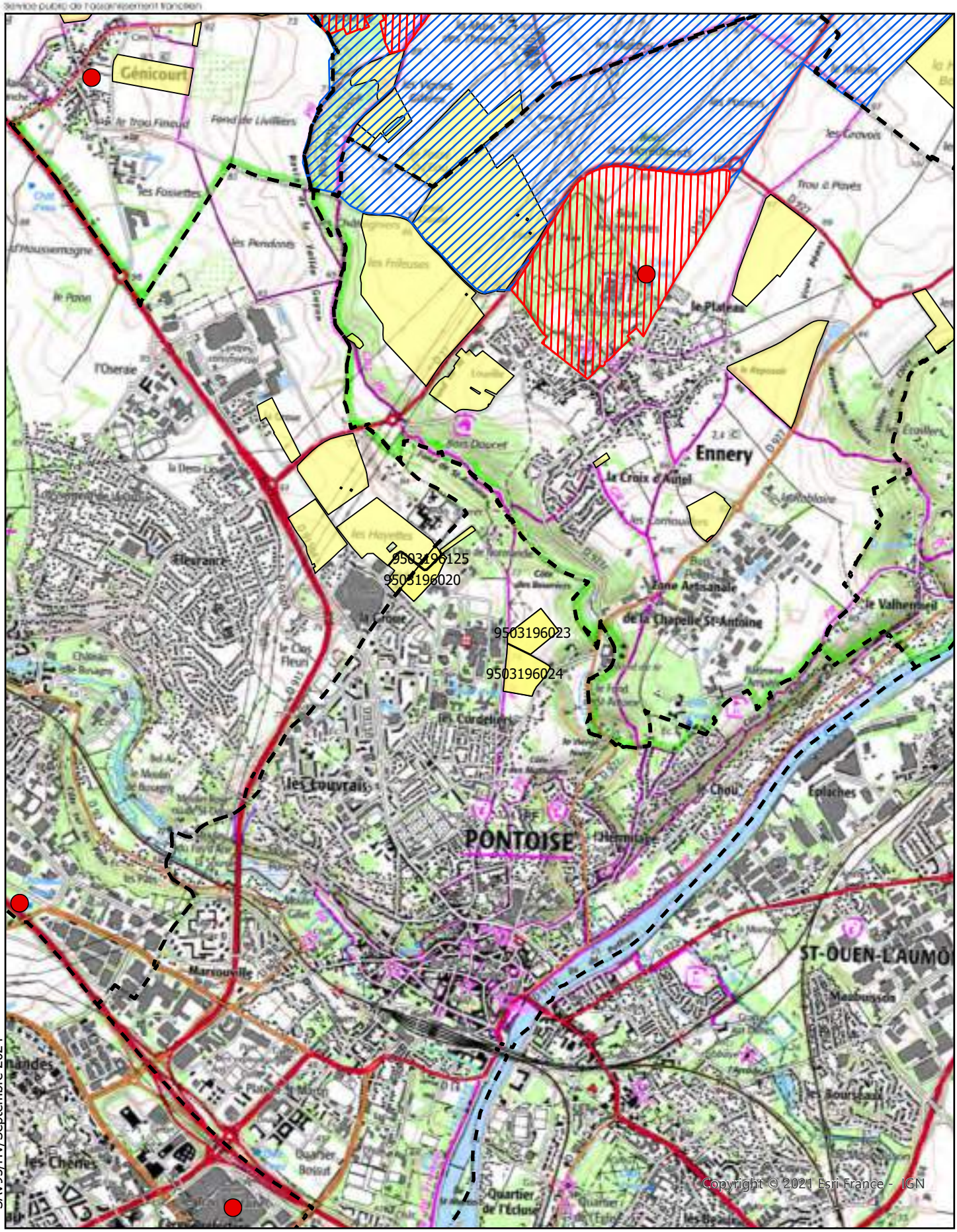

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

PUISEUX-PONTOISE

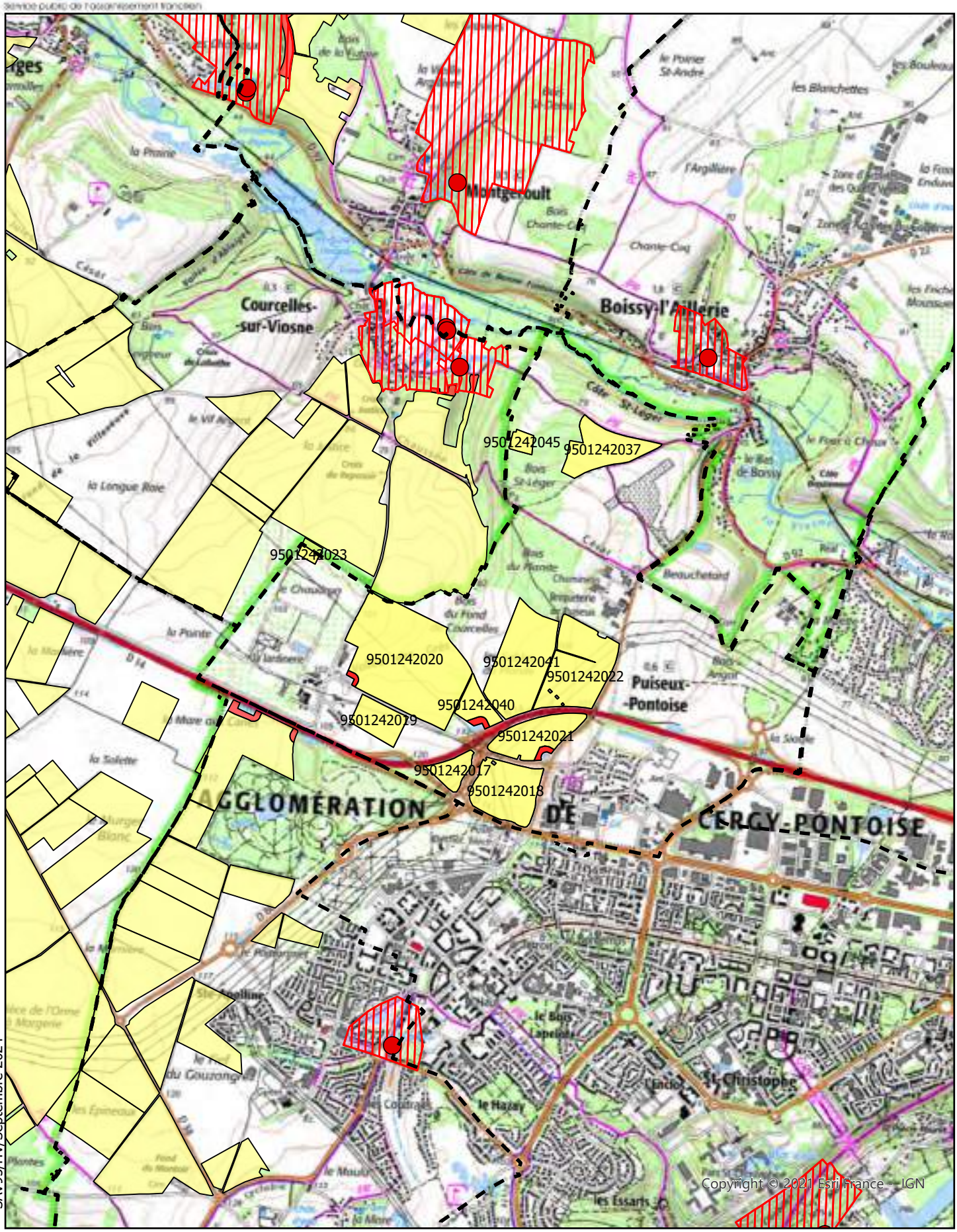

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

SAGY

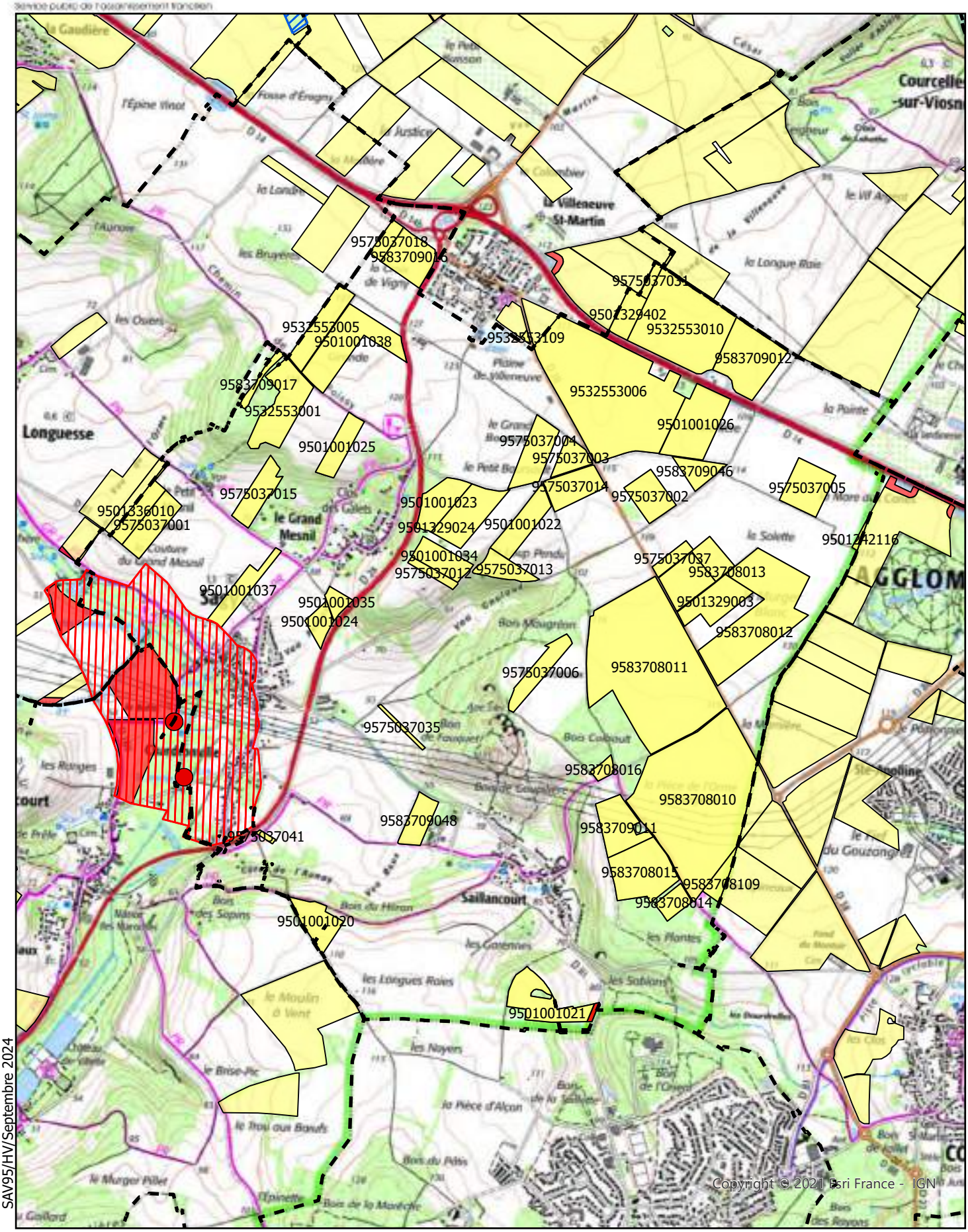

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

SAINT-CLAIR-SUR-EPTE

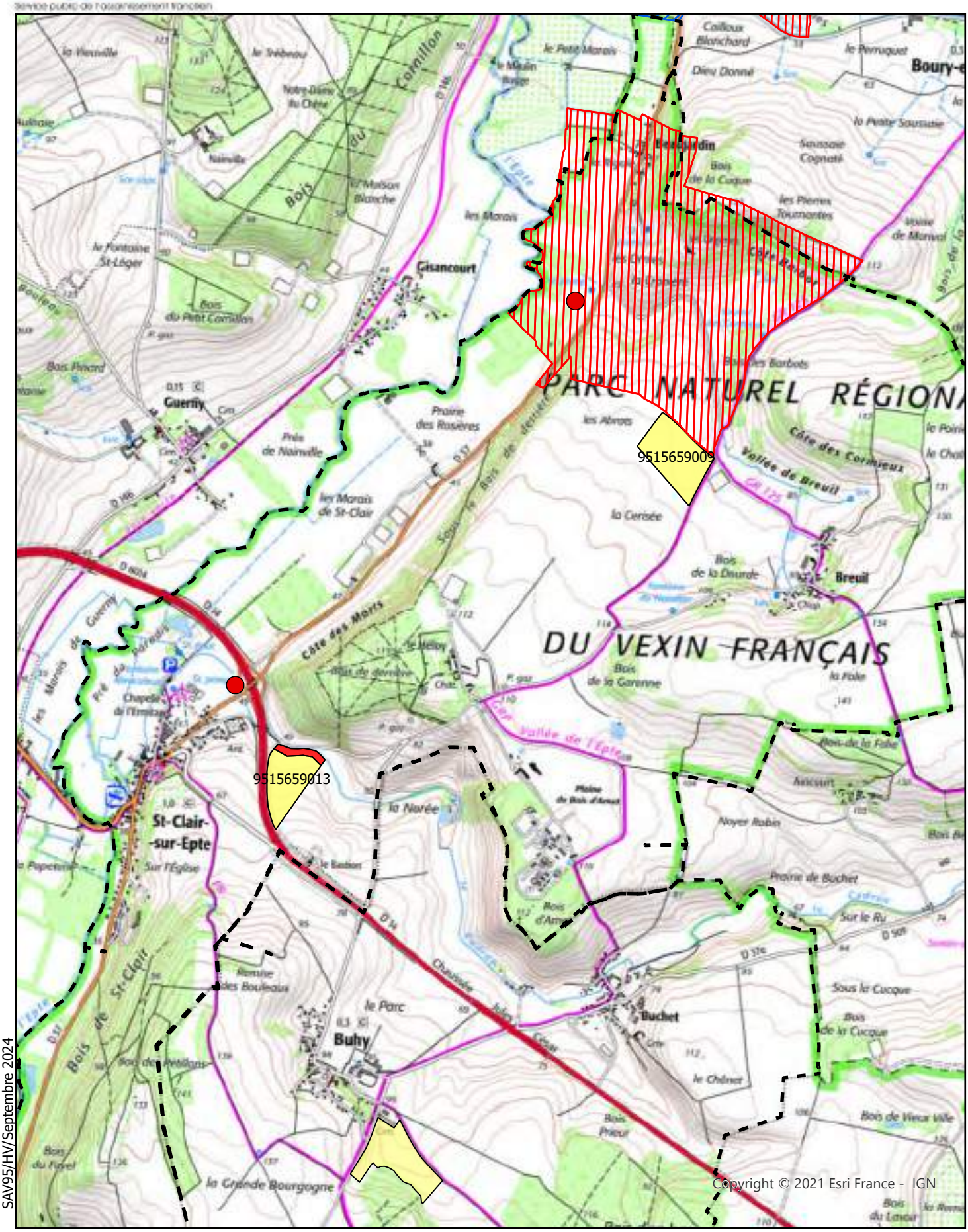

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

SAINT-GERVAIS

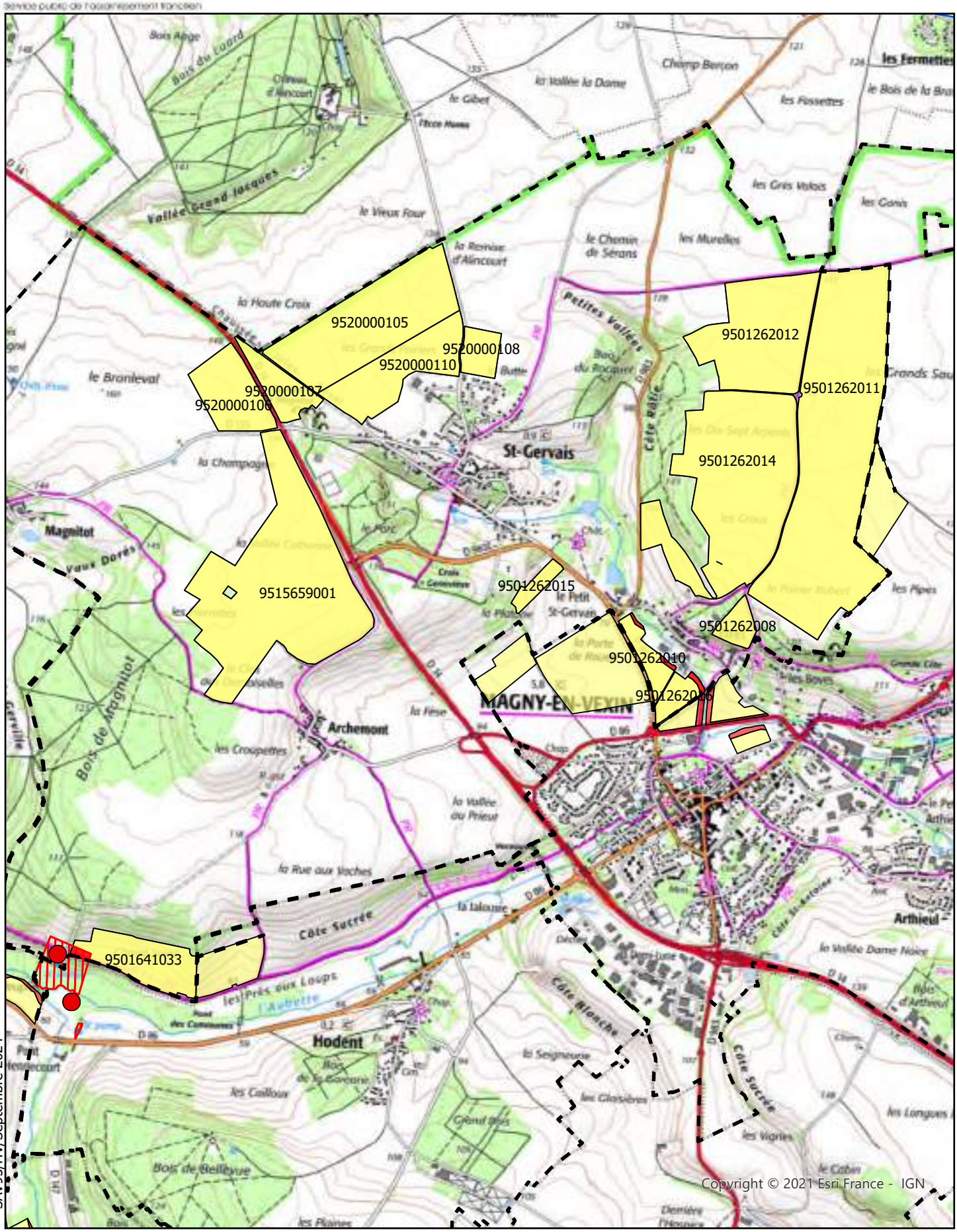

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

SANTEUIL

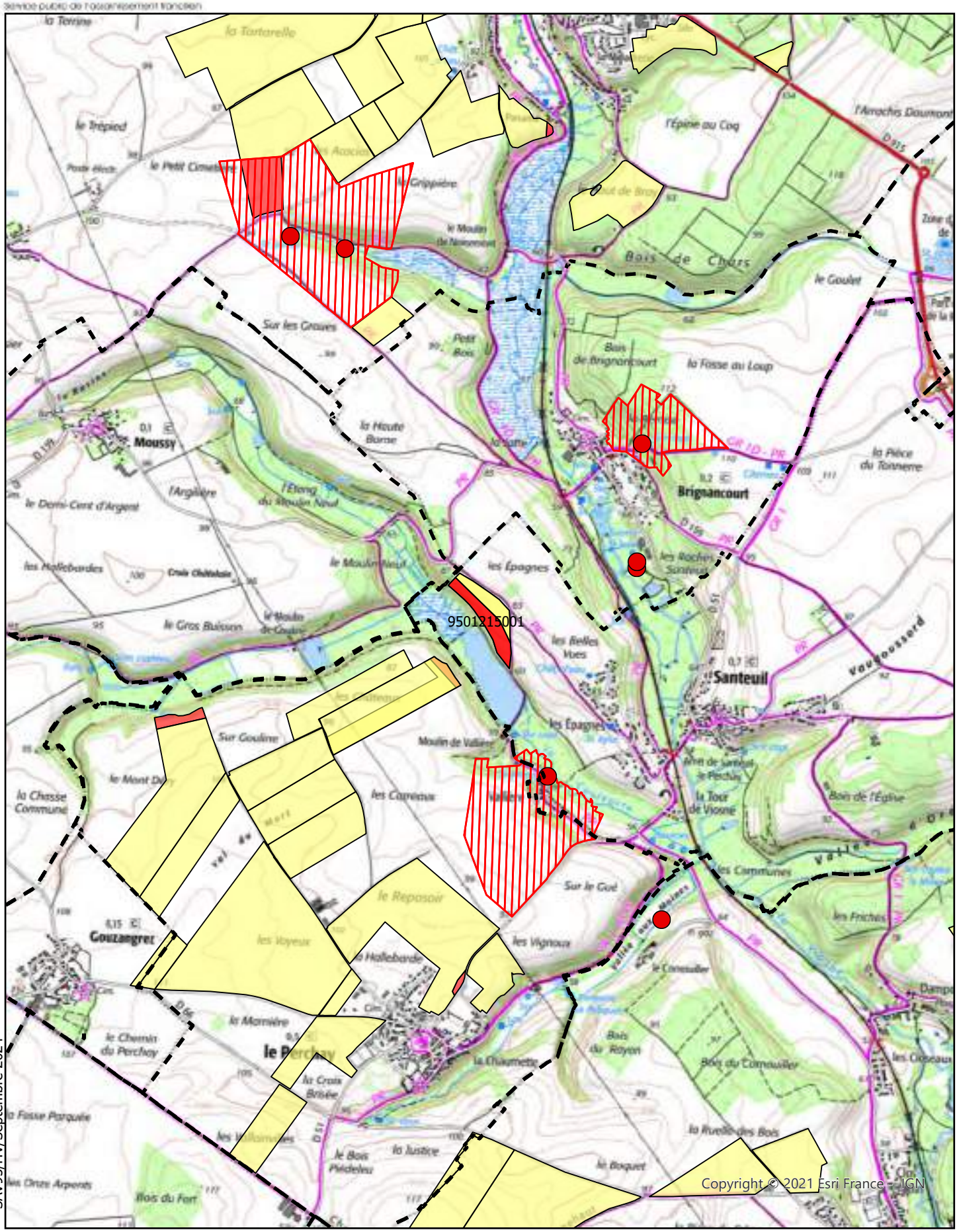

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

SERAINCOURT

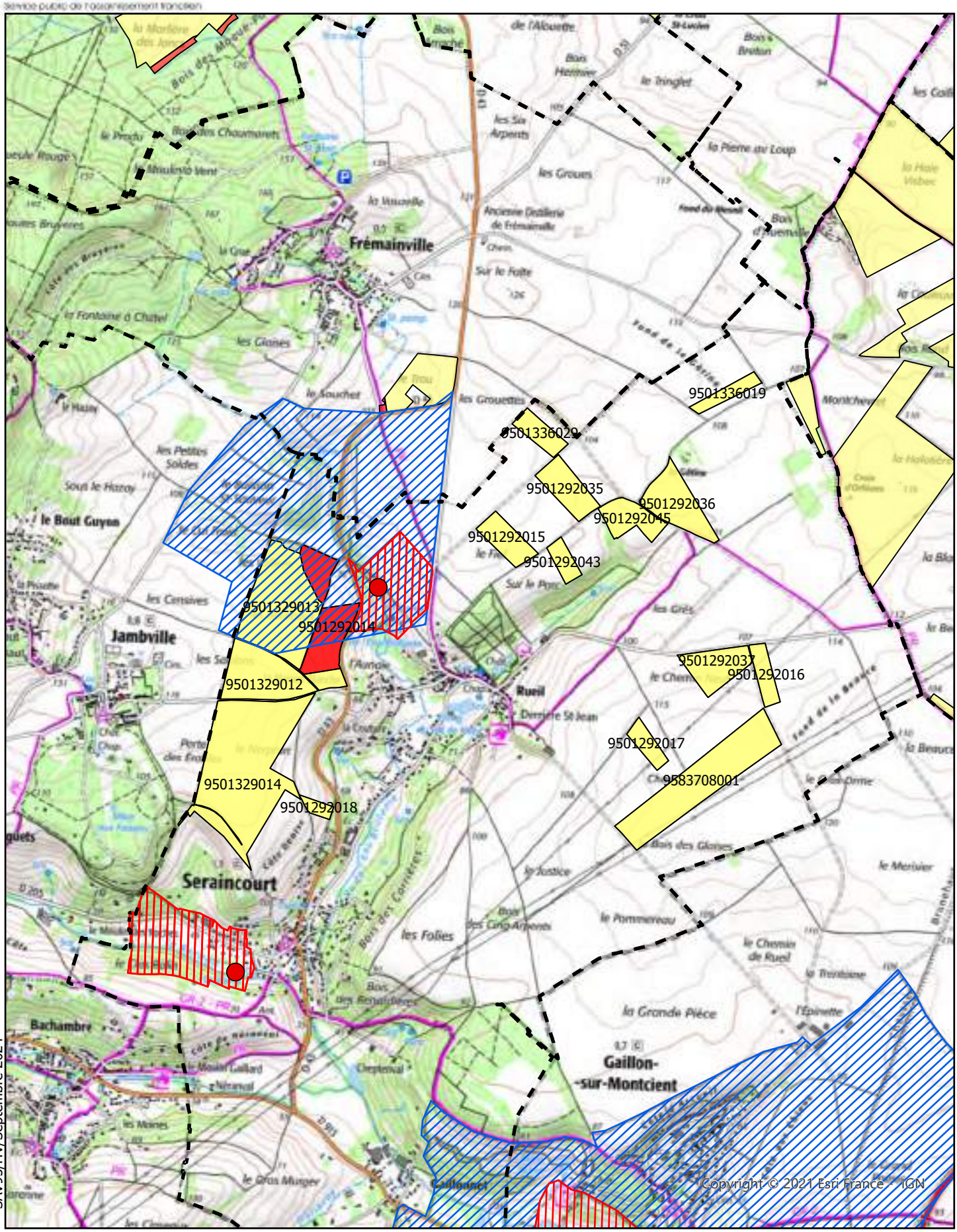

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

THÉMÉRICOURT

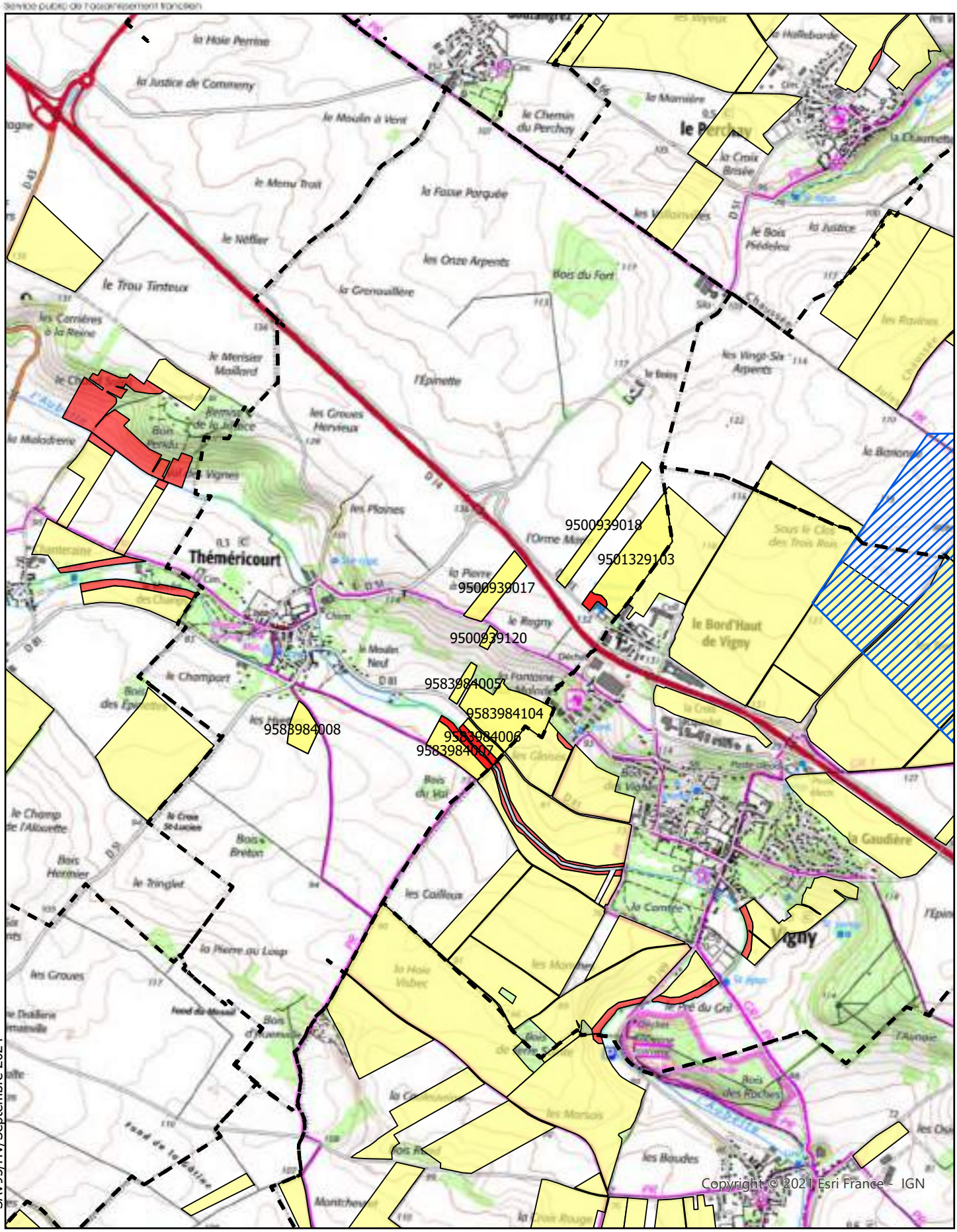

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

US

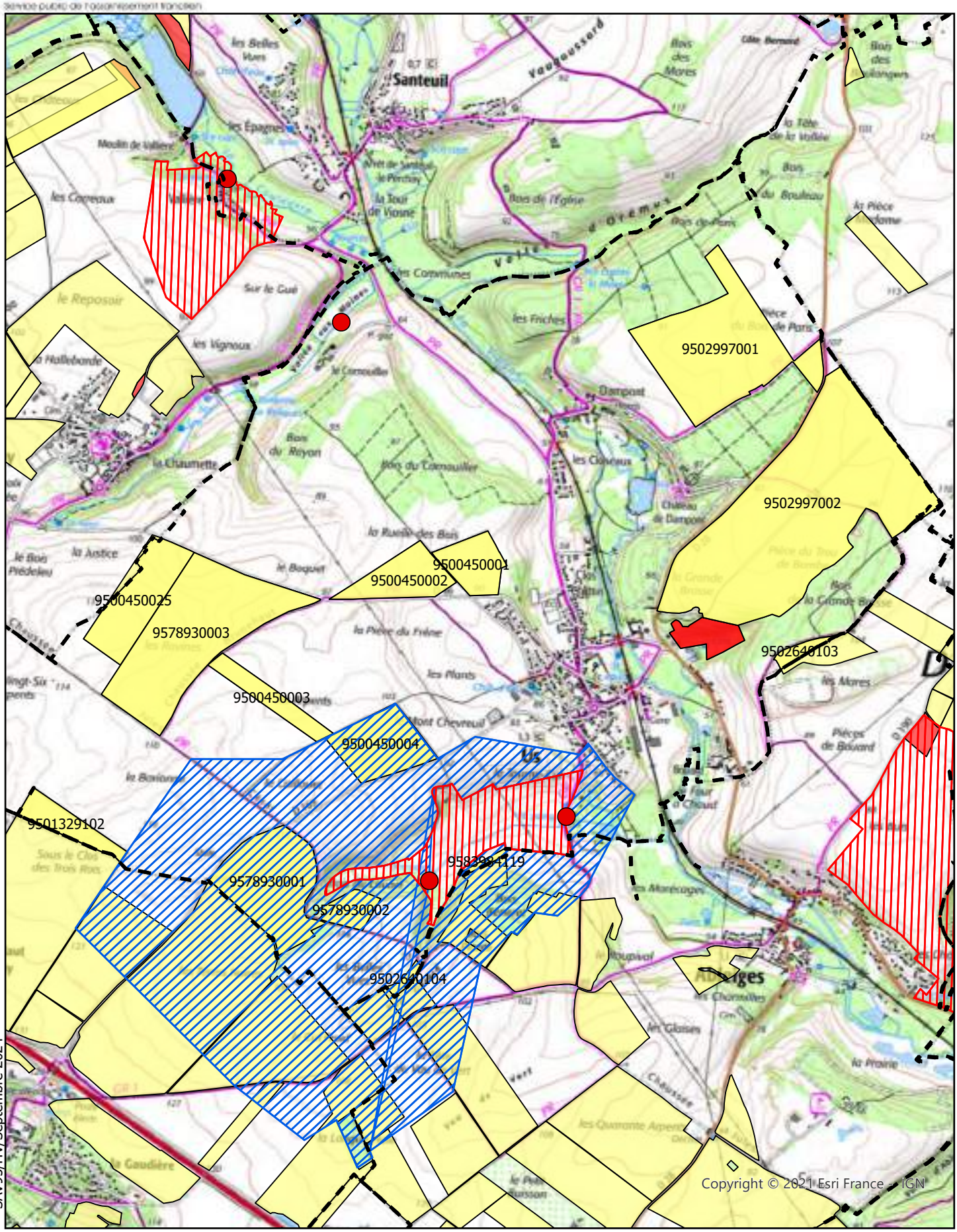

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

VIARMES

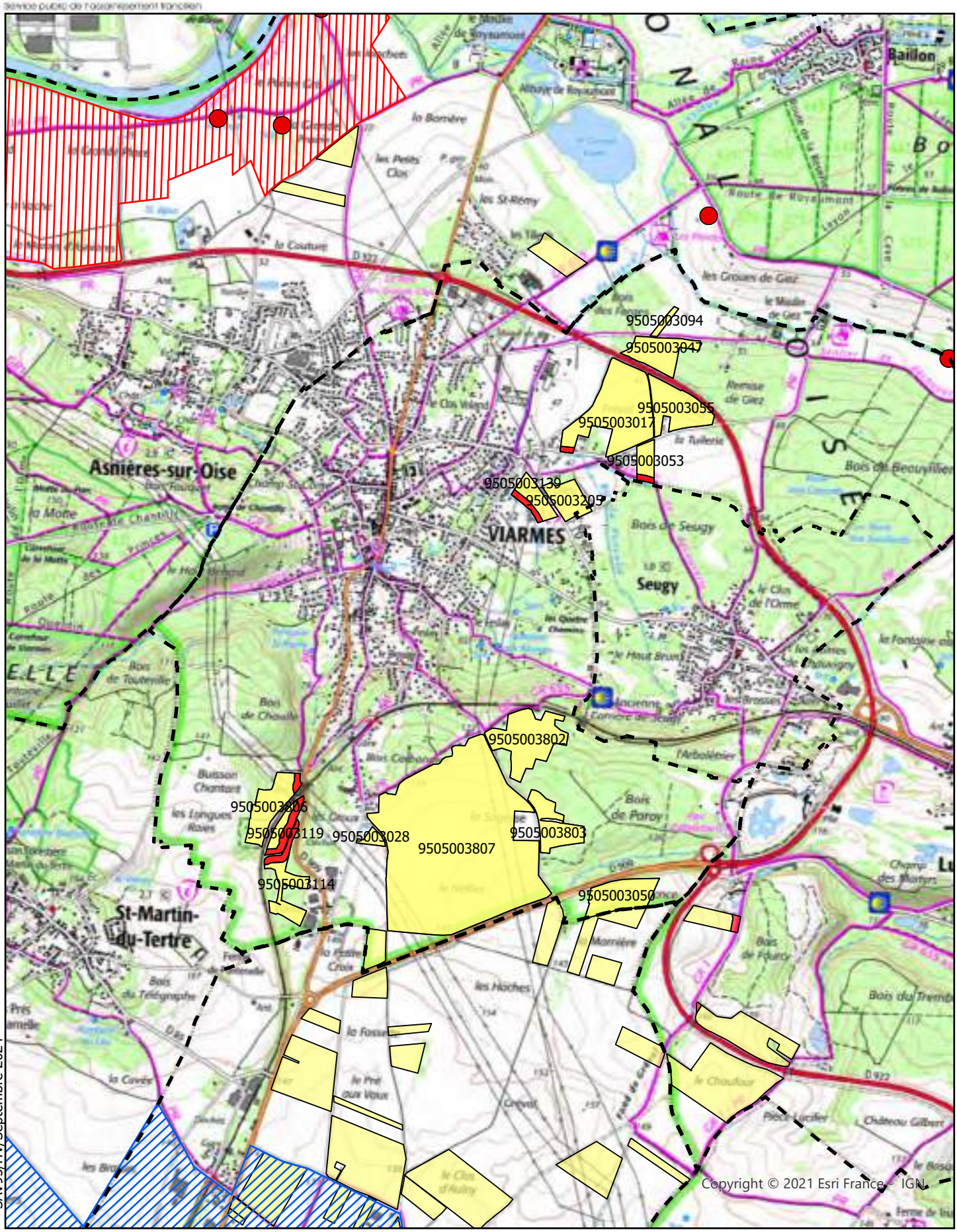

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

VIGNY

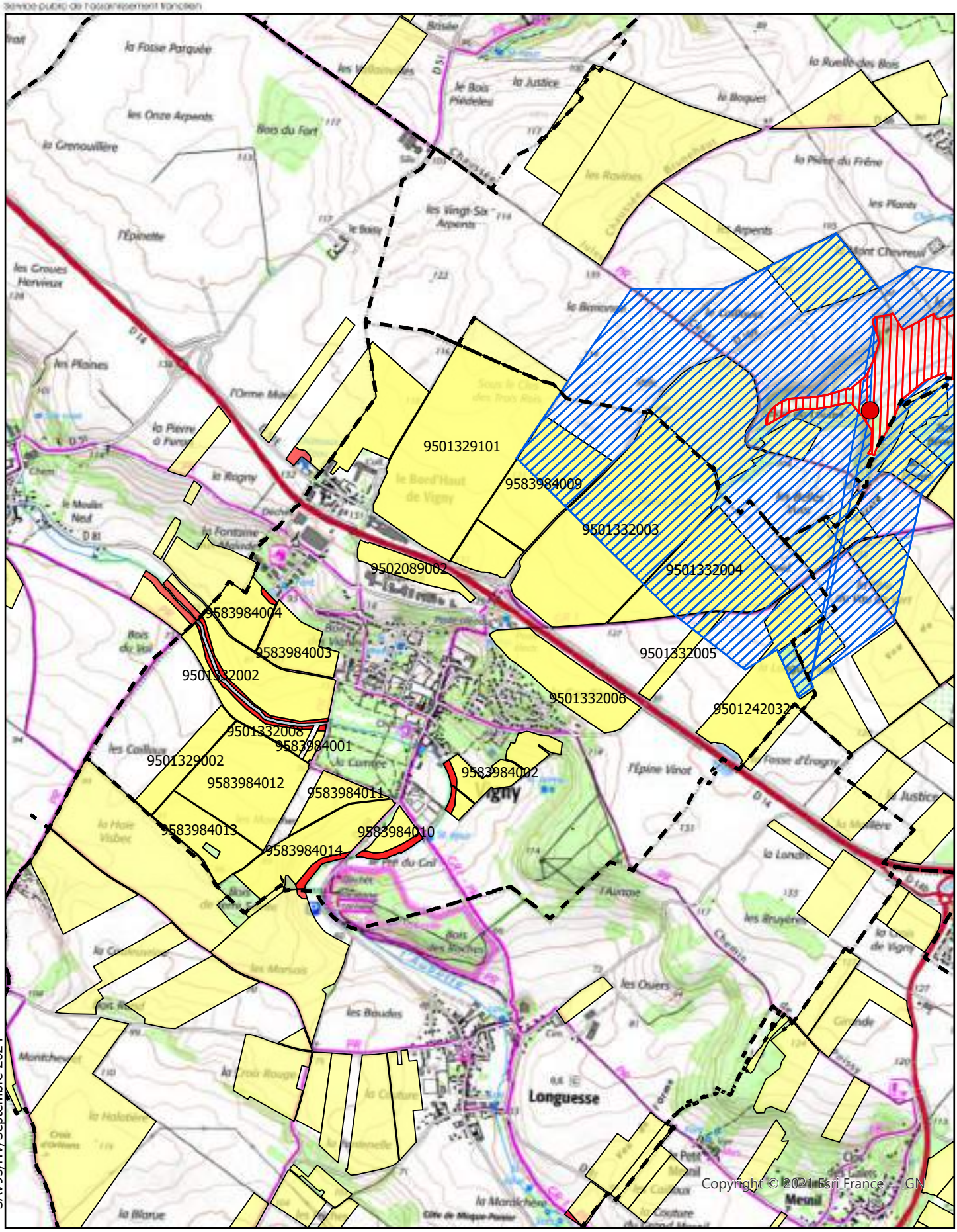

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude et localisation des contraintes environnementales

VILLERS-EN-ARTHIES

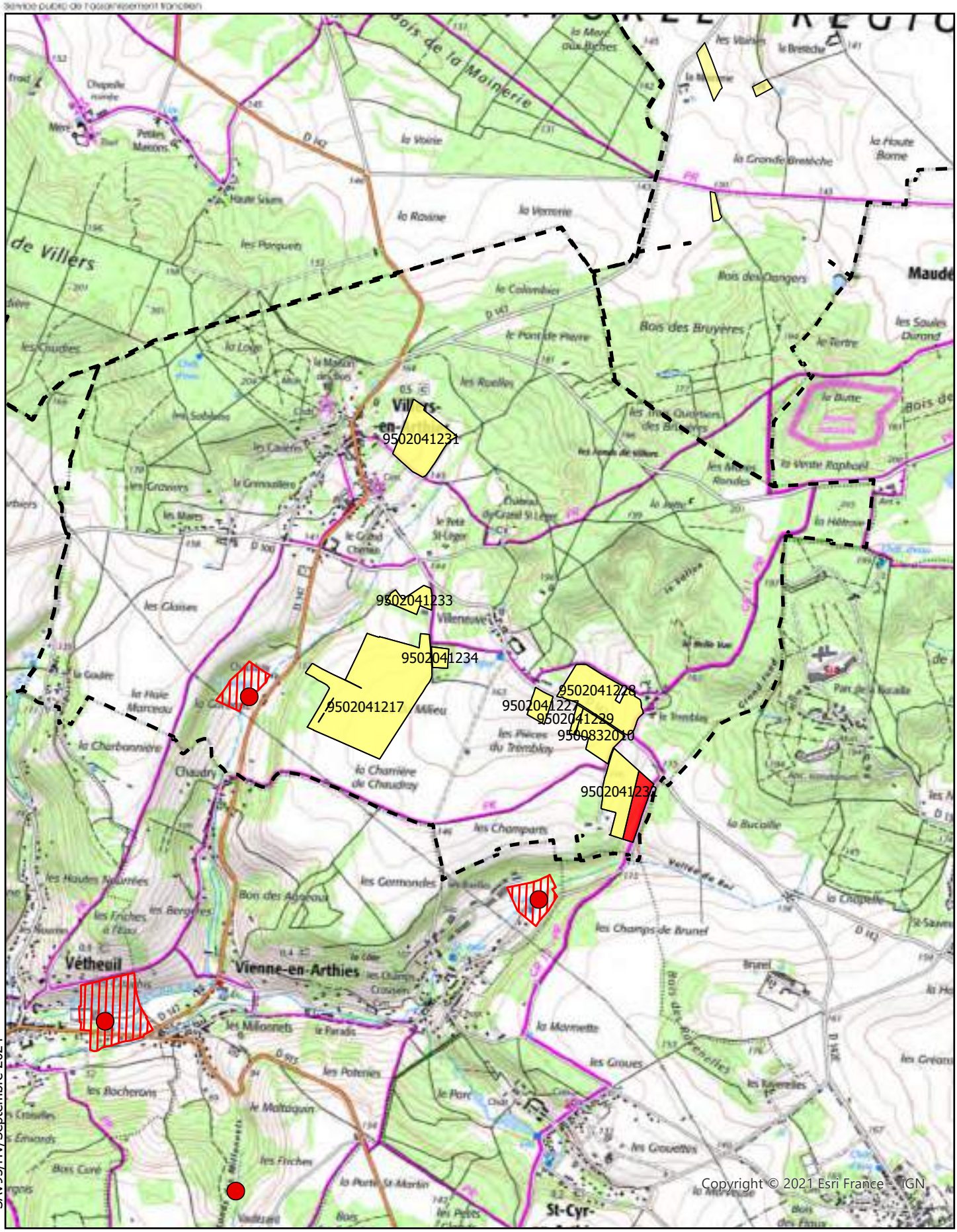

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

VILLIERS-LE-SEC

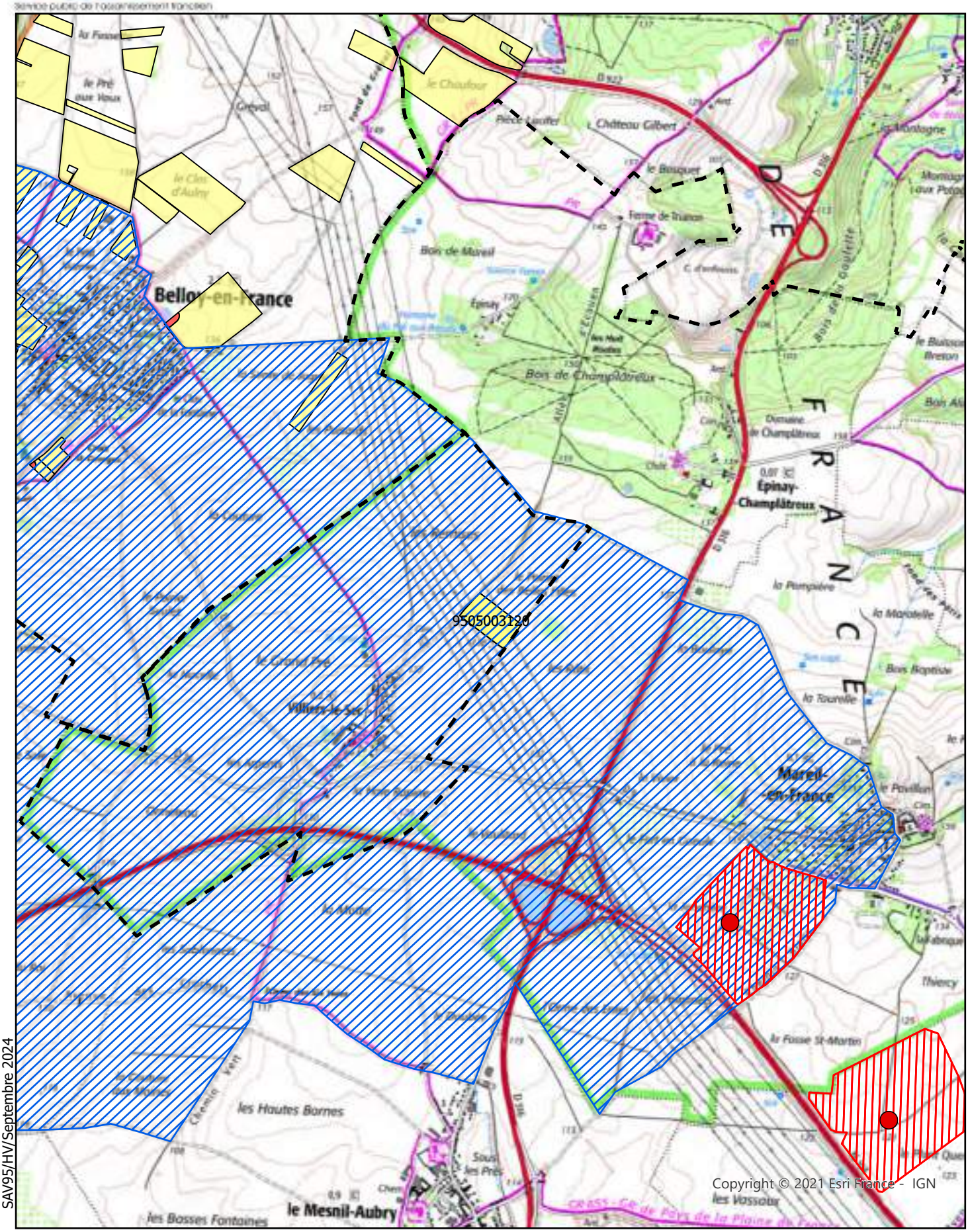

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

SIAAP

Carte d'aptitude
et localisation des contraintes environnementales

WY-DIT-JOLI-VILLAGE

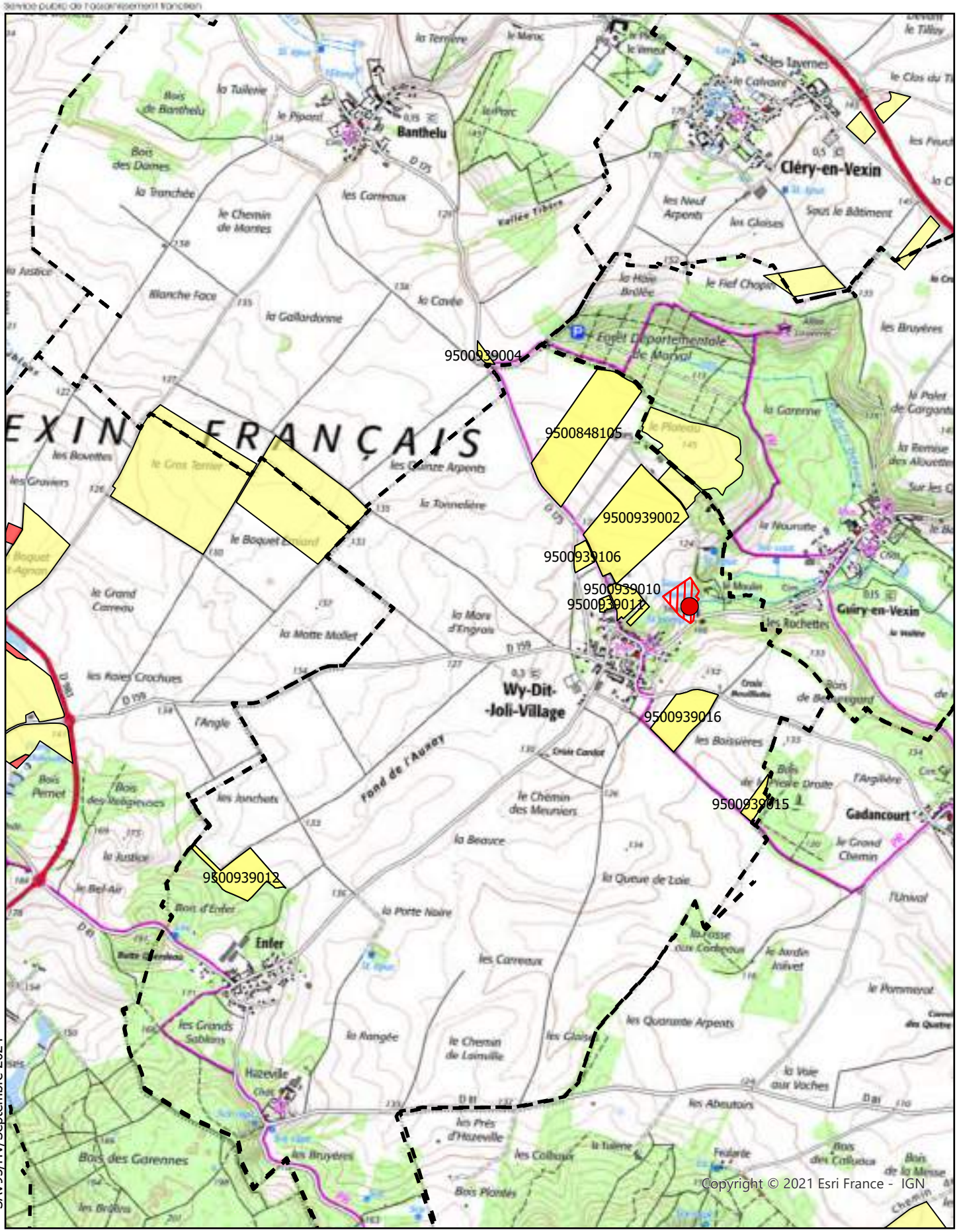

SAV95/HV/Septembre 2024

Echelle 1:25 000

SIAAP - SITE SEINE AVAL
Usine de production de boues déshydratées
Route Centrale des Noyers
78603 MAISONS LAFFITE

Commune
Aptitude 0
Aptitude 1
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
captage

N
W E
S

Définition des classes d'aptitude à l'épandage et des contraintes environnementales

Département du Val D'Oise

Echelle 1 : 25 000

	CLASSE	*CARACTÉRISTIQUES*
	0	Pas d'épandage
	1	Épandage autorisé sous certaines contraintes*

** Respect du PAR et du PAN pour les parcelles situées en zones vulnérables au titre de la directive Nitrate*

Captage d'eau potable

	Captage d'eau potable
	Périmètre de protection immédiat
	Périmètre de protection rapproché
	Périmètre de protection éloigné

Annexe obligatoire 4-0 : Vue aérienne de la zone d'implantation du projet (2024)
Schéma d'introduction

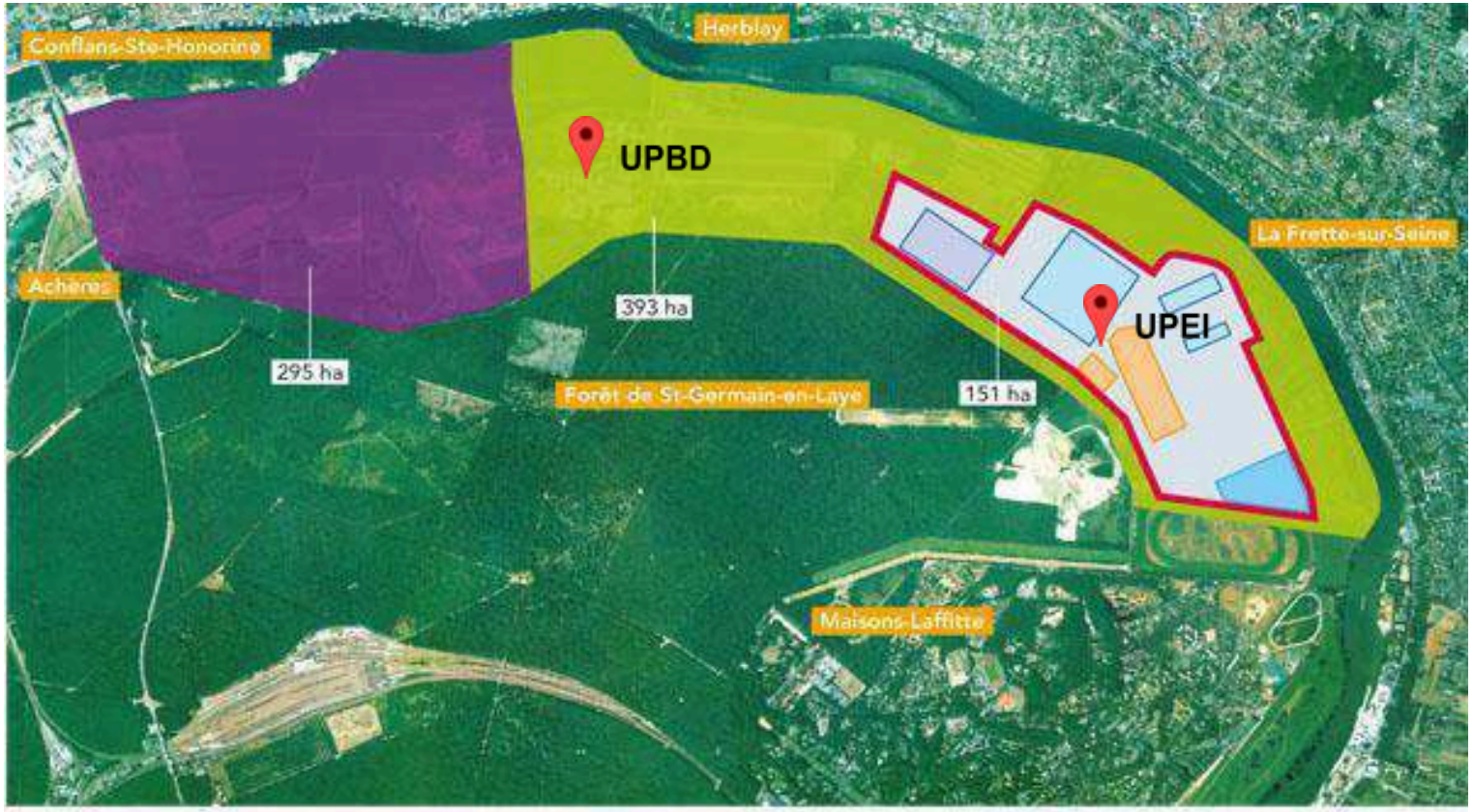

Zone de transition paysagère

Zone opérationnelle

Zone restituée à la Ville de Paris

UPBD : Unité de Production des Boues Déshydratées

UPEI : Unité de Production des Eaux et des Irrigations

Source : données SIAAP (2023)

Annexe obligatoire 4-1 : Vue aérienne de la zone d'implantation du projet (2024)
Environnement proche

Source : Images ©2024 Airbus, CNES / Airbus, Landsat / Copernicus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024 Google

Annexe obligatoire 4-1 : Vue aérienne de la zone d'implantation du projet (2024)
Environnement proche UPBD

Source : Images ©2024 Airbus, CNES / Airbus, Landsat / Copernicus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024 Google

Annexe obligatoire 4-1 : Vue aérienne de la zone d'implantation du projet (2024)
Environnement proche UPEI

Source : Images ©2024 Airbus, CNES / Airbus, Landsat / Copernicus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024 Google

Annexe obligatoire 4-2 : Vue aérienne de la zone d'implantation du projet (2024)
Paysage lointain

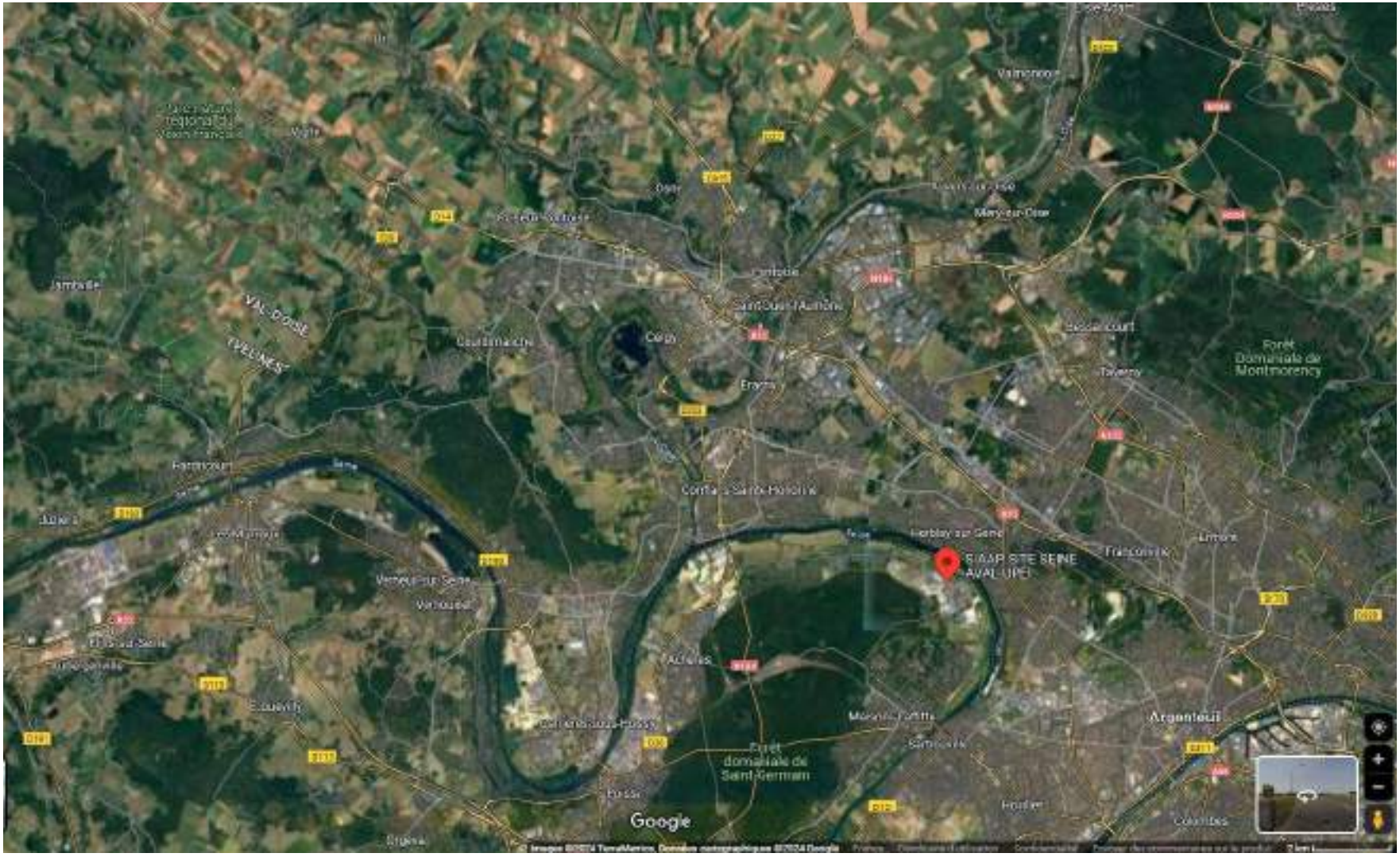

Source : Images ©2024 Airbus, CNES / Airbus, Landsat / Copernicus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024 Google

Annexe obligatoire 4-2 : Vue aérienne de la zone d'implantation du projet (2024)
Paysage lointain

Source : Esri, Maxar, Earthstar Geographics, and the GIS User Community (octobre 2024)

ANNEXE OBLIGATOIRE 7

Plan de situation du projet par rapport aux sites NATURA 2000

Parcelles du projet situées dans ou à proximité d'un site Natura 2000

Type de Natura 2000	Nom du site	Code du site	Dans le site		A moins d'1km		Entre 1 km et 5 km		Entre 5 km et 10 km		*Total général*	
			Nombre de parcelles	Surface concernée (en ha)	Nombre de parcelles	Surface concernée (en ha)	Nombre de parcelles	Surface concernée (en ha)	Nombre de parcelles	Surface concernée (en ha)	*Nombre de parcelles*	*Surface concernée (en ha)*
SIC	Coteaux et boucles de la seine	FR1100797			17	78,87	105	514,30	61	485,64	*183*	*1 078,81*
	Les grottes du mont Roberge	FR2302008							2	8,32	*2*	*8,32*
	Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville	FR2200380							48	229,92	*48*	*229,92*
	Sites chiroptères du Vexin français	FR1102015	3	53,53	18	350,76	204	1 468,01	386	3 507,03	*538*	*5 379,33*
	Vallée de l'Epte	FR2300152			12	129,16	145	560,78	57	558,26	*214*	*1 248,20*
	Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents	FR1102014	73	430,66	112	504,86	53	458,70	65	653,52	*303*	*2 047,74*
	Total Natura 2000 type SIC*		***76***	***484,18***	***147***	***945,21***	***299***	***2 099,77***	***513***	***4 053,83***	***594***	***4 636,72***
ZPS	Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny	FR1112012			1	6,42	24	111,70	159	782,89	*184*	*901,00*
	Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi	FR2212005			8	30,51	34	180,35	16	50,90	*58*	*261,76*
	Total général Natura 2000 type ZPS*		***0***	***0,00***	***9***	***36,92***	***58***	***292,04***	***175***	***833,79***	***242***	***1 162,76***

** le nombre total n'est pas identique à la somme de chaque site car une même parcelle peut se situer dans plusieurs Natura 2000*

Natura 2000 de type ZPS situées à proximité (<10km) du projet du périmètre d'épandage des boues de Seine aval dans le Val d'Oise (1/2)

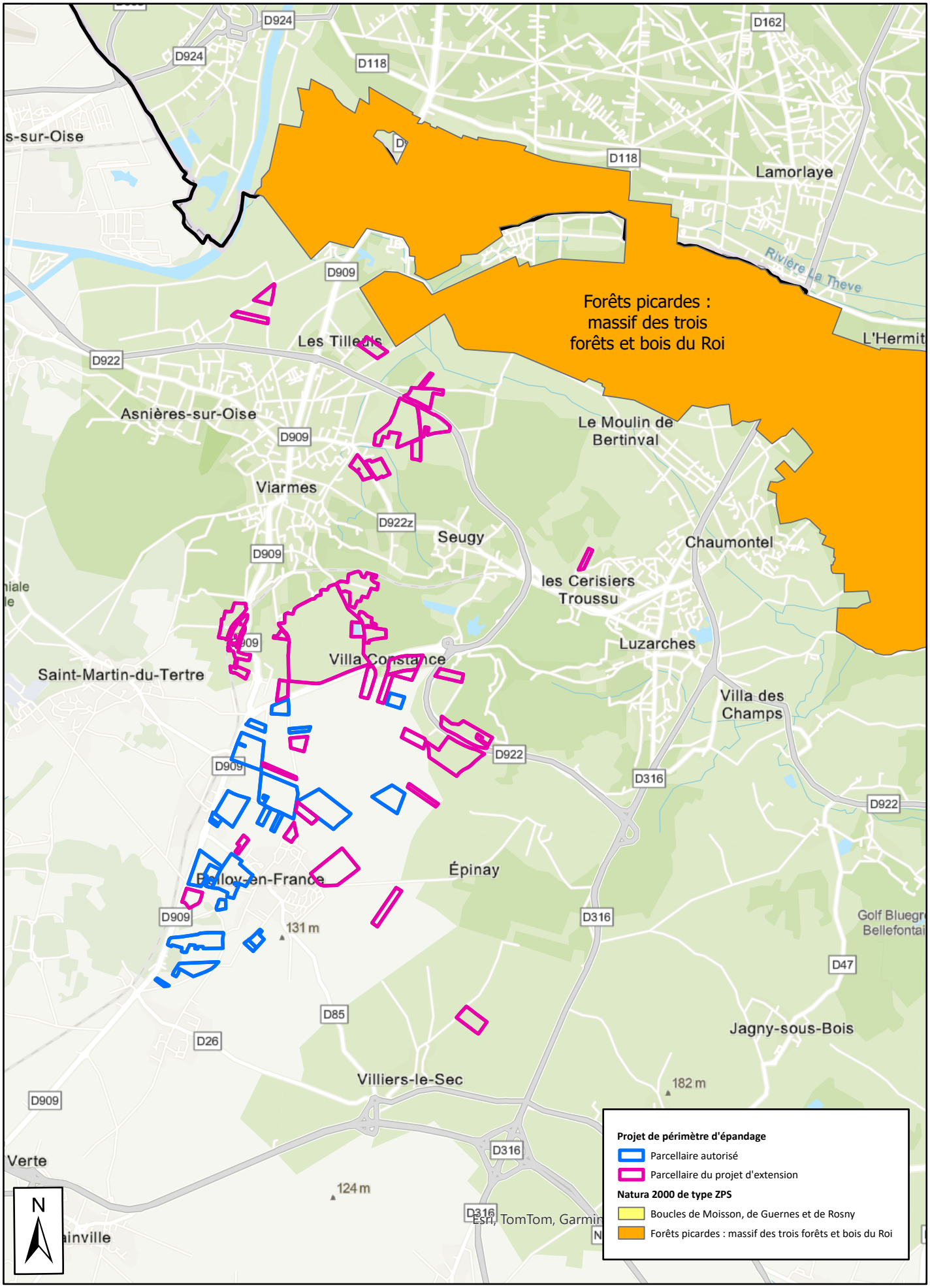

Echelle : 1 :50 000

Natura 2000 de type ZPS situées à proximité (<10km) du projet du périmètre d'épandage des boues de Seine aval dans le Val d'Oise (2/2)

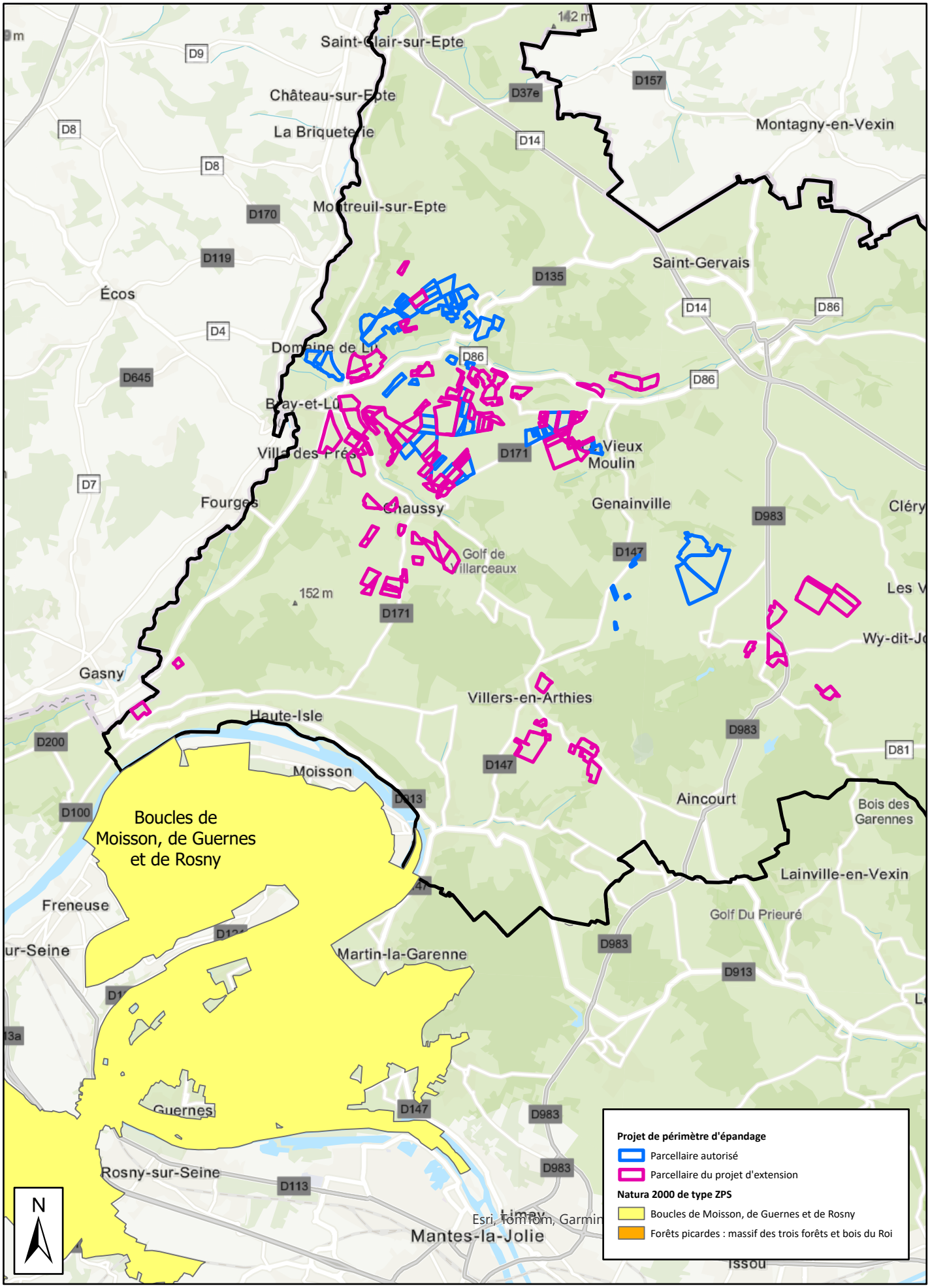

Echelle : 1 :100 000

Natura 2000 de type SIC situées à proximité (<10km) du projet du périmètre d'épandage des boues de Seine aval dans le Val d'Oise (1/3)

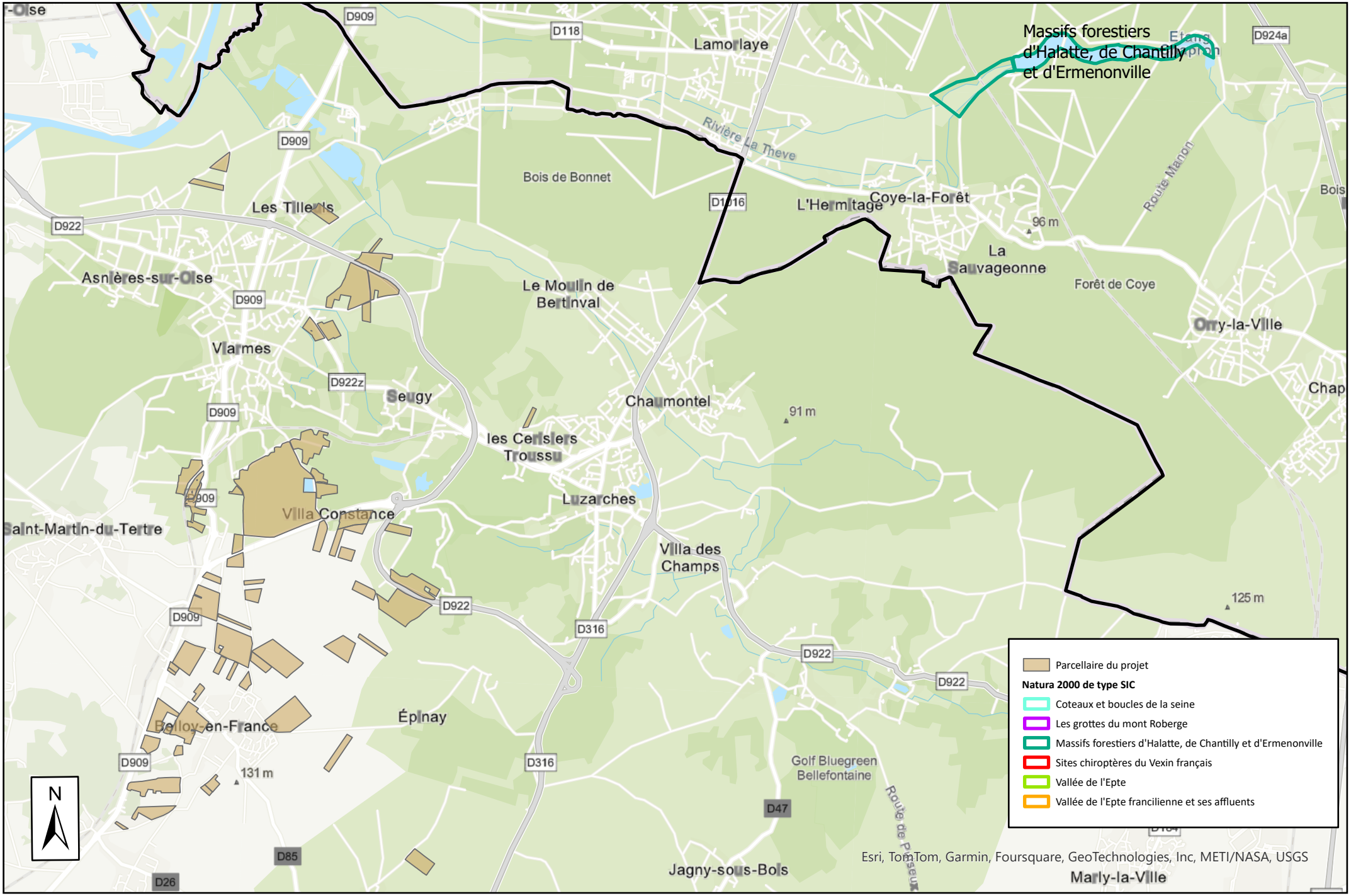

Cergy/HV/août2024

Echelle 1 :50 000

Natura 2000 de type SIC situées à proximité (<10km) du projet du périmètre d'épandage des boues de Seine aval dans le Val d'Oise (2/3)

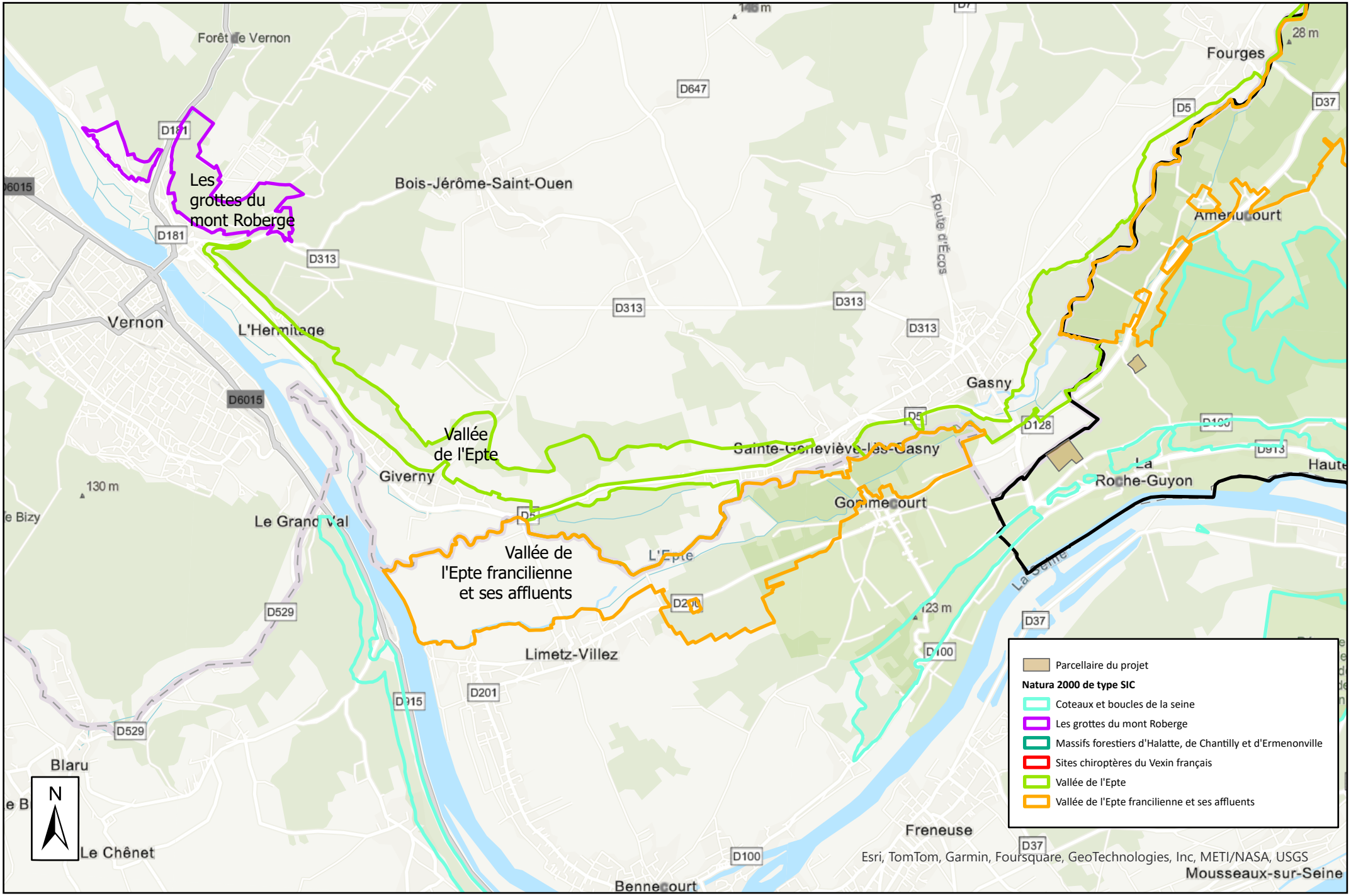

Cergy/HV/août2024

Echelle 1 :50 000

Natura 2000 de type SIC situées à proximité (<10km) du projet du périmètre d'épandage des boues de Seine aval dans le Val d'Oise (3/3)

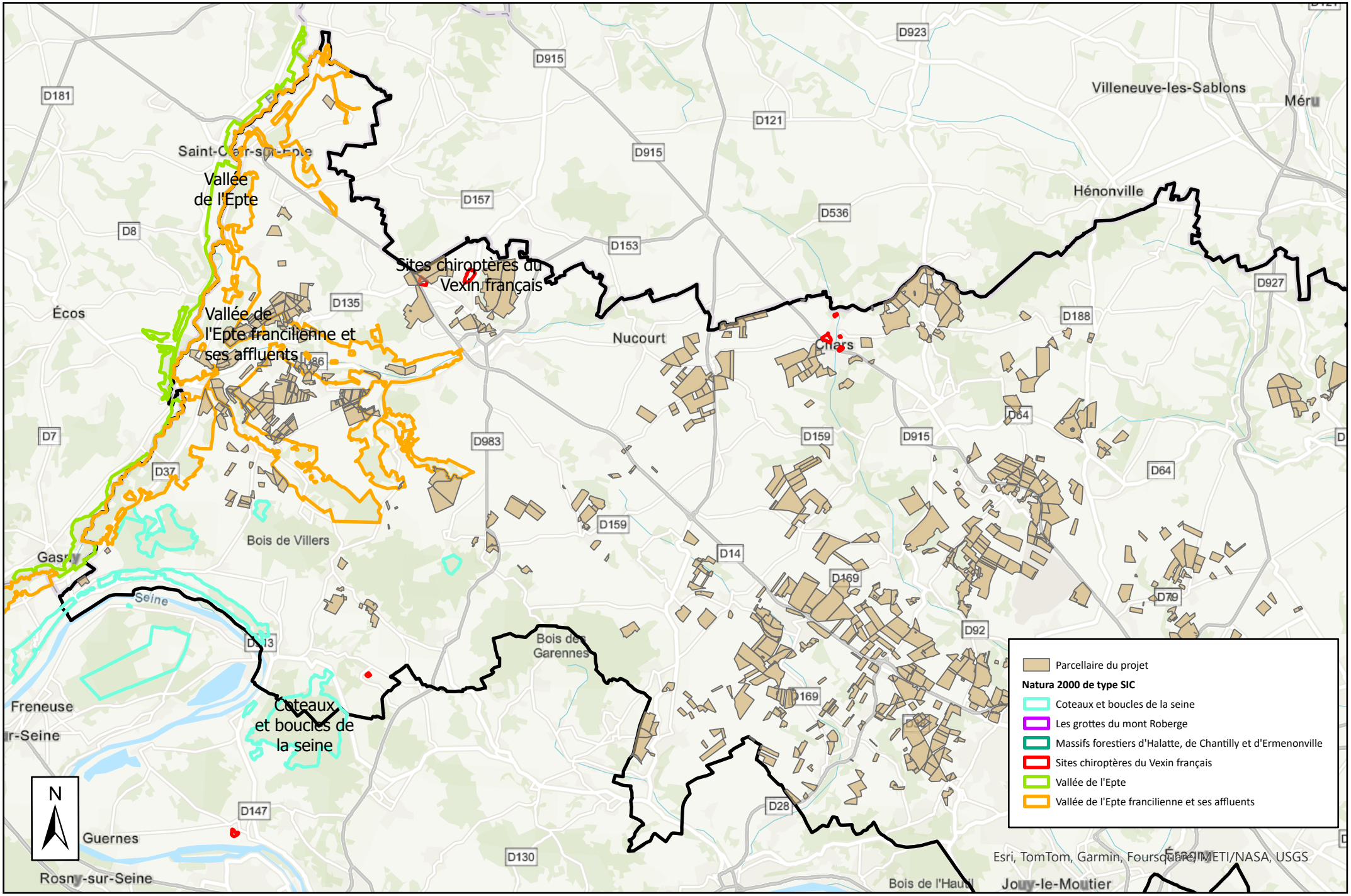

Cergy/HV/août2024

Echelle 1 :150 000

Parcelles du projet du périmètre d'épandage des boues de Seine aval dans le Val d'Oise situées dans un site Natura 2000 de type SIC (1/4)

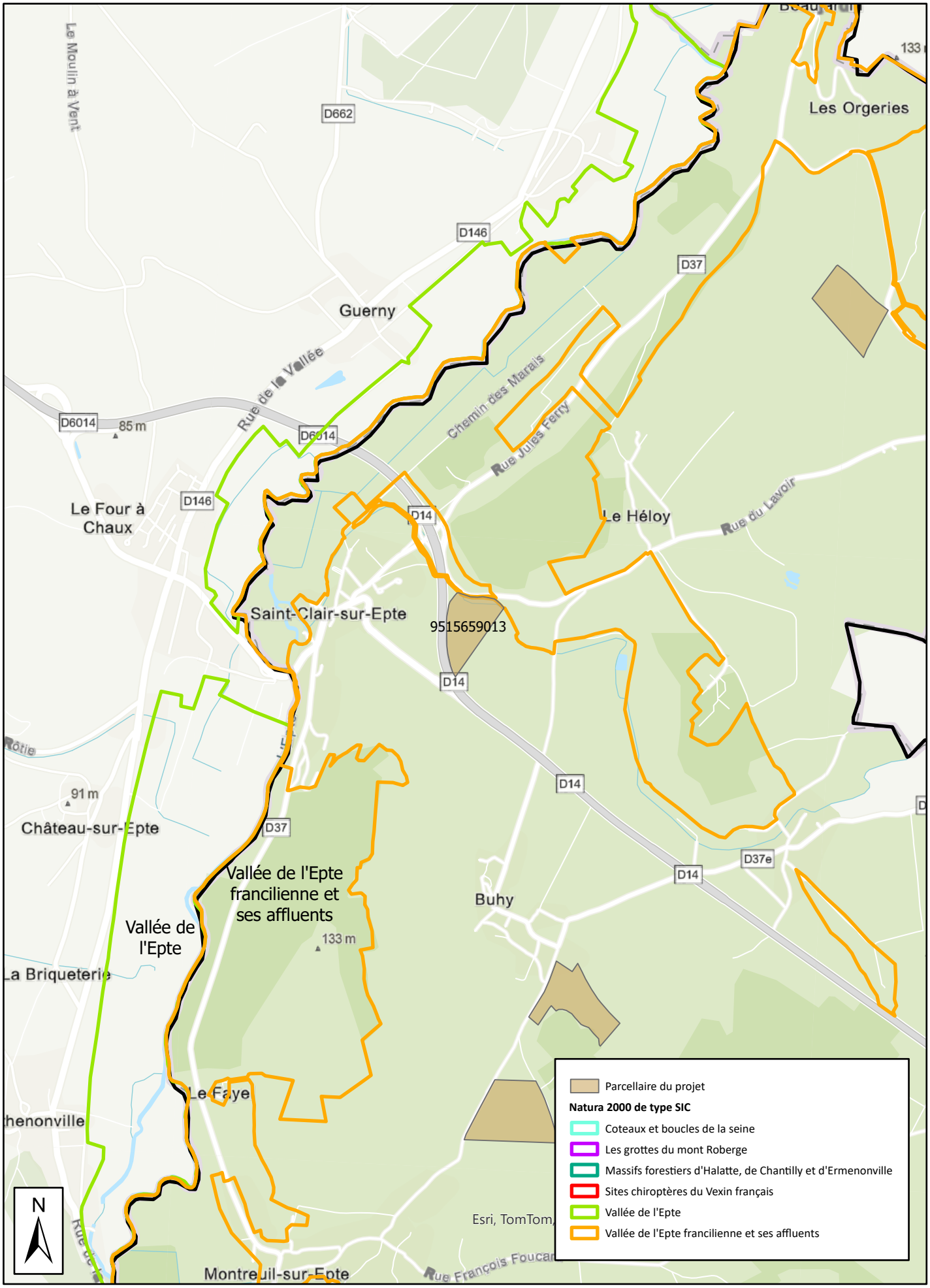

Echelle : 1 :25 000

Parcelles du projet du périmètre d'épandage des boues de Seine aval dans le Val d'Oise situées dans un site Natura 2000 de type SIC (2/4)

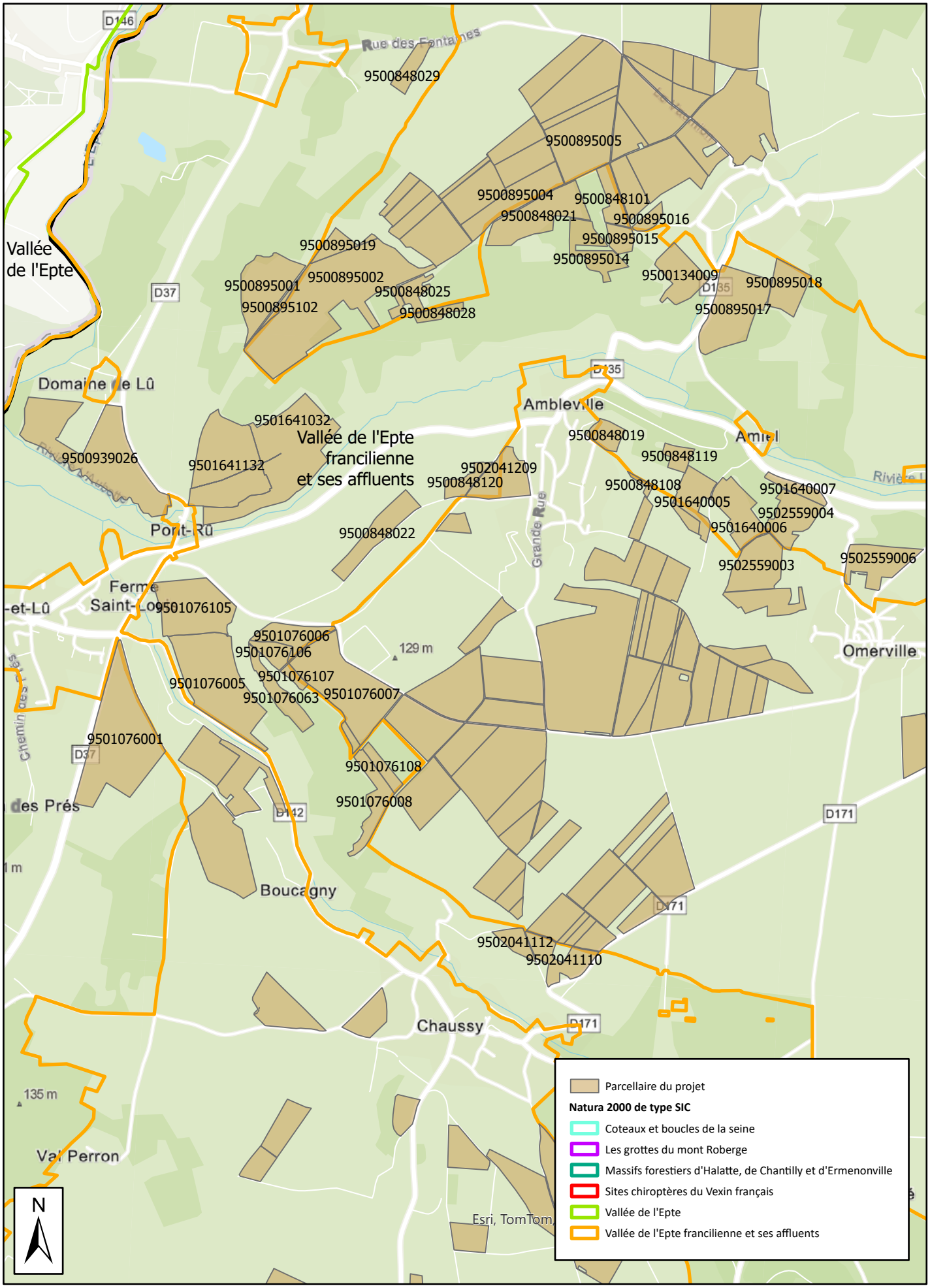

Echelle : 1 :25 000

Parcelles du projet du périmètre d'épandage des boues de Seine aval dans le Val d'Oise situées dans un site Natura 2000 de type SIC (3/4)

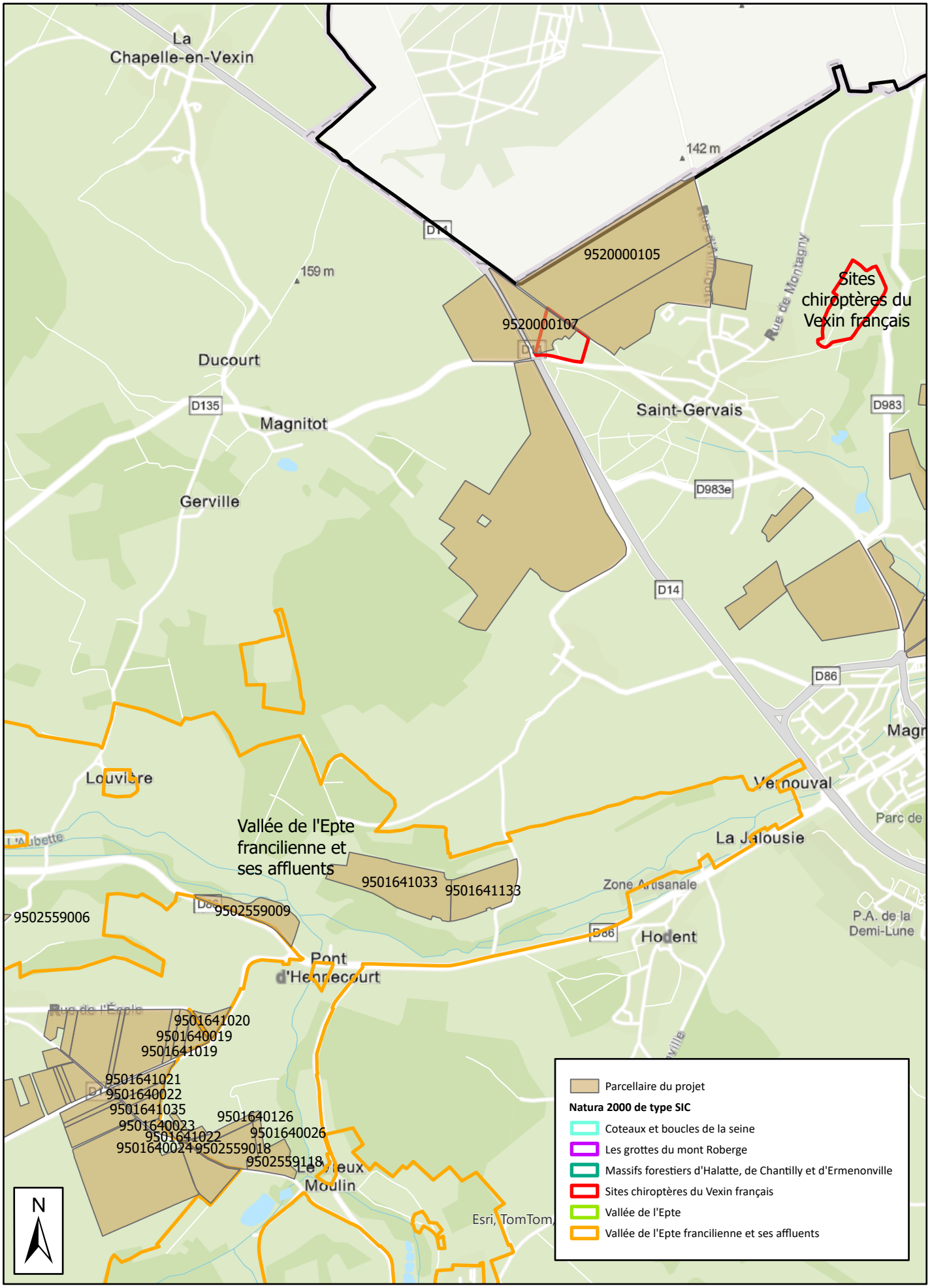

Echelle : 1 :25 000

Parcelles du projet du périmètre d'épandage des boues de Seine aval dans le Val d'Oise situées dans un site Natura 2000 de type SIC (4/4)

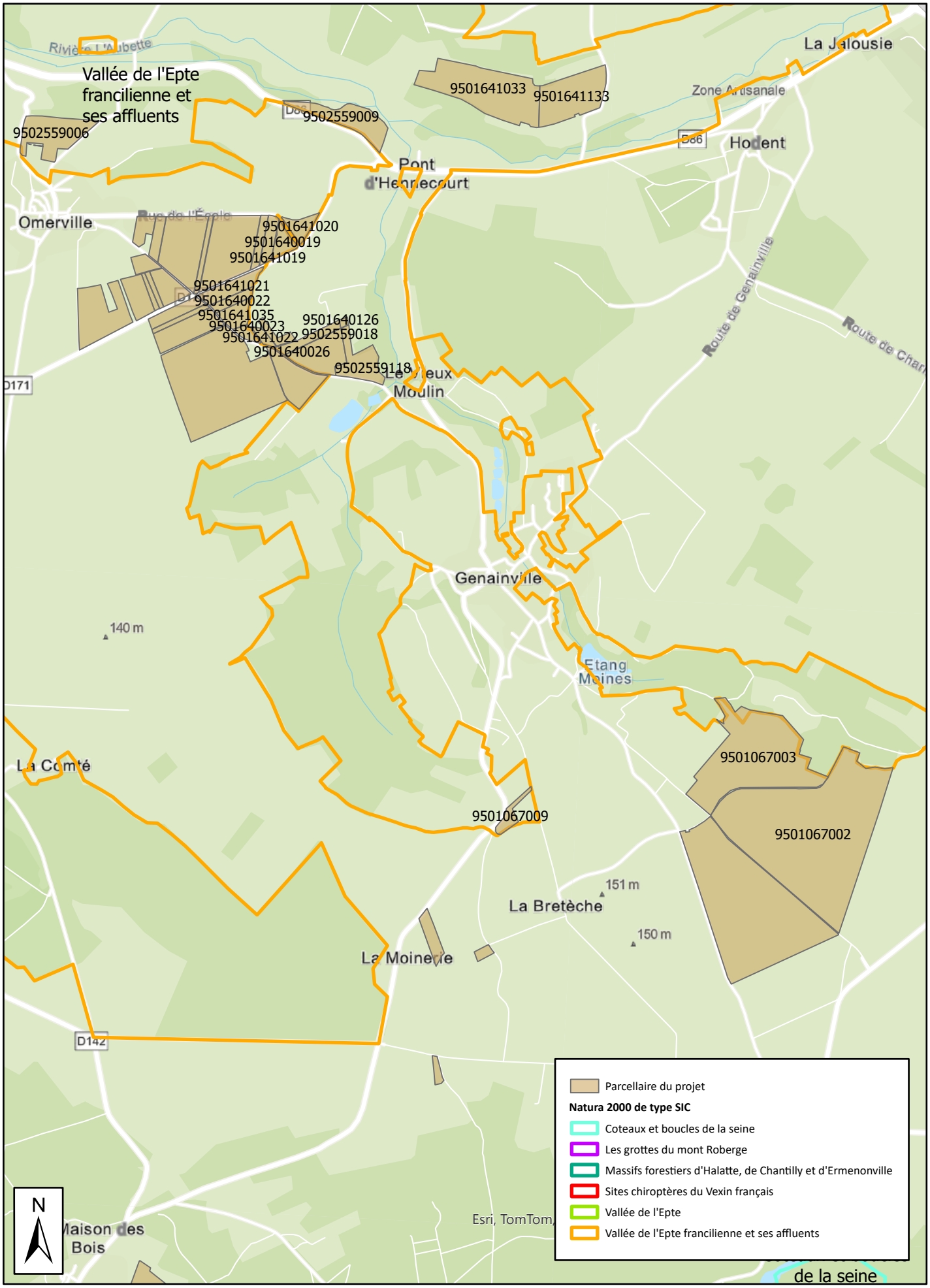

Echelle : 1 :25 000